

profile!

REVUE DE PRESSE

DÉCEMBRE 2019

138 RETOMBÉES





01

Consigne de tri



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents assermentés des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près– par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Média : La Chaîne Parlementaire

Émission : Ça vous regarde

Journaliste : Myriam ENCAOUA

Date : 18/12/2019

Sujet : Le plastique est-il l'ennemi public numéro 1 ? Le déploiement des centres de tri sera en 2022 ou 2023 au mieux, à cause du retard avec le problème de consigne.

Durée : 5 minutes

www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 392



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Pourquoi la mise en place d'une consigne pour les bouteilles plastiques fait débat



Pourquoi la mise en place d'une consigne pour les bouteilles plastiques fait débat (Crédits photo : Unsplash - Brian Yurasits)

Le gouvernement va réintroduire la mesure par le biais d'un amendement déposé sur le projet de loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire», examiné mercredi au Sénat.

À côté de ses voisins allemands et scandinaves, la France fait pâle figure en matière de tri des déchets recyclables. En 2016, le rapport annuel d'Eco-Emballages faisait état d'un taux de recyclage de 68% dans l'hexagone, alors qu'il est supérieur à 90% en Norvège et outre-Rhin, où un système de consigne a été instauré. Alors que ce modèle de consigne fut rejeté en septembre par le Sénat, le gouvernement soumet

www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 392



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

aujourd'hui à l'Assemblée un amendement visant à la réintroduire dans le projet de loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire».

Que contient l'amendement du gouvernement débattu mercredi à l'Assemblée nationale?

Viser les objectifs européens de recyclage via un système de consigne modelé sur ses voisins scandinaves, c'est l'objectif de l'exécutif à travers l'amendement débattu aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Avec un taux de recyclage des bouteilles plastiques de 90% à l'horizon 2029, la directive européenne sur les plastiques à usage unique du 5 juin 2019 a imposé des objectifs ambitieux aux États-membres. Adoptée par la Norvège dès la fin des années 1990, le principe de la consigne est simple. Les consommateurs qui achètent un produit emballé dans du plastique (bouteille d'eau, canette...) paient une caution, probablement d'une dizaine de centimes, qu'ils récupéreront en retournant l'emballage plastique dans des machines dédiées.

C'est ce dispositif que Brune Poirson, la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, souhaiterait voir se développer. Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. L'exécutif s'appuie sur le rapport remis en novembre par Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique, pour qui les objectifs européens ne peuvent être remplis autrement que par l'instauration de la consigne. Alors que les performances des collectivités en matière de collecte des déchets sont disparates, la consigne permettrait de sanctionner les mauvais élèves, selon le principe du «responsable sanctionnable».

À la suite d'une concertation compliquée avec les représentants des collectivités, un compromis fragile a été trouvé. Le gouvernement a décidé d'introduire la consigne de manière progressive, là où les communes s'avèrent incapables d'améliorer de manière substantielle leur capacité de recyclage des déchets. Une concession que certains dénoncent, car elle viderait le projet de sa substance en retardant encore l'échéance. Les collectivités locales disposeraient d'un délai, jusqu'en 2023, pour améliorer leur taux de collecte des bouteilles plastiques afin d'atteindre un objectif de 77% en 2025 et 90% en 2029. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) mesurerait chaque année les progrès enregistrés par les communes. En cas de résultats peu satisfaisants, le gouvernement leur imposerait la mise en place de la consigne. En parallèle, les territoires qui y sont favorables pourront mettre en place des expérimentations.

Un dispositif qui ne fait pas l'unanimité chez les élus locaux

Plusieurs associations d'élus, dont l'Association des Maires de France (AMF) ou Amorce, ont appelé les députés à rejeter l'amendement susmentionné. Mardi 17 décembre, l'AMF a publié un communiqué dans lequel elle s'oppose à une consigne qui leur serait «imposée autoritairement» et réclame un délai jusqu'en 2025 pour un «point d'étape». Certaines communes ont en effet investi d'importantes sommes d'argent dans des systèmes de collecte et craignent de les voir péricliter avec le développement de la consigne. Cité par l'AFP, Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, dénonce un dispositif remettant «en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif» et fragilisant un système «qui marche plutôt bien».

Du côté des professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, la consigne n'a pas non plus bonne presse. Celle-ci les priverait d'une partie des déchets qu'ils traitent, donc d'une partie de leurs revenus. Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) avait sollicité l'entreprise américaine Hill + Knowlton Strategies pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

Un soutien des industriels qui embarrasse certains écologistes



www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 392



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

À l'opposé, la consigne pour recyclage - destinée à la refabrication - est défendue par les géants de l'industrie de la boisson, à l'image de Coca-Cola ou de Danone. Certains y voient et dénoncent un lobbying pour sauver la bouteille plastique. Des géants qui, selon le gouvernement, auraient «changé d'avis» face aux objectifs européens de recyclage et aux attentes de consommateurs plus soucieux du respect de l'environnement.

Si l'ancien ministre Nicolas Hulot et certaines organisations comme la Fondation Tara Océan ont pris ouvertement position en faveur d'une consigne mixte, d'autres organisations se montrent embarrassées par le soutien des industriels et craignent un lobbying qui favorise l'utilisation d'emballages jetables. En conséquence, l'ONG Zero Waste en appelle à une consigne «au service de la réduction des emballages jetables», solution de transition vers le «réutilisable par principe».

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 236



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Pourquoi la mise en place d'une consigne pour les bouteilles plastiques fait débat

Le gouvernement va réintroduire la mesure par le biais d'un amendement déposé sur le projet de loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire», examiné mercredi au Sénat.



En 2016, le rapport annuel d'Eco-Emballages faisait état d'un taux de recyclage de 68% dans l'hexagone, alors qu'il est supérieur à 90% en Norvège et outre-Rhin. JOEL SAGET/AFP

À côté de ses voisins allemands et scandinaves, la France fait pâle figure en matière de tri des déchets recyclables. En 2016, le rapport annuel d'Eco-Emballages faisait état d'un taux de recyclage de 68% dans l'hexagone, alors qu'il est supérieur à 90% en Norvège et outre-Rhin, où un système de consigne a été instauré. Alors que ce modèle de consigne fut rejeté en septembre par le Sénat, le gouvernement soumet aujourd'hui à l'Assemblée un amendement visant à la réintroduire dans le projet de loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire».

Que contient l'amendement du gouvernement débattu mercredi à l'Assemblée nationale?

Viser les objectifs européens de recyclage via un système de consigne modelé sur ses voisins scandinaves, c'est l'objectif de l'exécutif à travers l'amendement débattu aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Avec un taux de recyclage des bouteilles plastiques de 90% à l'horizon 2029, la directive européenne sur les plastiques à usage unique du 5 juin 2019 a imposé des objectifs ambitieux aux États-membres. Adoptée par la Norvège dès la fin des années 1990, le principe de la consigne est simple. Les consommateurs qui achètent un produit

www.lefigaro.fr

Pays : France

Dynamisme : 236



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

emballé dans du plastique (bouteille d'eau, canette...) paient une caution, probablement d'une dizaine de centimes, qu'ils récupéreront en retournant l'emballage plastique dans des machines dédiées.

C'est ce dispositif que Brune Poirson, la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, souhaiterait voir se développer. Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. L'exécutif s'appuie sur le rapport remis en novembre par Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique, pour qui les objectifs européens ne peuvent être remplis autrement que par l'instauration de la consigne. Alors que les performances des collectivités en matière de collecte des déchets sont disparates, la consigne permettrait de sanctionner les mauvais élèves, selon le principe du «responsable sanctionnable».

À la suite d'une concertation compliquée avec les représentants des collectivités, un compromis fragile a été trouvé. Le gouvernement a décidé d'introduire la consigne de manière progressive, là où les communes s'avèrent incapables d'améliorer de manière substantielle leur capacité de recyclage des déchets. Une concession que certains dénoncent, car elle viderait le projet de sa substance en retardant encore l'échéance. Les collectivités locales disposeraient d'un délai, jusqu'en 2023, pour améliorer leur taux de collecte des bouteilles plastiques afin d'atteindre un objectif de 77% en 2025 et 90% en 2029. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) mesurerait chaque année les progrès enregistrés par les communes. En cas de résultats peu satisfaisants, le gouvernement leur imposerait la mise en place de la consigne. En parallèle, les territoires qui y sont favorables pourront mettre en place des expérimentations.

Un dispositif qui ne fait pas l'unanimité chez les élus locaux

Plusieurs associations d'élus, dont l'Association des Maires de France (AMF) ou Amorce, ont appelé les députés à rejeter l'amendement susmentionné. Mardi 17 décembre, l'AMF a publié un communiqué dans lequel elle s'oppose à une consigne qui leur serait «imposée autoritairement» et réclame un délai jusqu'en 2025 pour un «point d'étape». Certaines communes ont en effet investi d'importantes sommes d'argent dans des systèmes de collecte et craignent de les voir péricliter avec le développement de la consigne. Cité par l'AFP, Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, dénonce un dispositif remettant «en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif» et fragilisant un système «qui marche plutôt bien».

Du côté des professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, la consigne n'a pas non plus bonne presse. Celle-ci les priverait d'une partie des déchets qu'ils traitent, donc d'une partie de leurs revenus. Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) avait sollicité l'entreprise américaine Hill + Knowlton Strategies pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

Un soutien des industriels qui embarrasse certains écologistes

À l'opposé, la consigne pour recyclage - destinée à la refabrication - est défendue par les géants de l'industrie de la boisson, à l'image de Coca-Cola ou de Danone. Certains y voient et dénoncent un lobbying pour sauver la bouteille plastique. Des géants qui, selon le gouvernement, auraient «changé d'avis» face aux objectifs européens de recyclage et aux attentes de consommateurs plus soucieux du respect de l'environnement.

Si l'ancien ministre Nicolas Hulot et certaines organisations comme la Fondation Tara Océan ont pris ouvertement position en faveur d'une consigne mixte, d'autres organisations se montrent embarrassées

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 236



Page 3/3[Visualiser l'article](#)

par le soutien des industriels et craignent un lobbying qui favorise l'utilisation d'emballages jetables. En conséquence, l'ONG Zero Waste en appelle à une consigne «au service de la réduction des emballages jetables», solution de transition vers le «réutilisable par principe».



Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés

PARIS. La consigne, c'est quoi? Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine. Qui est pour? La consigne pour recyclage est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains y voient un lobbying pour sauver la bouteille plastique. Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne «soutenaient pas du tout la consigne au début» et ont «changé d'avis», face aux contraintes imposées par l'UE et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. Qui est contre? Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent. Au Sénat, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage a sollicité l'entreprise Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet Pmp;B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, ex-eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM. Autres adversaires: les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Qu'en pensent les écolos? L'ex-ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que ça pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.



Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés

PARIS. La consigne, c'est quoi? Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine. Qui est pour? La consigne pour recyclage est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains y voient un lobbying pour sauver la bouteille plastique. Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne «soutenaient pas du tout la consigne au début» et ont «changé d'avis», face aux contraintes imposées par l'UE et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. Qui est contre? Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent. Au Sénat, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage a sollicité l'entreprise Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet Pmp;B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, ex-eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM. Autres adversaires: les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Qu'en pensent les écolos? L'ex-ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que ça pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.



Quand les lobbies emballent l'Assemblée nationale

Et donc, la farce dure jusqu'au 20 décembre à l'Assemblée. On y discute sans trop rire ouvertement d'une prodigieuse loi antigaspillage, dont les éléments sont à peu près connus. Tremblez ! On voudrait vendre les médocs à l'unité, mais les labos et les pharmaciens ne sont pas d'accord, les pauvres. On voudrait proscrire le plastique dans les contenants des fast-foods, mais faut voir, y a de l'opposition. On voudrait consigner les bouteilles plastique, mais cornegidouille ! la glorieuse Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) veut pas. Or elle représente 1300 entreprises, de la transnationale à la PME, et 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique, déclarait en septembre, sans provoquer une émeute, que

les gros recycleurs - nos amis de Federec - envoient en Afrique le plastique « recyclé », organisent un lobbying forcené et « scrutent » même l'avancée des débats parlementaires. Ils ont déjà obtenu au Sénat l'abandon en première lecture de la consigne des plastiques. Ainsi voit-on qui commande réellement. Nul ne sait encore ce qui restera de la charpie. Mais pour donner une idée du « progrès » en cours, rappelons que dans les années 60 du siècle passé, quand la roue n'avait pas été inventée, une bouteille en verre, consignée pour un franc, pouvait être réutilisée jusqu'à 50 fois. Des études menées en Alsace montrent que ce système archaïque réduit la consommation d'énergie de 75 % et celle d'eau de 33 % par rapport au recyclage made in Federec. Mais, *bis repetita*, qui commande ?

F.N.



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois

www.goodplanet.info

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés



Des déchets vont être triés pour un éventuel recyclage dans une benne à ordure à Paris le 6 juin 2019
© AFP Lucas Barioulet

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate « concertation », l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il « mettra en oeuvre » le dispositif.

La consigne, c'est quoi ?

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

Qui est pour ?

La consigne pour recyclage – en vue d'une refabrication – est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un « lobbying » pour sauver la bouteille plastique.

www.goodplanet.info

Pays : France

Dynamisme : 8

[Visualiser l'article](#)

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne « soutenaient pas du tout la consigne au début » et ont « changé d'avis », face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. « Ca a été un combat rude », affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la « seule solution » pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un « responsable sanctionnable » si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont « très inégales » et qu'il est « politiquement impossible » de sanctionner les mauvais élèves.

Qui est contre ?

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

« Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi », a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne « comprend pas » qu'on « remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif », en fragilisant « ce qui marche plutôt bien ».

Qu'en pensent les écolos ?

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

« On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable », explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif « trop tardif » de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

Où en est-on ?

www.goodplanet.info

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif « définira après concertation avec les parties prenantes » la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi « les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement », et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un « point d'étape ».

© AFP

www.nordnet.fr

Pays : France

Dynamisme : 158



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

You êtes ici : / / Environnement / Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés



Des déchets vont être triés pour un éventuel recyclage dans une benne à ordures à Paris le 6 juin 2019 (AFP-Lucas Barioulet)

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contrignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

. La consigne, c'est quoi ?

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

www.nordnet.fr

Pays : France

Dynamisme : 158



Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

. Qui est pour ?

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

. Qui est contre ?

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien".

. Qu'en pensent les écolos ?

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

www.nordnet.fr

Pays : France

Dynamisme : 158



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

. Où en est-on ?

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi "les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement", et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un "point d'étape". AFP



Date : 17/12/2019

Heure : 17:04:37

actu.orange.fr
Pays : France
Dynamisme : 333



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés



Des déchets vont être triés pour un éventuel recyclage dans une benne à ordures à Paris le 6 juin 2019
©Lucas Barioulet, AFP

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

. La consigne, c'est quoi ?

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

. Qui est pour ?



actu.orange.fr

Pays : France

Dynamisme : 333

[Visualiser l'article](#)

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

. Qui est contre ?

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Baily, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Baily et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien".

. Qu'en pensent les écolos ?

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.



actu.orange.fr
Pays : France
Dynamisme : 333



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

. Où en est-on ?

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi "les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement", et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un "point d'étape".



17/12/2019 15:36:27

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.



Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage ([Federec](#)) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien".

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.



En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi "les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement", et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un "point d'étape".

adc-vm/reb/cs/az

www.linfodurable.fr

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés



le gouvernement prévoit une réduction de 50 % d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché, pour tendre vers les 100 % en 2040.

©yanik88/Shutterstock

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, faute de quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

. La consigne, c'est quoi ?

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

. Qui est pour ?

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

. Qui est contre ?

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels.

Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

www.linfodurable.fr

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien", alors qu'a été engagée la modernisation des centres de tri.

. Qu'en pensent les écolos ?

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG et militants écolos sont embarrassés. Ils critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela incite à utiliser davantage d'emballages jetables.

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

. Où en est-on ?

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires. Un compromis qui laisse encore certains acteurs sur leur faim.



information.tv5monde.com
Pays : France
Dynamisme : 111



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés



Des déchets vont être triés pour un éventuel recyclage dans une benne à ordure à Paris le 6 juin 2019
afp.com - Lucas Barioulet

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

. La consigne, c'est quoi ?

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

information.tv5monde.com

Pays : France

Dynamisme : 111



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

. Qui est pour ?

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

. Qui est contre ?

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien".

. Qu'en pensent les écolos ?

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

information.tv5monde.com

Pays : France

Dynamisme : 111



Page 3/3[Visualiser l'article](#)

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

. Où en est-on ?

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi "les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement", et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un "point d'étape".

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés



Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

. La consigne, c'est quoi ?

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.



www.geo.fr

Pays : France

Dynamisme : 15



[Visualiser l'article](#)

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

. Qui est pour ?

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

. Qui est contre ?

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien".

. Qu'en pensent les écolos ?

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

www.geo.fr

Pays : France

Dynamisme : 15



Page 3/3[Visualiser l'article](#)

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

. Où en est-on ?

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi "les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement", et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un "point d'étape".

© 2019 AFP

17/12/2019 15:36:27

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, sans quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage ([Federec](#)) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels. Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien".

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG sont embarrassées. Elles critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela pousse à utiliser davantage d'emballages jetables.

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires.

Certains acteurs restent sur leur faim, dont les associations de collectivités (AMF, Amorce, France urbaine, APVF...) qui dans un communiqué commun ont appelé mardi "les députés à refuser toute forme de consigne pour recyclage imposée autoritairement", et réclament un délai jusqu'en 2025 pour un "point d'étape".

adc-vm/reb/cs/az



17/12/2019 12:30:03

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, faute de quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.



Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels.

Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien", alors qu'a été engagée la modernisation des centres de tri.

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG et militants écolos sont embarrassés. Ils critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela incite à utiliser davantage d'emballages jetables.

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires. Un compromis qui laisse encore certains acteurs sur leur faim.

adc-vm/reb/spi

17/12/2019 12:30:03

Consigne plastique: lobby contre lobby et écolos embarrassés

Professionnels du recyclage face aux industriels de la boisson, inquiétudes des élus locaux et écolos partagés: la proposition de consigne pour les bouteilles plastique s'est transformée en bataille rangée, contraignant le gouvernement à temporiser.

Rejetée par le Sénat, cette mesure clé du projet de loi antigaspillage doit être examinée mercredi par l'Assemblée et sa portée risque d'être fortement réduite. Après une délicate "concertation", l'exécutif devrait laisser aux collectivités jusqu'à 2023 pour prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs de collecte sans en passer par la consigne, faute de quoi il "mettra en oeuvre" le dispositif.

Le gouvernement défend le principe d'une consigne mixte: de réemploi, surtout pour le verre, et de recyclage, pour le plastique. Pour le consommateur, cela reviendrait à payer sa bouteille légèrement plus cher puis à récupérer une dizaine ou une quinzaine de centimes en la rapportant dans une machine dédiée.

Le but ? Viser les objectifs européens d'un taux de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui. La consigne existe dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne ou en Norvège, où les performances de collecte sont meilleures.

La consigne pour recyclage - en vue d'une refabrication - est soutenue par les géants de la boisson comme Coca Cola ou Danone. Certains -notamment au Sénat- y voient en réalité un "lobbying" pour sauver la bouteille plastique.

Mais le gouvernement l'assure: ces industriels ne "soutenaient pas du tout la consigne au début" et ont "changé d'avis", face aux contraintes imposées par l'Union Européenne et aux attentes du consommateur en matière de respect de l'environnement. "Ca a été un combat rude", affirme la secrétaire d'Etat Brune Poirson.

L'exécutif s'appuie sur le rapport de Jacques Vernier, expert du secteur du recyclage missionné par le ministère de la Transition écologique. Selon lui, la consigne est la "seule solution" pour respecter les objectifs européens.

Et on aurait, avec ce dispositif, un "responsable sanctionnable" si les objectifs de collecte n'étaient pas atteints, alors que les performances des collectivités sont "très inégales" et qu'il est "politiquement impossible" de sanctionner les mauvais élèves.

Les professionnels du recyclage, qui ont des contrats avec les collectivités, sont vent debout contre la consigne, qui les priverait d'une petite partie des déchets qu'ils traitent.

Au Sénat en septembre, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) a sollicité l'entreprise américaine Hill+Knowlton pour une mission de lobbying, qui a elle-même confié cette tâche au cabinet P&B de Gilles Pargneaux et Dominique Bailly, respectivement anciens eurodéputé et sénateur du Nord, deux ex-socialistes passés chez LREM.

"Tout le monde a pu voir Bailly et Pargneaux s'activer dans les couloirs du Sénat juste avant le débat sur le projet de loi", a confié à l'AFP une source parlementaire.

Autres adversaires, les associations d'élus comme l'AMF (Association des maires de France) ou Amorce, qui rassemble collectivités et professionnels.

Les collectivités qui vendent leurs déchets aux sociétés spécialisées craignent de perdre des ressources, même si le gouvernement assure que ce ne sera pas le cas.

Et le délégué général d'Amorce, Nicolas Garnier, ne "comprend pas" qu'on "remette en cause trente ans d'investissements dans le tri sélectif", en fragilisant "ce qui marche plutôt bien", alors qu'a été engagée la modernisation des centres de tri.

L'ancien ministre Nicolas Hulot et la Fondation Tara Océan ont pris position pour la consigne mixte, mais d'autres ONG et militants écolos sont embarrassés. Ils critiquent le soutien des industriels comme Coca Cola et redoutent que cela incite à utiliser davantage d'emballages jetables.

"On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable", explique l'ONG Zero Waste.

WWF reproche aussi au gouvernement son objectif "trop tardif" de 2040 pour mettre fin aux emballages plastique à usage unique.

Pour les rassurer, le gouvernement prévoit une nouvelle étape intermédiaire, avec une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.

Des réunions très tendues entre les acteurs ont eu lieu jusqu'au dernier moment. Le gouvernement va finalement soumettre mercredi un amendement qui laisse aux collectivités jusqu'en 2023 pour atteindre les objectifs. A défaut, l'exécutif "définira après concertation avec les parties prenantes" la mise en oeuvre de la consigne mixte.

En attendant, des expérimentations pourront être menées par les territoires volontaires. Un compromis qui laisse encore certains acteurs sur leur faim.

adc-vm/reb/spi



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois

Soyez le 1er à réagir

france•5



Média : France 5

Émission : C Politique

Journaliste : Karim RISSOULI

Date : 15/12/2019

Sujet : Brune POIRSON défend son projet de contre le gaspillage et pour l'économie circulaire et notamment la consigne de tri des bouteilles plastiques.

Durée : 7 minutes 50



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée



1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements

ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amende leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents assermentés des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près– par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.

Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.



Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme les y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.

Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.



[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Soyez le 1er à réagir



Environnement La lutte contre le gaspillage face au lobbying

Le projet de loi sur l'économie circulaire, visant à promouvoir le recyclage, est en cours d'examen par les députés. Son ambition se heurte à de multiples pressions des industriels mais aussi des élus locaux



PLANÈTE

L'économie circulaire bute sur la consigne

L'examen du texte « relatif à la lutte contre le gaspillage » démarre lundi à l'Assemblée nationale

Ces douze prochains mois seront ceux de l'accélération écologique », assurait Edouard Philippe le 12 juin, lors de sa déclaration de politique générale. A la sortie du grand débat national, le premier ministre promettait d'aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Un texte devait incarner cette ambition, le projet de loi « relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ». Mais son parcours est semé d'embûches. Son examen à l'Assemblée nationale débute, lundi 9 décembre, en pleine mobilisation contre la réforme des retraites.

Pas de quoi mettre sur le devant de la scène ce texte fleuve, constitué de multiples mesures pour faire entrer de nouveaux gestes écologiques dans la vie des citoyens : recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire, l'obsolescence programmée, le plastique... Plus de 1550 amendements ont d'ailleurs été étudiés en commission avant l'arrivée du texte en séance plénière. Dans la majorité, certains députés s'inquiètent toutefois de ne pas parvenir à tirer de bénéfice politique du texte. « On n'arrive pas à porter du sens sur des textes qui deviennent fourre-tout », déplore une députée de la majorité. « C'est invivable, je ne sais pas quelle histoire raconter autour de ce texte », critique l'une de ses collègues.

Présentée d'abord comme une mesure phare du texte, la mise en place d'un système de consigne pour les bouteilles en plastique a viré à l'affrontement : la disposition est très contestée, en particulier par les collectivités et les lobbies du traitement des déchets. Cette opposition avait été au cœur des débats au Sénat, porte-voix des collectivités locales, en septembre, qui l'avaient finalement retirée du texte, au grand dam de Brune Poirson, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, qui

porte le projet de loi.

Cette animosité de la part des maires et des collectivités était malvenue pour le pouvoir, au moment où l'exécutif les cajole avec son projet de loi « Engagement et proximité » et à l'approche des municipales de 2020. Le président de la République a abordé le sujet lors de sa venue au congrès des maires de France, le 19 novembre. « C'est pour cela que (...) sur un sujet particulièrement sensible, comme celui de la consigne des bouteilles en plastique, rien ne sera fait sans l'accord des maires », a déclaré M. Macron pour tenter d'apaiser la fronde. « Quel serait l'intérêt pour le gouvernement, à quelques mois des municipales, de lancer un dispositif qui pénaliserait les collectivités territoriales ? », insiste de son côté Brune Poirson.

SOUTIEN DE L'OPINION PUBLIQUE

La déclaration présidentielle résonnait néanmoins comme un rappel à l'ordre, voire comme un léger rétropédalage. La bataille de la consigne ne devait pas occulter le reste du projet de loi et ses nombreux articles. Dans le même temps, il est difficile de renoncer à cette mesure qui rencontre un soutien de l'opinion publique. Selon une étude Ipsos (menée du 17 au 20 septembre auprès de 2138 personnes en France, pour le compte de Boissons rafraîchissantes de France), 89 % des Français se déclarent favorables à l'instauration d'un système de consigne pour recyclage et 92 % se déclarent être « prêts à rapporter leurs emballages de boissons consignés en point de collecte ».

Dans chaque camp, on a fourbi ses arguments. Les opposants à la consigne ont insisté sur le fait que le lobby des grandes entreprises, comme Coca-Cola ou Nestlé, y étaient favorables, que cela risquait d'accroître la production de plastique et que, in fine, avec le retrait des bouteilles en plastique des bacs jau-



nes, il y aurait une perte financière sèche pour les collectivités qui avaient investi dans les circuits de collecte et de recyclage.

A l'inverse, les soutiens au texte du gouvernement ont avancé que, derrière l'opposition, emmenée notamment par Amorce, une association qui représente les collectivités territoriales (les deux tiers de ses adhérents) et les industriels, c'était le lobby de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) qui était à la manœuvre.

Dans la bataille, le ministère n'a pas manqué de revendiquer le soutien de l'ancien ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot. Ce dernier indiquait, le 23 novembre, sur son compte Twitter : «*Le débat sur la consigne ne doit pas nous détourner du vrai débat : arrêter le plastique à usage unique et développer le réemploi. La consigne pour recyclage couplée à la consigne pour réemploi est une première étape pour améliorer la collecte.*»

Alors que des négociations s'achèvent avec les représentants des collectivités, le texte pourrait s'achever finalement vers une expérimentation de celle-ci. Le point d'accord serait de rendre le système de collecte et de tri plus efficace, et d'évaluer les performances en 2023.

Si elles permettent d'atteindre les objectifs imposés par l'Union européenne, soit 77 % de collecte pour le recyclage des bouteilles en plastique en 2025 et 90 % en 2029, le système de consigne ne serait pas mis en place. «*Si on en arrive là, ce sera du gagnant-gagnant : le principe de la consigne est maintenu et on fait confiance aux collectivités qui nous disent qu'elles peuvent y arriver*», se projette le député (LRM, Isère) Jean-Charles Colas-Roy.

«*La consigne a un but final : organiser la transition pour baisser notre utilisation du plastique tout en finançant et en assurant le développement du réemploi sur notre territoire. Je ne suis pas dogmatique, si on atteint les objectifs européens, que l'on est sur la bonne trajectoire, nous n'aurons pas besoin de la mettre en place. Mais dans le cas contraire, si*», confie au *Monde* Brune Poirson.

Les opposants à la consigne ne sont pour autant pas totalement sereins. Un texte de compromis leur a été soumis, à la veille du débat à l'Assemblée nationale. «*Nous avons toujours une différence d'approche avec le ministère. Ce texte ne dit pas assez clairement comment arriver aux objectifs, alors qu'il continue de nous présenter en long et en large la*

consigne», regrette Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce.

«MOBILISER LES CITOYENS»

A l'inverse, Jean Hornain, directeur général de Citeo, entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers, craint que, sans la mise en place de la consigne, les objectifs ne puissent être atteints. «*Il faut densifier les points de collecte, développer la tarification incitative [un système calculé en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites par chaque foyer], qui inquiète les élus, mais qui est très efficace pour inciter à trier et alléger sa poussière et, enfin, informer, mobiliser les citoyens*», explique Jean Hornain, soulignant que les pays qui ont atteint les objectifs européens sont ceux qui ont adopté la consigne, Allemagne, Croatie, Estonie, Danemark, etc.

Ce dernier, comme Nicolas Garnier, veut croire qu'un consensus reste possible. Mais d'ici à l'adoption du texte final, la route est encore longue. En témoigne un cafouillage au sein de la majorité : faute de mobilisation de ses troupes, le fameux article sur la consigne a été supprimé en commission, jeudi 28 novembre, sous les yeux de Brune Poirson. Il devrait être réintroduit en séance, à l'issue des discussions entre le ministère et les représentants des collectivités locales.

Le pataquès autour de cet article 8 bis sur la consigne a lassé, et Brune Poirson peine à convaincre les députés. Le 28 novembre au soir, les échanges se sont tendus avec certains d'entre eux, la secrétaire d'Etat se faisant parfois sarcastique, loin des codes de la diplomatie parlementaire.

«DES MESURES MODESTES»

Au sein de la majorité aussi, la gêne s'est installée. Les députés LRM ont choisi «*d'adopter comme posture d'aider la ministre pour la réussite de ce texte*», explique l'un d'eux. «*Mais ça traduit le fait qu'elle a besoin d'aide*, décide-t-il aussitôt. On aurait pu espérer qu'elle soit encore plus dans la maîtrise technique de son texte.»

En plein examen de son texte par le Parlement, Brune Poirson a dû affronter des rumeurs venant de l'exécutif selon lesquelles elle se présenterait aux municipales à Avignon, ce qu'elle a démenti tout net. De quoi fragiliser davantage sa position. «*Elle a beaucoup de mérite, elle porte des sujets pas faciles, sur lesquels personne n'a réussi à aboutir jus-*



que-là comme la création d'une filière REP [responsabilité élargie du producteur, sur le principe pollueur-payeur] pour le secteur du bâtiment. Les pressions sont fortes parce que les enjeux sont forts», la défend la députée (LRM, Ille-et-Vilaine) Laurence Maillart-Méhaignerie, responsable du texte pour la majorité.

Les députés macronistes tablent sur la popularité de la réforme pour renverser la vapeur. «*Les Français sont très en phase avec cette loi, ils veulent moins gaspiller, se sentent prisonniers des emballages...*», note ainsi Mme Maillart-Méhaignerie.

Cette «bataille» de la consigne est d'autant plus regrettable que le projet de loi ne suscite pas d'hostilité majeure dans les rangs de l'opposition, notamment à gauche. «*C'est une loi qui va dans le bon sens*», estime le député (PS, Mayenne) Guillaume Garot. «*Le texte comporte des mesures pas inutiles mais qui restent modestes. Il ne porte pas une transformation structurelle de la production et de la consommation*», nuance Delphine Batho, députée écologiste non inscrite des Deux-Sèvres et ancienne ministre de l'environnement. ■

RÉMI BARROUX ET MANON RESCAN

«LA CONSIGNE A UN BUT FINAL: ORGANISER LA TRANSITION POUR BAISSER NOTRE UTILISATION DU PLASTIQUE TOUT EN ASSURANT LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI»

BRUNE POIRSON

secrétaire d'Etat à la
transition écologique

LES CHIFFRES

90 %

C'est le taux de collecte à atteindre en 2029, selon l'Union européenne, en vue du recyclage des bouteilles de boissons en plastique.

57 %

C'est le taux de collecte des bouteilles de boissons en plastique en France, en 2017, selon l'entreprise de recyclage Citeo. Le taux le plus faible, 25 %, est en Corse, et le plus élevé, 71 %, se trouve en Bretagne.

50 KILOS

C'est le poids d'emballages trié par habitant et par an en France, réparti entre 18 kilos en papier carton, plastique, acier et aluminium, et 32 kilos d'emballages en verre, selon Citeo.

88 %

C'est le pourcentage de Français qui trient, dont 48 % systématiquement, d'après Citeo.



Une poubelle municipale déborde de bouteilles en plastique après un match de la Coupe du monde féminine de football, à Reims, en juin. PHIL NOBLE/REUTERS



Environnement La lutte contre le gaspillage face au lobbying

Le projet de loi sur l'économie circulaire, visant à promouvoir le recyclage, est en cours d'examen par les députés. Son ambition se heurte à de multiples pressions des industriels mais aussi des élus locaux

vitre.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 311



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.



vitre.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 311



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France



Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

vichy.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 273



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP Ouest-France

valenciennes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 282



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.



valenciennes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 282



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

tours.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 275



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.

tours.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 275



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

tourcoing.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 279



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



tourcoing.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 279



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP Ouest-France

toulon.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 274



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



toulon.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 274



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

saint-malo.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 310



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'Etat à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



saint-malo.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 310



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

roubaix.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 272



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



roubaix.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 272



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

rennes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 327



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



rennes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 327



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

redon.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 315



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



redon.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 315



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

poitiers.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 276



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



poitiers.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 276



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

niort.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 308



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



niort.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 308



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP Ouest-France



Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

nimes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 280



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP Ouest-France

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

nevers.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 279



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

nantes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 317



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



nantes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 317



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

moulins.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 275



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



moulins.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 275



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.

montpellier.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 278



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

montlucon.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 269



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

montlucon.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 269



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

maubeuge.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 272



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

maubeuge.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 272



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

marseille.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 271



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



marseille.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 271



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP Ouest-France

marcq-en-baroeul.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 274



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

marcq-en-baroeul.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 274



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

lorient.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 331



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



lorient.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 331



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

lille.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 286



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



lille.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 286



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

letouquet.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 278



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.

letouquet.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 278



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

lessablesdolonne.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 316



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



lessablesdolonne.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 316



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

lemans.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 314



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



lemans.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 314



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

laseyne.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 283



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



laseyne.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 283



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

larochesuryon.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 316



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



larochesuryon.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 316



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

labaule.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 312



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



labaule.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 312



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

hyeres.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 286



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



hyeres.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 286



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

hazebrouck.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 285



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.

hazebrouck.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 285



Page 2/2[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

halluin.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 287



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.

halluin.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 287



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

guingamp.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 326



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non



guingamp.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 326



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'État.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

granville.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 302



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



granville.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 302



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

golfedesainttropez.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 280



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.

golfedesainttropez.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 280



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

fougeres.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 317



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



fougeres.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 317



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

draguignan.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 280



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.



draguignan.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 280



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

dinan.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 323



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



dinan.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 323



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France



Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.

clermont.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 282



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

cholet.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 307



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



cholet.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 307



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

chateauroux.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 285



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.

chateauroux.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 285



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

cannes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 285



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.



cannes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 285



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

cambrai.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 278



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.

cambrai.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 278



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

calais.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 285



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.

calais.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 285



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

cagnes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 286



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



cagnes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 286



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

caen.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 333



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



caen.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 333



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.

brive.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 219



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

brignoles.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 287



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



brignoles.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 287



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

brest.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 360



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.



brest.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 360



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

bourges.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 296



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.

bourges.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 296



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

boulognesurmer.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 291



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.

boulognesurmer.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 291



Page 2/2[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

blois.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 295



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



blois.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 295



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France



Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.

aurillac.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 291



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'État.



arras.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 294



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

armentieres.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 301



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.

armentieres.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 301



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France



Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.

antibes.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 298



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

angers.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 354



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation », devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires », avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses », a lancé la secrétaire d'Etat.



angers.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 354



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France

alencon.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 318



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement et Brune Poirson toujours en faveur de la consigne pour les bouteilles plastiques



Un centre de tri dans la zone industrielle du Mans (photo d'illustration).© OUEST-FRANCE

Brune Poirson, a regretté lundi les « incompréhensions », et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique.

La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson , a regretté lundi les « incompréhensions » , et « parfois même les manipulations » au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique , qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un « amendement » serait « déposé dans le cours des débats » sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine « concertation » , devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires « volontaires » , avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Le Sénat a dit non

Sur la consigne, « les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses » , a lancé la secrétaire d'Etat.



alencon.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 318



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique , puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le « lobbying » des industriels de la boisson, comme Coca Cola , favorables à la mesure.

À l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la **Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec)**, opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77 % de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60 % aujourd'hui.

avec AFP. Ouest-France



actu.orange.fr
Pays : France
Dynamisme : 354



[Visualiser l'article](#)

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise



Bouteilles en plastique, à Paris, le 7 juillet 2019

1 / 2

© AFP, JOEL SAGET

"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.



actu.orange.fr

Pays : France

Dynamisme : 354



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-paye REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.



actu.orange.fr
Pays : France
Dynamisme : 354



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".



Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise



Bouteilles en plastique, à Paris, le 7 juillet 2019 (AFP/Archives-JOEL SAGET)

"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

www.nordnet.fr

Pays : France

Dynamisme : 142



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

www.nordnet.fr
Pays : France
Dynamisme : 142



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)



www.nordnet.fr

Pays : France

Dynamisme : 142



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

La secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, à Heredia au Costa Rica, le 8 octobre 2019 (AFP/Archives-Ezequiel BECERRA)

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeuse REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".



actu.orange.fr
Pays : France
Dynamisme : 354



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise



"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.



actu.orange.fr

Pays : France

Dynamisme : 354



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeur REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris". AFP



pro.orange.fr
Pays : France
Dynamisme : 23

[Visualiser l'article](#)

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise

"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en...



Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.



pro.orange.fr

Pays : France

Dynamisme : 23



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeur REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".

AFP

fr.news.yahoo.com
Pays : France
Dynamisme : 572



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise



[Voir les photos](#)

Bouteilles en plastique, à Paris, le 7 juillet 2019

Paris (AFP) - "Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

fr.news.yahoo.com
Pays : France
Dynamisme : 572



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeuse REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première

fr.news.yahoo.com
Pays : France
Dynamisme : 572



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise

"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

www.linfodurable.fr

Pays : France

Dynamisme : 9



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeur REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents assermentés des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme les y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près– par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



09/12/2019 17:42:02

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise

ajoute premiers échanges

"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.



Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage ([Federec](#)), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeuse REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".

adc/reb/jk/map

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise



Bouteilles en plastique, à Paris, le 7 juillet 2019 Photo JOEL SAGET. AFP

«Incompréhensions», «flottements», «absence de concertation»... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe «écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français».

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour «sortir du tout jetable» et passer au «tout réutilisable», alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.



www.liberation.fr

Pays : France

Dynamisme : 187



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur «l'économie circulaire».

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des «incompréhensions» et parfois même les «manipulations et les attaques de groupes d'intérêt» sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé «l'absence de concertation», pendant que le socialiste Guillaume Garot regrettait un «flottement» autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

iframe : redir.opoint.com

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires «volontaires», avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au «cours des débats», a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le «lobbying» des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- «Scrutés» -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront «scrutés» par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeuse REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.



www.liberation.fr

Pays : France

Dynamisme : 187



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

«La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début» mais «il y a urgence», estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même «interdit» à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson «défendant une mesure forte» et «l'une des signatures de ce texte».

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans «un premier temps à quelques antibiotiques».

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une «multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble» et Mathilde Panot (LFI) «une montagne qui a accouché d'une souris».

AFP

www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 439



Page 1/4

[Visualiser l'article](#)

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise AFP • 09/12/2019 à 18:42



Bouteilles en plastique, à Paris, le 7 juillet 2019 (AFP / JOEL SAGET)

Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 439



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 439



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)



www.boursorama.com

Pays : France

Dynamisme : 439



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

La secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, à Heredia au Costa Rica, le 8 octobre 2019
(AFP / Ezequiel BECERRA)

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

- "Scrutés" -

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeur REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concertera par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".

adc/reb/jk/map

09/12/2019 17:42:02

Loi antigaspi: les débats démarrent à l'Assemblée, la consigne divise

ajoute premiers échanges

"Incompréhensions", "flottement", "absence de concertation"... l'Assemblée nationale s'est lancée lundi dans l'examen du projet de loi antigaspillage, avec les premiers débats sur la consigne pour les bouteilles en plastique, une mesure à l'avenir incertain.

Selon la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, ce texte associe "écologie du quotidien et écologie de demain: c'est du très concret, tout de suite, maintenant, pour chaque Français".

Examiné dans l'hémicycle jusqu'au 20 décembre, le projet de loi propose une série de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

Ambitieux, le gouvernement veut faire de cette loi un levier pour "sortir du tout jetable" et passer au "tout réutilisable", alors que la France produit 5 tonnes de déchets par habitant et par an.

Mais l'imbroglio qui entoure la consigne de recyclage des bouteilles en plastique a brouillé l'image de ce texte sur "l'économie circulaire".

Le sujet s'est vite invité dans l'hémicycle. En ouverture des débats, Brune Poirson a regretté des "incompréhensions" et parfois même les "manipulations et les attaques de groupes d'intérêt" sur la consigne, rejetée par le Sénat fin septembre.

De son côté la droite, par la voix de Valérie Beauvais (LR), a stigmatisé "l'absence de concertation", pendant que le socialiste Guillaume Garrot regrettait un "flottement" autour d'un dispositif qui passait pour une disposition phare de ce projet de loi.

Au départ, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage - c'est à dire avec une refabrication - des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Le gouvernement a temporisé il y a quinze jours en proposant une expérimentation dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Un amendement sera déposé au "cours des débats", a d'ailleurs confirmé Brune Poirson lundi, tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. En s'y opposant, les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé du doigt le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

En creux, le ministère de la Transition écologique critique de son côté le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), opposée au dispositif.

Sur l'ensemble de ce texte, les députés seront "scrutés" par les lobbies, a mis en garde Brune Poirson.

Le projet de loi prévoit en outre la mise en place de nouvelles filières pollueur-payeur REP (à responsabilité élargie des producteurs), qui exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. Cela concerne par exemple le bâtiment, alors que les dépôts sauvages du BTP sont une préoccupation majeure.

"La filière BTP essaye de gagner du temps depuis le début" mais "il y a urgence", estime Laurence Maillart-Méhaignerie, cheffe de file LREM pour le projet de loi.

Contre le gaspillage, le texte veut aussi interdire la destruction des invendus non alimentaires en demandant aux grandes surfaces de les donner à des associations ou les recycler. Pour les produits d'hygiène de première nécessité, le recyclage sera même "interdit" à partir de 2022, rendant le don obligatoire, Brune Poirson "défendant une mesure forte" et "l'une des signatures de ce texte".

Autre proposition de la majorité, la vente des médicaments à l'unité en pharmacie, un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le gouvernement va défendre un amendement prudent sur ce point, en la limitant dans "un premier temps à quelques antibiotiques".

Parmi les oppositions, Valérie Beauvais (LR) a critiqué une "multitude de petites mesures sans cohérence d'ensemble" et Mathilde Panot (LFI) "une montagne qui a accouché d'une souris".

adc/reb/jk/map

09/12/2019 15:56:40

Consigne plastique: Brune Poirson regrette "incompréhensions" et "manipulations"

La secrétaire d'Etat à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté lundi les "incompréhensions", et "parfois même les manipulations" au sujet de la consigne pour les bouteilles en plastique, qui passait pour être la mesure phare du projet de loi anti-gaspillage mais dont l'avenir est incertain.

Au coup d'envoi de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée, Brune Poirson a confirmé qu'un "amendement" serait "déposé dans le cours des débats" sur la consigne pour le recyclage des bouteilles plastique, qui avait été rejetée par le Sénat.

Le gouvernement, en pleine "concertation", devrait y reprendre sa proposition présentée il y a quinze jours d'expérimentation du dispositif dans les territoires "volontaires", avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023.

Sur la consigne, "les débats ont été longs, les incompréhensions et parfois même les manipulations et les attaques de groupes d'intérêt furent nombreuses", a lancé la secrétaire d'Etat.

Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission.

Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.

A l'inverse, le ministère de la Transition écologique a critiqué en creux le lobbying de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage ([Federec](#)), opposée à ce dispositif. Le gouvernement insiste sur les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.

adc/reb/jk/

www.lemonde.fr
Pays : France
Dynamisme : 91



Page 1/5

[Visualiser l'article](#)

Le débat sur le projet de loi sur l'économie circulaire pollué par la consigne

L'examen du texte « relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » débute lundi dans l'Hémicycle, en pleine mobilisation contre la réforme des retraites.



Edouard Philippe à l'Assemblée nationale, le 3 décembre à Paris. LIONEL BONAVENTURE / AFP

« Ces douze prochains mois seront ceux de l'accélération écologique », promettait Edouard Philippe le 12 juin, lors de sa déclaration de politique générale. A la sortie du grand débat national, le premier ministre reconnaissait qu'il avait fait sa conversion écologique et promettait d'aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.



Un texte devait incarner cette ambition, le projet de loi « relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ». Mais son parcours est semé d'embûches. Son examen dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale débute, lundi 9 décembre, en pleine mobilisation contre la réforme des retraites. Pas de quoi mettre sur le devant de la scène ce texte fleuve, constitué de multiples mesures très concrètes pour faire entrer de nouveaux gestes écologiques dans la vie des citoyens : recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire, l'obsolescence programmée, le plastique... Plus de 1 550 amendements ont d'ailleurs été étudiés en commission avant l'arrivée du texte en séance plénière.

Dans la majorité, certains députés s'inquiètent toutefois de ne pas parvenir à tirer de bénéfice politique du texte. « *On n'arrive pas à porter du sens sur des textes qui deviennent fourre-tout* » , déplore une députée qui siège à la commission du développement durable. « *C'est invivable, je ne sais pas quelle histoire raconter autour de ce texte* » , critique l'une de ses collègues.

Le système de consigne a viré au pataquès

Présentée initialement comme une mesure phare du texte, la mise en place d'un système de consigne pour les bouteilles en plastique a viré au pataquès : la disposition est très contestée en particulier par les collectivités et des lobbies du traitement des déchets. Cette opposition avait été au cœur des débats au Sénat, porte-voix des collectivités locales, en septembre, qui l'avaient finalement retirée du texte, au grand dam de Brune Poirson, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, qui porte le projet de loi.

Cette animosité de la part des maires et des collectivités était malvenue pour le pouvoir, au moment où l'exécutif les cajole avec son projet de loi « Engagement et proximité » et à l'approche des élections municipales de 2020. Le président de la République a même abordé le sujet lors de sa venue au congrès des maires de France, le 19 novembre. « *C'est pour cela que (...) sur un sujet particulièrement sensible, comme celui de la consigne des bouteilles plastiques, rien ne sera fait sans l'accord des maires* » , a-t-il déclaré pour tenter d'apaiser la fronde. « *Quel serait l'intérêt pour le gouvernement, à quelques mois des municipales, de lancer un dispositif qui pénaliserait les collectivités territoriales ?* » , insiste de son côté, Brune Poirson.

Soutien de l'opinion publique



La déclaration présidentielle résonnait néanmoins comme un rappel à l'ordre, voire comme un léger rétropédalage. La bataille de la consigne ne devait pas occulter le reste du projet de loi et ses nombreux articles. Dans le même temps, il est difficile de renoncer purement et simplement à cette mesure qui rencontre un soutien de l'opinion publique puisque, selon une étude Ipsos (menée du 17 au 20 septembre 2019 auprès de 2 138 personnes en France, pour le compte de Boissons rafraîchissantes de France), 89 % des Français se déclarent favorables à l'instauration d'un système de consigne pour recyclage et 92 % se déclarent être « *prêts à rapporter leurs emballages de boissons consignés en point de collecte* » .

Dans chaque camp, on a fourbi ses arguments. Les opposants à la consigne ont insisté sur le fait que le lobby des grandes entreprises, comme Coca-Cola, Nestlé, etc. y étaient favorables, que cela risquait d'accroître la production de plastique et qu'en fine, avec le retrait des bouteilles plastique des bacs jaunes, il y aurait une perte financière sèche pour les collectivités, qui avaient investi dans les circuits de collecte et de recyclage.

A l'inverse, les soutiens au texte du gouvernement ont avancé que derrière l'opposition, emmenée notamment par Amorce, une association qui représente les collectivités territoriales (2/3 de ses adhérents) et les industriels, c'était le lobby de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec) qui était à la manœuvre.

Dans la bataille, le ministère n'a pas non plus manqué de revendiquer le soutien de Nicolas Hulot qui, le 23 novembre, indiquait sur son compte Twitter : « *Le débat sur la consigne ne doit pas nous détourner du vrai débat : arrêter le plastique à usage unique et développer le réemploi. La consigne pour recyclage couplée à la consigne pour réemploi est une première étape pour améliorer la collecte.* »

Négociations avec les représentants des collectivités

Alors que des négociations s'achèvent avec les représentants des collectivités, le texte pourrait s'acheminer finalement vers une expérimentation de celle-ci, à terme. Le point d'accord serait de rendre le système de collecte et de tri plus efficace, et d'évaluer les performances en 2023. Si celles-ci permettent d'atteindre les objectifs imposés par l'Union européenne, soit 77 % de collecte pour le recyclage des bouteilles en plastique en 2025 et 90 % en 2029, le système de consigne ne serait pas mis en place.

« *La consigne a un but final : organiser la transition pour baisser notre utilisation du plastique tout en finançant et en organisant le développement du réemploi sur notre territoire. Je ne suis pas dogmatique, si on atteint les objectifs européens, que l'on est sur la bonne trajectoire, nous n'aurons pas besoin de la mettre en place. Mais dans le cas contraire, si* » , a confié au *Monde* Brune Poirson.



Les opposants à la consigne ne sont pour autant pas totalement sereins. Un texte de compromis leur a été soumis, à la veille du débat à l'Assemblée nationale. « *Nous avons toujours une différence d'approche avec le ministère. Ce texte ne dit pas assez clairement comment arriver aux objectifs, alors qu'il continue de nous présenter en long et en large la consigne* » , regrette Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce.

L'exemple des pays qui ont atteint les objectifs européens

A l'inverse, Jean Hornain, directeur général de Citeo, entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers, craint que, sans la mise en place de la consigne, les objectifs ne puissent être atteints. « *Nous avons trente points à gagner d'ici à 2030. Il faut densifier les points de collecte, développer la tarification incitative* [un système calculé en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites par chaque foyer], qui inquiète les élus, mais qui est très efficace pour inciter à trier et alléger sa poubelle et, enfin, informer, mobiliser les citoyens » , explique Jean Hornain, qui souligne que les pays qui ont atteint les objectifs européens sont ceux qui ont adopté la consigne, Allemagne, Croatie, Norvège, Estonie, Danemark, etc.

Ce dernier, comme Nicolas Garnier, veut cependant croire qu'un consensus est possible. Mais d'ici à l'adoption du texte final, la route est encore longue. En témoigne un cafouillage au sein de la majorité : faute de mobilisation de ses troupes, le fameux article sur la consigne a été supprimé en commission, jeudi 28 novembre, sous les yeux de Brune Poirson. Il devrait être réintroduit en séance, à l'issue des discussions entre le ministère et les représentants des collectivités locales.

Le pataquès autour de cet article 8 bis sur la consigne a lassé et Brune Poirson peine à convaincre les députés. « *Elle manque d'expérience* » , souffle un élu de gauche. Le 28 novembre au soir, les échanges se sont tendus avec certains d'entre eux. La secrétaire d'Etat est apparue excédée par la longueur des débats, parfois sarcastique, loin des codes de la diplomatie parlementaire.

« Des mesures pas inutiles mais modestes »

Au sein de la majorité aussi la gêne s'est installée. Les députés La République en marche ont choisi « *d'adopter comme posture d'aider la ministre pour la réussite de ce texte* » , explique l'un d'eux. « *Mais ça traduit le fait qu'elle a besoin d'aide* » , décrypte-t-il aussitôt. « *On aurait pu espérer qu'elle soit encore plus dans la maîtrise technique de son texte* » .

www.lemonde.fr
Pays : France
Dynamisme : 91



Page 5/5

[Visualiser l'article](#)

En plein examen de son texte par le Parlement, Brune Poirson a dû affronter des déclarations, anonymes, au sein de l'exécutif la poussant à se présenter aux municipales à Avignon, ce qu'elle a démenti tout net. De quoi fragiliser encore plus sa position. « *Elle a beaucoup de mérite, elle porte des sujets pas faciles, sur lesquels personne n'a réussi à aboutir jusque-là comme la création d'une filière REP [responsabilité élargie du producteur, sur le principe pollueur-payeux] pour le secteur du bâtiment. Les pressions sont fortes parce que les enjeux sont forts* » , la défend Laurence Maillard-Méhaignerie, responsable du texte pour la majorité. Les députés macronistes tablent sur la popularité de la réforme pour renverser la vapeur. « *Les Français sont très en phase avec cette loi, ils veulent moins gaspiller, se sentent prisonniers des emballages...* » , note aussi M me Maillard-Méhaignerie.

Cette « bataille » de la consigne est d'autant plus regrettable que le projet de loi ne suscite pas d'hostilité majeure au sein de l'opposition, notamment à gauche. « *C'est une loi qui va dans le bon sens* » , note le socialiste Guillaume Garot. « *Le texte comporte des mesures pas inutiles mais qui restent modestes. Il ne porte pas une transformation structurelle de la production et de la consommation* » , nuance toutefois Delphine Batho, député écologiste non-inscrite et ancienne ministre (socialiste) de l'environnement.



Consigne sur les bouteilles en plastique : comment le projet de Brune Poirson a été affaibli

La secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson veut mettre en place une consigne pour les bouteilles en plastique. Mis sur les rails en juin, le lancement devrait être décalé de trois ans. Récit d'un bras de fer entre industriels, écologistes, recycleurs et élus.



La secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson, dans son bureau en juillet 2019. (Eric Dessons/JDD)

Partager sur :

Sur le papier, c'était une évidence : mettre en place la consigne , plébiscitée par les Français, pour ne plus retrouver de plastique dans l'océan. La méthode a fait ses preuves chez nos voisins. Et l'Union européenne impose à la France de recycler 90% de ses bouteilles en plastique d'ici à 2030, contre 57% à ce jour. En juin, la secrétaire d'État à la Transition écologique Brune Poirson lançait donc la mise en œuvre du dispositif devant élus, ONG et industriels réunis à Strasbourg.

Lire aussi - INFO JDD. Les Français sont prêts à sortir du plastique

Six mois plus tard, les maires sont furieux, les lobbies remontés, une candidate LREM a limogé son directeur de campagne, la consigne a du plomb dans l'aile, et Brune Poirson aussi. Devant la fronde, le gouvernement

[Visualiser l'article](#)

devrait présenter, lors du débat qui s'ouvre lundi à l'Assemblée nationale, un amendement accordant aux maires un répit jusqu'en 2023. Aux yeux des partisans de la consigne, c'est reculer pour mieux sauter. Mais ses détracteurs espèrent bien avoir la peau de la mesure. Un de ses adversaires les plus actifs, Nicolas Garnier, directeur général d'Amorce, qui associe dans son conseil d'administration collectivités et industriels, le rappelle : "L'opinion est pour la consigne? Elle était pour la taxe carbone aussi, il y a quinze mois..."

Coca-Cola et Danone soutiennent le projet gouvernemental

Le principe est simple : chaque bouteille ou canette verra ajouté à son prix de vente initial une caution de 10 ou 15 centimes d'euro (son montant reste à fixer). Une somme que le consommateur pourra récupérer en rapportant le contenant dans un des 100.000 lieux de collecte. À Strasbourg, en juin, le gouvernement avait annoncé que le projet de loi serait soumis aux sénateurs en septembre. Mais la levée de boucliers fut immédiate. Car les déchets sont un univers impitoyable.

La consigne est portée par les grands industriels de la boisson qui ont besoin de pérenniser le modèle de la bouteille en plastique

"Toucher aux déchets, c'est toucher à des intérêts financiers colossaux, souligne un ministre. Ce sont des grands groupes, et pas des enfants de chœur." Les acteurs du débat s'appellent Coca-Cola ou Danone, industriels de la boisson que la loi oblige à prendre en charge le recyclage de leurs emballages via l'éco-organisme Citeo. Ce sont aussi Veolia, Suez ou Paprec, propriétaires de centres de tri, collecteurs et/ou recycleurs. Surtout, le sujet concerne de près les maires, chargés de la collecte des déchets dans leurs communes.

Coca-Cola ou Danone soutiennent le projet du gouvernement. "La consigne est portée par les grands industriels de la boisson qui ont besoin de pérenniser le modèle de la bouteille en plastique", explique un écologiste. Là où les associations environnementales préfèrent, elles, l'eau du robinet à l'eau en bouteille, et défendent plutôt la consigne pour réemploi, qui récupère les contenants en verre pour les réutiliser.

Les recycleurs sont remontés contre la consigne

Les recycleurs, eux, craignent que les industriels de la boisson mettent la main sur les bouteilles en plastique triées, et leur imposent un prix plus élevé de leur matière première. Avec Amorce, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) va s'appuyer sur les maires pour faire vaciller le gouvernement. Interview de présidents de centres de tri affolés dans la presse régionale, lobbying auprès des élus, publicité dans la presse nationale : l'offensive contre la consigne s'organise.

Lire aussi - TRIBUNE. "Economie circulaire : le retour de la consigne va casser le tri citoyen"

Avec plusieurs arguments : le prix des bouteilles augmentera au détriment du consommateur et au profit de Coca-Cola ; il sera plus compliqué de trier pour le citoyen vertueux qui jette aujourd'hui ses bouteilles dans la poubelle jaune ; enfin, les maires, privés de la part des déchets la plus valorisable, seraient les dindons de la farce, eux qui ont investi dans des réseaux de collecte et des centres de tri.

On a fait croire aux maires qu'ils allaient perdre de l'argent et ça a marché



"Fake news!", proteste un partisan de la consigne. Ainsi, Citeo prend en charge environ 80% des frais de ramassage des communes. "Et il va continuer à le faire, martèle Brune Poirson. Ça ne va rien changer." Mais, à quelques mois des municipales, le mal est fait. "On a fait croire aux maires qu'ils allaient perdre de l'argent et ça a marché", soupire un sénateur LREM.

Lobbying intense au Sénat

Le piège se referme au Sénat, en septembre. À quelques heures de l'ouverture du débat, le sénateur Frédéric Marchand, chargé par LREM de porter le texte sur l'économie circulaire, se prononce... contre la consigne. Au ministère de la Transition écologique, on tombe de l'armoire. C'est que, dans les jours précédents, plusieurs personnages ont hanté les couloirs du palais du Luxembourg. Parmi eux, un ex-questeur, Dominique Bailly, et un ex-député européen, Gilles Pargneaux, anciens socialistes ralliés à LREM, qui viennent de créer leur cabinet de conseil, comme l'a révélé La Lettre A. Ils tentent de convaincre les sénateurs de signer une tribune anti-consigne. "Mais ils ne m'ont jamais dit qu'ils travaillaient pour la **Federec**!", s'indigne un parlementaire.

Frédéric Marchand ne leur est pas inconnu : il fut le collaborateur de Dominique Bailly quand ce dernier était sénateur du Nord. Directeur de campagne de la candidate LREM aux municipales à Lille, Violette Spillebout, Bailly a été écarté de ce poste... après la divulgation de son rôle contre la consigne. Quant à Nicolas Soret, chargé des déchets à l'Association des maires de France (AMF), il murmure aussi à l'oreille des élus.

Brune Poirson lâchée par les macronistes

Après ce travail de sape, la secrétaire d'État est lâchée, y compris par les macronistes, et la consigne, balayée au Sénat. Le sujet est devenu politique. Même François Bayrou a tiré la sonnette d'alarme auprès d'Emmanuel Macron : il faut calmer les maires. L'Élysée veut que le congrès de l'AMF se passe bien. À la tribune, Macron joue l'apaisement : "Rien ne se fera sans vous", assure-t-il. "Il a tué la consigne en direct, lâche un responsable LREM. Pour Poirson, c'est une claque." Dans la foulée, la secrétaire d'État organise de nouvelles concertations.

Au même moment, le JDD révélait que le chef de l'État voulait qu'elle se porte candidate aux municipales à Avignon . "Le président de la République ne m'a rien demandé", affirmait-elle de son côté deux jours plus tard sur France 2. "Certains essaient de me déstabiliser mais je ne lâche rien sur ma loi, prévient-elle. Ce que je veux, c'est simplement réorganiser le système et faire payer les industriels pour qu'ils le financent à la hauteur de la pollution qu'ils engendrent." En coulisses, la bagarre continue. Il y a quelques jours, les députés ont rejeté la consigne lors du débat en commission, à la surprise générale. Un couac de plus.



Actualité Politique

Consigne, histoire d'un crash

RECYCLAGE Mis sur les rails en juin, le lancement de la collecte des bouteilles devrait être décalé de trois ans. Récit d'un bras de fer

Sur le papier, c'était une évidence : mettre en place la consigne, plébiscitée par les Français, pour ne plus retrouver de plastique dans l'océan. La méthode a fait ses preuves chez nos voisins. Et l'Union européenne impose à la France de recycler 90 % de ses bouteilles en plastique d'ici à 2030, contre 57 % à ce jour. En juin, la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson lançait donc la mise en œuvre du dispositif devant élus, ONG et industriels réunis à Strasbourg.

Coca-Cola ou Danone soutiennent le projet du gouvernement

Six mois plus tard, les maires sont furieux, les lobbies remontés, une candidate LREM a limogé son directeur de campagne, la consigne a du plomb dans l'aile, et Brune Poirson aussi. Devant la fronde, le gouvernement devrait présenter, lors du débat qui s'ouvre demain à l'Assemblée nationale, un amendement accordant aux maires un répit jusqu'en 2023. Aux yeux des partisans de la consigne, c'est reculer pour mieux sauter. Mais ses détracteurs espèrent bien avoir la peau de la mesure. Un de ses adversaires les plus actifs, Nicolas Garnier, directeur général d'Amorce, qui associe dans son conseil d'administration collectivités et industriels, le rappelle : « *L'opinion est pour la consigne ? Elle était pour la taxe carbone aussi, il y a quinze mois...* »

Le principe est simple : chaque bouteille ou canette verra ajouté à son prix de vente initial une caution de 10 ou 15 centimes d'euro (son montant reste à fixer). Une somme que le consommateur pourra récupérer en rapportant le contenu dans un des 100 000 lieux de collecte. À Strasbourg, en juin, le gouvernement avait annoncé que le projet de loi serait soumis aux sénateurs en septembre. Mais la levée de boucliers fut immédiate. Car les déchets sont un univers impitoyable.

« *Toucher aux déchets, c'est toucher à des intérêts financiers colossaux, souligne un ministre. Ce sont des grands groupes, et pas des enfants de chœur.* » Les acteurs du débat s'appellent Coca-Cola ou Danone, industriels de la boisson que la loi oblige à prendre en charge le recyclage de leurs emballages via l'éco-organisme Citeo. Ce sont aussi Veolia, Suez ou Paprec, propriétaires de centres de tri, collecteurs et/ou recycleurs. Surtout, le sujet concerne de près les maires, chargés de la collecte des déchets dans leurs communes.

Coca-Cola ou Danone soutiennent le projet du gouvernement. « *La consigne est portée par les grands industriels de la boisson qui ont besoin de pérenniser le modèle de la bouteille en plastique* », explique un écologiste. Là où les associations environnementales préfèrent, elles, l'eau du robinet à l'eau en bouteille, et défendent plutôt la consigne pour réemploi, qui récupère les contenants en verre pour les réutiliser.

Les recycleurs, eux, craignent que les industriels de la boisson mettent la main sur les bouteilles en plastique triées, et leur imposent un prix plus élevé de leur matière première. Avec Amorce, la Fédération des entreprises du



La secrétaire d'État à la Transition écologique, Brune Poirson.
HAMILTON/REA

recyclage (Federec) va s'appuyer sur les maires pour faire vaciller le gouvernement. Interview de présidents de centres de tri affolés dans la presse régionale, lobbying auprès des élus, publicité dans la presse nationale : l'offensive contre la consigne s'organise.

Avec plusieurs arguments : le prix des bouteilles augmentera au détriment du consommateur et au profit de Coca-Cola ; il sera plus compliqué de trier pour le citoyen

« *Fake news !* », proteste un partisan de la consigne. Ainsi, Citeo prend en charge environ 80 % des frais de ramassage des communes. « *Et il va continuer à le faire*, martèle Brune Poirson. *Ça ne va rien changer.* » Mais, à quelques mois des municipales, le mal est fait. « *On a fait croire aux maires qu'ils allaient perdre de l'argent et ça a marché* », soupire un sénateur LREM.

Le piège se referme au Sénat, en septembre. À quelques heures de l'ouverture du débat, le sénateur Frédéric Marchand, chargé par LREM de porter le texte sur l'économie circulaire, se prononce... contre la consigne. Au ministère de la Transition écologique, on tombe de l'armoire. C'est que, dans les jours précédents, plusieurs personnages ont hanté les couloirs du palais du Luxembourg. Parmi eux, un ex-questeur, Dominique Bailly, et un ex-député européen, Gilles Pargneaux, anciens socialistes ralliés à LREM, qui viennent de créer leur cabinet de conseil, comme l'a révélé La Lettre A. Ils tentent de convaincre les sénateurs de signer une tribune anti-consigne. « *Mais ils ne m'ont jamais dit qu'ils*

travaillaient pour la Federec ! », s'indigne un parlementaire.

Frédéric Marchand ne leur est pas inconnu : il fut le collaborateur de Dominique Bailly quand ce dernier était sénateur du Nord. Directeur de campagne de la candidate LREM aux municipales à Lille, Violette Spillebout, Bailly a été écarté de ce poste... après la divulgation de son rôle contre la consigne. Quant à Nicolas Soret, chargé des déchets à l'Association des maires de France (AMF), il murmure aussi à l'oreille des élus.

Après ce travail de sape, la secrétaire d'État est lâchée, y compris par les macronistes, et la consigne, balayée au Sénat. Le sujet est devenu politique. Même François Bayrou a tiré la sonnette d'alarme auprès d'Emmanuel Macron : il faut calmer les maires. L'Élysée veut que le congrès de l'AMF se passe bien. À la tribune, Macron joue l'apaisement : « *Rien ne se fera sans vous* », assure-t-il. « *Il a tué la consigne en direct*, lâche un responsable LREM. Pour Poirson, c'est une claque. » Dans la foulée, la secrétaire d'État organise de nouvelles concertations.

Au même moment, le JDD révélait que le chef de l'État voulait qu'elle se porte candidate aux municipales à Avignon. « *Le président de la République ne m'a rien demandé* », affirmait-elle de son côté deux jours plus tard sur France 2. « *Certains essaient de me déstabiliser mais je ne lâche rien sur ma loi*, prévient-elle. Ce que je veux, c'est simplement réorganiser le système et faire payer les industriels pour qu'ils le financent à la hauteur de la pollution qu'ils engendrent. » En coulisses, la bagarre continue. Il y a quelques jours, les députés ont rejeté la consigne lors du débat en commission, à la surprise générale. Un couac de plus. ●

Après ce travail de sape, la secrétaire d'État est lâchée, y compris par les macronistes

vertueux qui jette aujourd'hui ses bouteilles dans la poubelle jaune ; enfin, les maires, privés de la part des déchets la plus valorisable, seraient les dindons de la farce, eux qui ont investi dans des réseaux de collecte et des centres de tri.

CHRISTINE OLLIVIER



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents assermentés des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.

Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui passible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.



Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme les y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.

Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.



[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Soyez le 1er à réagir



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près– par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée



1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois



Soyez le 1er à réagir



Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée

1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat, le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.



Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement», aujourd'hui passible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents asservis des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge», explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme le y oblige le décret 5 flux[1] depuis le 1^{er} juillet 2016. Un amende leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1^{er} janvier 2022.

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près– par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la Fédération du recyclage Federec notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.



Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1^{er} jour, l'interdiction de publicité autour du Black Friday. La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

[1] Ce décret rend obligatoire le tri des déchets de plastique, métal, papier, verre et bois

www.journaldel'environnement.net

Pays : France

Dynamisme : 14



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le projet de loi sur l'économie circulaire amendé à l'Assemblée



1.782 amendements déposés en commission du développement durable

Adopté fin septembre par le Sénat , le texte a été modifié, le 29 novembre, par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.

Pas moins de 1.782 amendements ont été examinés en 6 jours. Au terme de cet examen, le projet de loi sur l'économie circulaire a été largement complété. A commencer par la création d'une amende forfaitaire spécifique de 1.500 euros en cas de dépôt sauvage de déchets. Un amendement de la rapporteure Stéphanie Kerbarh (LREM) prévoit que l'infraction consistant à «abandonner, déposer ou faire déposer des déchets illégalement» , aujourd'hui possible de deux ans de prison et de 75.000 € d'amende peut être «éteinte» par le versement d'une amende forfaitaire de 1.500 €. «Les agents assermentés des communes pourront ainsi directement sanctionner le contrevenant sans passer par le juge» , explique l'auteure de l'amendement, adopté contre l'avis du gouvernement.

Les fast-food pointés du doigt

Les députés ont également visé les enseignes de la restauration rapide, déjà accusées de ne pas trier leurs déchets comme les y oblige le décret 5 flux [1] depuis le 1 er juillet 2016. Un amendement leur impose la fin de la vaisselle jetable, en les obligeant à servir les repas et les boissons dans des gobelets (y compris les moyens de fermeture et les couvercles), des couverts, des assiettes et des récipients réemployables au plus tard le 1 er janvier 2023. Si les députés le confirment en séance publique, les fast-food devront également supprimer les jouets en plastique du menu pour enfants à partir du 1 er janvier 2022.

www.journaldel'environnement.net

Pays : France

Dynamisme : 14



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Consigne adoptée puis écartée

Quant à la consigne des emballages de boissons, elle a fait l'objet d'un énième coup de théâtre. Après avoir été réintroduite –à une voix près- par les députés de la commission, la consigne pour recyclage a finalement été repoussée lors du vote global sur l'article qui comportait la mesure... Suite aux oppositions exprimées contre ce dispositif, de l'association des collectivités Amorce et de la **Fédération du recyclage Federec** notamment, le gouvernement ne propose plus que des expérimentations dans les territoires volontaires à partir de 2023.

Pour mémoire, la commission du développement durable avait adopté, dès le 1 er jour , l'interdiction de publicité autour du Black Friday . La balle est désormais dans le camp des députés, qui examineront le projet de loi en séance publique du 9 au 19 décembre prochain.

The background of the slide features a complex, abstract pattern of crumpled, reflective metallic foil or plastic wrap. The material has a shiny, metallic sheen with deep, dark shadows and bright highlights, creating a textured, three-dimensional appearance.

02

Chiffres nationaux du recyclage

Loi "Economie Circulaire", Au Delà Du Recyclage



GettyImages-1157180497 | Close-up of businessman holding recyclable takeaway coffee cup

Fin octobre, la Fédération des entreprises du recyclage annonçait dans son rapport annuel, un bilan 2018 en demi-teinte. En cause notamment, des problèmes de débouchés pour certaines matières telles que le papier-carton ou les métaux ferreux. Qu'en est-il de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ? Dans un contexte d'élaboration de projet de loi « économie circulaire », c'est le moment de mettre en place des mesures efficaces pour faire évoluer les comportements et proposer d'autres modèles de consommation. Par Pierre-Emmanuel Saint-Espri t.

Premier constat, les chiffres. 93 % des ménages français sont équipés de téléphones portables (1). Téléphones que nous renouvelons environ tous les 22 mois, alors que leur durée de vie moyenne est estimée à quatre ans selon l'UNEP(2). Le marché du téléphone portable, tout comme celui des autres produits électroniques, se porte donc très bien. Conséquence : les Français consomment chaque année 23 kg de déchets électriques et électroniques. Six kilos de plus qu'il y a quatre ans. Second constat, la fabrication représente 70 à 85 % de l'empreinte carbone d'un produit électronique (3). Par exemple, un smartphone nécessite plus de 70 kg de matières premières. Peut-on décemment continuer à consommer ainsi ? Consommer responsable n'est plus aujourd'hui réservé à une poignée de citoyens et citoyennes, soucieux de satisfaire leur conscience écologique. C'est un enjeu de société, mais qui suscitent des questions. Si les solutions existent, toutes n'ont pas le même impact positif sur l'environnement. Dans le cadre du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire présenté à l'Assemblée en ce mois de décembre, il s'agit de ne pas se tromper de combat et de reconsiderer pour cela certaines idées reçues.



Première idée reçue : le recyclage, c'est bon pour la planète

Le recyclage est un premier pas pour lutter contre le gaspillage, mais il est loin d'être la bonne solution. A l'échelle mondiale, près de 45 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année (4). L'équivalent de 4500 Tours Eiffel ! Or, seulement 20 % des déchets sont pris en charge (5). Le reste disparaît dans la nature polluant les sols et les eaux. Quant au processus de dépollution des déchets – collecte, tri, démontage... -, il est long, coûteux et très énergivore.

Deuxième idée reçue : produit inutilisé rime avec déchet

Nous sommes pour favoriser le réemploi. Selon une étude de l'Ademe, 30 millions de téléphones portables dorment dans nos tiroirs. Autant de téléphones qui pourraient être remis en circulation une fois réparés et remis à neuf. Mais les produits ne sont pas facilement réparables, voire, le prix de réparation est plus élevé que l'achat d'un nouvel appareil. Il est de la responsabilité des constructeurs de revoir leurs processus de fabrication pour en finir avec l'obsolescence programmée. La mise en place d'un indice de réparabilité, à l'instar de l'électroménager, est également un excellent moyen de guider le consommateur vers des produits plus « responsables ».

Enfin, encourageons la réparation en imposant une disponibilité obligatoire de cinq ans pour les pièces détachées des téléphones et ordinateurs portables, trop souvent victimes d'un renouvellement accéléré.

Troisième idée reçue : le reconditionné n'est pas de bonne qualité

Le marché des appareils reconditionnés connaît une forte croissance : +13 % pour les smartphones en 2017 contre 3 % pour les neufs. Mais nous pouvons faire mieux. Les produits reconditionnés souffrent d'une image de mauvaise qualité qui joue négativement sur la confiance des consommateurs. Il est essentiel de poser une définition claire du terme « reconditionné ». Basé sur un ensemble de critères de qualité à respecter, cela permettra de renforcer la fiabilité des produits et de valoriser cette filière. C'est un des amendements qui a été proposé d'ajouter dans le projet de loi « économie circulaire » et qui a d'ailleurs été voté en commission par les députés.

Nous sommes sur la bonne voie. La loi sur l'économie circulaire est une formidable opportunité de changer notre façon de produire et de consommer. Ne manquons pas l'occasion de mettre en place dès aujourd'hui les mesures qui permettront à tous, gouvernement, entreprises, citoyens et citoyennes, d'adopter les vraies bonnes pratiques, plus responsables et respectueuses de la planète.

www.forbes.fr
Pays : France
Dynamisme : 8



Date : 17/12/2019
Heure : 11:23:14
Journaliste : Pierre-Emmanuel Saint-Esprit

Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Tribune par Pierre-Emmanuel Saint-Esprit, Co-fondateur et CEO de HelloZack



L'Essor Du Compostage Face Aux Limites De La Gestion Des Déchets Plastiques



La Fédération des entreprises du recyclage (Federec) vient de présenter les résultats de son observatoire statistique pour le marché du compostage et du recyclage en 2018 et constate qu'après une année 2017 plutôt favorable, la conjoncture s'assombrit, avec des « filières plastiques, (...) particulièrement chahutées », le secteur devant faire face aux effets de l'arrêt de l'importation des déchets plastiques par les pays asiatiques depuis l'an dernier ou encore de la réduction accrue des capacités d'enfouissement des déchets. Par Jean-Pierre Rakoutz.

On compte de nombreux obstacles à l'amélioration de la collecte : le tonnage de plastique collecté n'a ainsi connu qu'une augmentation de 0,4% par rapport à 2017, le portant à 904 kilos tonnes. Si on ajoute à cela le manque de débouchés et faibles cours de certaines matières recyclées ainsi que les difficultés techniques ou financières de recycler certains emballages, on prend la mesure de la complexité de la situation et de l'impossibilité d'atteindre l'objectif (utopique) des 100% d'emballages recyclés à horizon 2025.

Au niveau mondial à ce jour, 5,8 milliards de tonnes de plastiques à usage unique ont été produits. 9% seulement sont recyclées. 12% sont incinérées. Et 79% se « baladent » dans nos champs, océans ou en décharges. Pourtant 97% des emballages produits sont encore en plastique conventionnel. Faute de consensus internationaux concrets et de changements drastiques de comportements, on ne peut que prévoir que la quantité d'emballages continue d'augmenter exponentiellement – ainsi que les déchets qui en découlent – avec toutes les conséquences environnementales et sanitaires que l'on connaît.

Il apparaît donc aujourd'hui évident que la politique du tout recyclage a ses limites. Les emballages souples (chips, barres de céréales, ...), qui constituent une part importante de l'industrie de l'emballage plastique, sont presque impossibles à recycler, ou nécessitent un processus très couteux pour y parvenir. Ces emballages



combinent en effet souvent plusieurs matériaux pour améliorer leurs propriétés mécaniques ou chimiques, ce qui a pour conséquence de les rendre difficilement recyclables. Des substances alimentaires en contact avec les films peuvent aussi les « contaminer » et rendre impossible leur recyclage en raison de normes sanitaires.

Or, en combinant le recyclage avec d'autres méthodes comme le compostage, nous pouvons parvenir à créer beaucoup moins de déchets. C'est précisément le signal envoyé fin septembre par le Sénat lors de la séance publique consacrée à la loi économie circulaire. En effet, deux amendements clés y ont été adoptés, et devraient être examinés en séance publique à l' **Assemblée Nationale à partir du 9 décembre** :

Un premier amendement encourage clairement le développement de toute la filière de compostage des biodéchets, en prévoyant que « la part d'écocontribution versée par les metteurs sur le marché de plastiques biodégradables [doit être versée] aux collectivités qui souhaitent développer la collecte séparée des biodéchets pour un recyclage organique » (rappelons que cette collecte séparée deviendra obligatoire dès 2023). Le Sénat donne ainsi le feu vert pour que les emballages certifiés biodégradables et compostables se retrouvent dans les mêmes poubelles que les déchets organiques, augmentant ainsi le tonnage et donc l'importance de ce flux, et le potentiel de développement économique de la filière toute entière.

Le second amendement propose la réduction de l'écocontribution pour les emballages moins polluants, c'est-à-dire « compostable en milieu domestique ou industriel ». L'objectif est de faire baisser le prix de ce type d'emballage qui, en plus d'être déjà plus chers à la production, étaient jusqu'à présent pénalisés par un malus car hors scope de la filière classique de recyclage. Cette décision permettra à plus de marques et distributeurs, à la recherche d'alternatives aux emballages plastiques conventionnels, de se tourner vers l'option du compostable sans trop alourdir leur budget.

Ce signal émanant du Sénat peut être le point de départ de la généralisation d'une nouvelle façon de consommer ainsi que d'une nouvelle création de valeur. D'une part, il permet d'amorcer un virage en encourageant le développement d'emballages qui peuvent se dégrader sans nocivité pour l'environnement, et accompagne un nouveau geste citoyen, celui du tri et de la collecte des produits organiques (dont déchets alimentaires et verts) avec les emballages compostables. D'autre part, ce changement d'habitudes au niveau du déchet préfigure une nouvelle ressource : alors que jusqu'à présent, 35% à 40% des déchets alimentaires terminent dans des décharges, ils vont pouvoir désormais, avec les emballages compostables, être considérés comme une ressource pour préserver les sols ! La spécificité de la filière du compostage réside également dans son aspect local : les flux de bio-déchets et d'emballages compostables collectés sont traités en proximité, évitant ainsi de transporter inutilement la matière.

Pourtant les emballages compostables essuient encore de nombreuses critiques et de réserves : de quoi sont faits ces films ? Vont-ils vraiment se dégrader totalement ? Et si oui en quoi ? Peuvent-ils réellement être mélangés à nos déchets organiques sans impacter leur compostage ? Ces emballages ne se dégradent-ils pas en nano particules de plastique ?

Les acteurs certifiés peuvent et doivent répondre et démontrer la non nocivité de leurs produits qui, lors du processus de compostage, se transforment en eau, CO₂ et biomasse. Un récent test grandeur nature réalisé par Les Alchimistes et Citeo démontre la possibilité d'intégrer les emballages compostables, comme des bouteilles en PLA, aux déchets organiques sans altérer les caractéristiques agronomiques du compost : « il ne le dégrade pas, ni ne l'améliore ».

Un changement de paradigme qui s'accompagne certes d'évolutions de la part des consommateurs mais aussi et surtout du passage à l'action des entreprises et des instances politiques. Verdict à l'Assemblée Nationale dans les prochains jours !



La filière des déchets de bois B s'installe dans la crise

visuel indisponible

La crise des déchets s'installe en France et gagne peu à peu les filières. Après saturation des débouchés pour les plastiques et les papiers-cartons, les déchets de bois de recyclage se retrouvent également dans une situation délicate, mais pas pour les mêmes raisons. Le tri obligatoire des déchets de chantier et l'émergence des filières de gestion des déchets d'ameublement, n'ont fait que renforcer le gisement. Alors qu'en face, l'absence d'anticipation politique et industrielle sur les valorisations énergétiques et le recyclage ne favorise aucune issue à court terme.

Le matériau bois est simple et complexe à la fois. Depuis des siècles, l'homme l'utilise pour se chauffer, pour s'abriter ou encore pour créer des objets qui l'aident à transporter ou à ranger. Le bois c'est aussi une matière première renouvelable qui peut remplacer dans bien des usages, les matériaux d'origine fossile. Dans l'industrie de la seconde transformation du bois, deux tendances émergent : le low-tech et le high-tech. Le premier adopté par plusieurs architectes remet le bois brut au goût du jour. Peu transformé au final, sous forme de troncs ou de rondins, il est de plus en plus utilisé en poutres apparentes, murs, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs. A l'opposé, le high-tech permet d'améliorer les caractéristiques du bois, et s'intéresse davantage au secteur de l'ameublement et de la construction intérieure. Depuis quelques années, ce secteur d'activité connaît une situation difficile concernant la gestion de ses produits hors d'usage. L'interdiction de mettre en décharge et les obligations réglementaires de recycler davantage les flux de déchets du bâtiment, ont fait apparaître sur le marché des milliers de tonnes de bois usagés, dont une majorité de bois faiblement adjuantés (bois B). Ce sont des déchets non dangereux traités en surface pour des raisons de durabilité ou esthétiques. A cela s'ajoutent les flux de déchets d'ameublement collectés séparément par la filière REP DEA portée par l'éco-organisme Eco-mobilier pour le flux ménager et Valdelia pour le flux professionnel, entraînant une hausse des déchets de bois en déchèteries et chez les opérateurs de collecte et de pré-traitement.

Clarifier la classification

Pour désigner les différents types de bois, selon leur niveau d'imprégnation et de toxicité, la filière française du déchet de bois a classé les flux en trois catégories : le bois A recense plutôt les produits de première transformation (bois brut, connexes et emballages de type palettes et cagettes) ; le bois B est faiblement adjuanté comme les déchets d'ameublement, ou certains bois de chantier, tandis que le bois C est fortement imprégné comme les traverses de chemin de fer, les poteaux électriques, ou les bois de charpentes traitées. Seul hic, cette classification ne repose sur aucune réglementation française ni de caractérisation chimique. De plus elle ne fait référence à aucune pratique dans d'autres pays européens, d'où les travaux du Comité stratégique de filière bois pour clarifier le contexte et la filière. Il devrait en ressortir rapidement un nouveau classement en six catégories. Dans l'attente d'un référencement plus en phase avec le marché, une étude, première du genre, a été réalisée en Nouvelle-Aquitaine par l'Ordec (Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire). Missionnée par l'Ademe, sous la tutelle de l'Arec (Agence régionale d'évaluation



[Visualiser l'article](#)

environnemental et climat en Nouvelle-Aquitaine), cette enquête dresse un état des lieux de la gestion des déchets de bois B dans l'une des principales régions de production et de valorisation de déchets de bois. Les données économiques mentionnent plusieurs milliards d'euros générés dans la région par les travaux forestiers, la papeterie, l'emballage, l'ameublement, le panneau, le négoce et le bâtiment.



Données économiques sur le bois en Nouvelle-Aquitaine

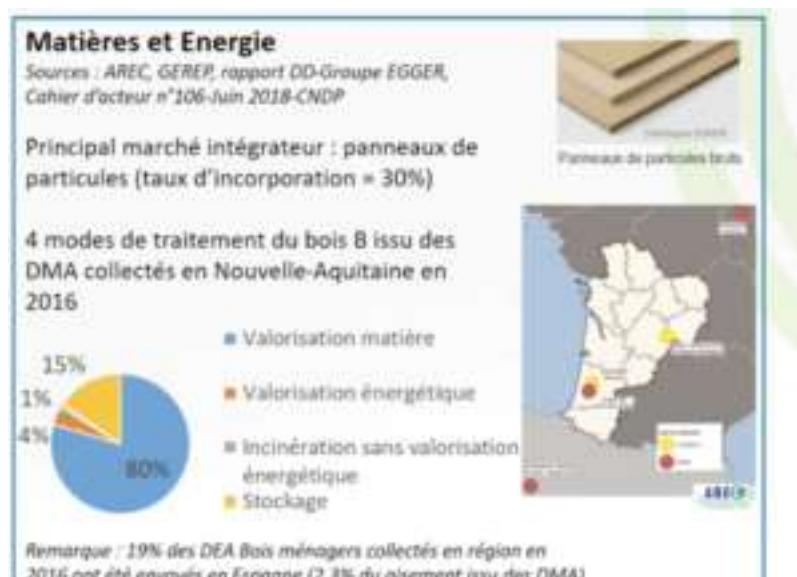
Les résultats de l'étude ont été dévoilés lors d'une matinée technique organisée le 21 novembre 2019 à Bordeaux par Recita et intitulée « Economie circulaire et bois B : comment optimiser la valorisation et créer de la valeur ajoutée sur le territoire régional ». Premier constat, l'augmentation inexorable des déchets de bois B, en raison de la collecte des encombrants d'ameublement. En 2016, les déchets de bois B ont été évalués en Nouvelle-Aquitaine à environ 400 000 tonnes, avec une forte concentration en Gironde. De son côté, Federec, la fédération des entreprises du recyclage, l'estime plutôt à un million de tonnes (ndlr. non prise en compte des mêmes critères de classification, problème sur le retour des données statistiques ?). Sur ce gisement, 50 % proviennent des déchets ménagers et assimilés. Le reste se partage entre les déchets du bâtiment et les déchets d'entreprises de seconde transformation. Les flux de bois collectés dans les déchets ménagers tournent autour de 180 000 tonnes dont 70 % se trouvent dans les Landes. Quatre modes de collecte sont utilisés, dont une majorité en bennes bois. Les flux issus des déchets du bâtiment et de seconde transformation s'élèvent chacun à environ 90 000 tonnes. La seconde transformation du bois est une activité soutenue en région, en particulier dans les Landes. Les Deux-Sèvres accueillent également plusieurs fabricants de meubles, ce qui explique les niveaux importants de collecte des déchets de bois B dans ces deux départements autour plus de 20 000 tonnes.

Des exutoires variés et de proximité

En termes de valorisation, le principal intégrateur de déchets de bois B reste en région l'industrie du panneau de particules à 80 % avec comme représentant majeur, le groupe autrichien Egger, dont une usine est basée à Rion-des-Landes. Il intègre jusqu'à 30 % de bois de recyclage dans ses panneaux. En seconde position, arrive le stockage (15%), la valorisation énergétique (4%) et l'incinération (un seul site ne valorise pas l'énergie). A noter que 19 % des DEA Bois ménagers collectés en 2016 ont été exportés en Espagne. Cela correspond



à 2,3 % du gisement issu des déchets ménagers. Une partie du gisement est également envoyée chez le fabricant de panneaux Kronospan à Sully-sur-Loire. La Nouvelle-Aquitaine fait partie des régions privilégiées. Les débouchés pour les déchets de bois y sont diversifiés et de grandes capacités.



Ainsi autour d'industriels utilisateurs de bois B comme Egger ou Lhoist, producteur de chaux qui alimente ses fours en biomasse, s'organise la filière de collecte et de préparation des déchets. Au total, quelque 74 sites ont été identifiés dont 37 exercent une activité de broyage. La préparation reste le plus souvent manuelle en commençant par un pré-tri au grappin puis deux étapes de broyage lent et rapide pour séparer les métaux. Cela peut ensuite passer par un criblage pour produire des fines, et un tri optique pour éliminer toutes les impuretés existantes. Au regard de ces résultats, les enjeux portent sur un maillage optimal de la collecte, en vue de limiter les coûts tout en captant un maximum de flux. Tout le bénéfice économique est lié à la proximité des acteurs de la filière et en particulier entre ceux qui traitent et ceux qui consomment. D'autres solutions de traitement existent sur le territoire, grâce à l'implantation de structures d'ESS comme l'atelier bois Fenêtres Détournees et Ateliers du Bocage dans les Deux-Sèvres (fenêtres démantelées et recyclées en mobilier de jardin). Sans oublier l'engagement du syndicat mixte de traitement de déchets Cyclad en Charente-Maritime à travers son Cyclad qui promeut la réutilisation de matériaux issus des encombrants.

Pas de cadre légal sur les usages

A Rion-des-Landes, Egger fabrique 600 000 m³ de panneaux de particules par an. Le site consomme jusqu'à 40 % de bois recyclés. Cela représente chaque année, quelque 230 000 tonnes de bois B sur chaque site du groupe dans les Landes et dans les Vosges (Rambervillers). L'objectif du Comité stratégique de filière bois devrait porter l'incorporation de bois B dans le panneau entre 37 et 45 %, alors que l'Italie et la Belgique le font déjà à plus de 90 %. Pour Jordan Meesemaeker, responsable achats bois de recyclage pour Egger, l'acceptation de ce bois B dépend de deux critères qualitatif et technique. « Nos panneaux doivent respecter



certaines normes environnementales, c'est pourquoi, nous n'acceptons pas de produits fortement imprégnés comme les fenêtres. Cependant nous acceptons les flux de tous les secteurs dès l'instant qu'ils répondent à nos exigences.



Panneaux de particules chez Egger

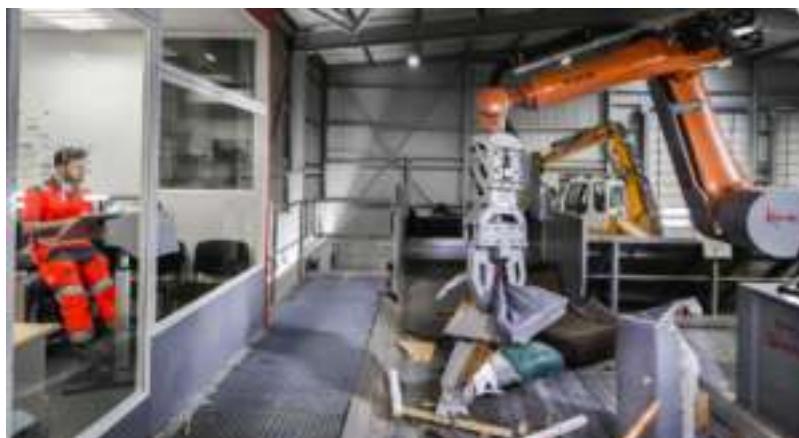
Malheureusement en France, il n'existe pas de cadre légal ni de définition des matières et des usages tandis qu'en Allemagne ou en Autriche, des lois définissent précisément les catégories et les obligations de résultats. Ainsi, tous les bois adjutantés sont dirigés vers de la valorisation énergétique tandis que les beaux bois (propres) sont valorisés en matière ». Pour l'avenir de la filière en France, on a plus que jamais besoin de définir un cadre et des ambitions, surtout qu'aujourd'hui, le niveau d'acceptabilité du client a évolué, ajoute-t-il : « Nous pourrions sans problème augmenter l'incorporation de bois A et B à hauteur de 80 % tout en respectant les seuils d'émission de COV. Ce qui est aberrant en France actuellement, c'est que le bois A continue d'alimenter les chaufferies alors qu'il devrait en priorité être recyclé » déplore Jordan Meesemaeker.

Pour le deuxième consommateur de bois B en région, Lhoist, tout est une question d'argent et de temps. L'entreprise familiale emploie au total 6400 personnes dans plusieurs pays. En Nouvelle-Aquitaine, elle possède deux usines pour produire de la chaux, à Terrasson (24) et à Sauveterre (47). Les débouchés sont multiples : sidérurgie, traitement des eaux usées et des fumées d'incinération, charge minérale dans la pâte



à papier. La production de la chaux implique de décarboner du calcaire. Pour cela, l'usine a besoin de fours. Dans son usine de Terrasson, Lhoist produit 60 000 tonnes de chaux par an. En 2006, l'entreprise a décidé de basculer du gaz vers la biomasse. Elle a démarré avec une alimentation en bois A grâce à du gisement local puis en 2009 a élargi au bois B. Cela représente aujourd'hui un total de 20 000 tonnes de biomasse par an, moitié en bois A à 50 % d'humidité, moitié en bois B à 15 % d'humidité.

« Dans cette démarche, nous devons avoir un bois B le plus régulier possible en humidité et des contrôles stricts sont réalisés à l'entrée du site pour vérifier la teneur en chlore, en azote et en cendres, ainsi que la présence de corps étrangers. Ce bois B arrive en broyat de 50 mm ; il sera ensuite transformé dans l'usine en poudre de 0,3 mm pour aller dans le four », explique Eric Terrassier, directeur du site. L'objectif pour l'entreprise serait d'augmenter la part de bois B, mais pour cela, il faut investir et cela prend du temps pour adapter le process. Lhoist travaille avec des fournisseurs locaux de longue date comme Suez et Paprec, à moins de deux cents km. Mais aussi avec des syndicats de traitement de déchets comme le Simer86 qui collecte 5000 tonnes de bois B chaque année et Evolis 23 qui pré-traite la matière en mutualisant les équipements de broyage lent et rapide avec d'autres sites.



Machine Rob Inn de Veolia

Du tri manuel au tri automatisé, Veolia fait également partie des fournisseurs de bois B dans la région, disposant d'une capacité de traitement d'environ 20 000 tonnes par an. Son outil de production, Rob'Inn, repose sur de la robotique. Il est opérationnel depuis 2016 sur le centre de tri du Cyclad. Sans tri préalable, la machine trie directement sur du bois brut et en vrac, quelle que soit la granulométrie. Résultat : entre 7 et 8 tonnes à l'heure traitées, soit trois fois plus qu'une pelle manuelle. Ce procédé permet des taux de valorisation entre 95 et 97 % sur le flux de déchets d'ameublement. Aujourd'hui Veolia réfléchit au tri de matériaux plus complexes, tels que le MDF et le panneau alvéolaire. Des tests sont en cours. Car là où il y a la qualité, il y aura des débouchés. L'enjeu est de taille et tous les acteurs de la filière, du fabricant, metteur en marché au collecteur et au recycleur sont concernés. Aujourd'hui, si les fabricants acceptent d'intégrer plus de bois de recyclage, ils attendent une garantie sur la qualité des matières entrantes.

Une crise des déchets qui dure



Un arrêté du 29 octobre 2019 modifiant le cahier des charges de l'éco-organisme Eco-mobilier obligera le metteur en marché à intégrer du bois de recyclage issu de déchets d'ameublement à hauteur de 12 % d'ici 2021, 15 % en 2022 et 20 % en 2023. D'où la nécessité d'adresser une qualité irréprochable de matière aux fabricants, confirme Fabien Cambon, directeur technique chez Eco-mobilier. Tout en tenant compte de l'évolution de la composition des produits en bois, plus complexes à recycler. Parmi eux, le MDF représenterait entre 10 et 15 % des gisements de bois. Le panneau alvéolaire, composé de couches de bois et de carton, revient en force avec des épaisseurs moins élevées (167 mm) pour apporter plus de légèreté et du gain de transport. Pour Fabien Cambon, le recyclage est un axe de développement majeur. Le gisement d'ici à 2022 est estimé à 1,2 million de tonnes de déchets d'ameublement. Deux tiers du gisement sont du bois, soit 650 000 tonnes valorisées à 50 % dans du panneau de particules. La valorisation énergétique doit de son côté permettre de détourner des millions de tonnes de déchets bois des centres de stockage : « toutefois, il est important de déployer une solution intermédiaire entre la centrale de CSR et la chaufferie biomasse actuelle relevant de la rubrique 2910A . La Loi de transition énergétique et pour la croissance verte avait une ambition forte pour le CSR, qui s'est traduite par l'arrêté du 29 mai 2016. Aujourd'hui, la filière n'a toujours pas décollé ».



Déchets de bois d'ameublement en déchèterie

Selon Federec, entre 25 à 30 % du gisement de bois B est exporté, faute de débouchés sur le territoire : « nous sommes le seul pays en Europe à exporter notre bois B, vers des pays scandinave qui profitent d'une ressource en valorisation énergétique à bon compte » déplore Louis de Reboul, directeur bois de recyclage chez Veolia. Aujourd'hui, les seuls exutoires pour le CSR sont les cimentiers avec des capacités de 300 000 tonnes, alors qu'il faudrait en sortir plusieurs millions de tonnes. « Même si nous captions de plus en plus de bois dans les déchets, près de deux millions de tonnes de bois finissent encore en enfouissement. Tous les bois sont valorisables ; le problème réside dans le manque cruel de débouchés. A l'instar des autres filières

de collecte et traitement de matières, les technologies existent, les investissements aussi, mais nous vivons une crise des déchets en France où l'on ne sait plus comment valoriser ».

La pyrogazéification laissée pour compte

Ignorée en France, la pyrogazéification est pourtant largement utilisée dans les pays d'Europe du Nord où par exemple en Suède, une centrale d'une capacité de 50 000 t/an de bois alimente le réseau de chaleur de Göteborg. Pour Alexandre Deydier responsable activité performance énergétique industrielle chez Bertin Energie Environnement (Groupe Bertin Technologies), ce procédé est assez simple et proche de la combustion mais au lieu de faire une oxydation de la matière, on va la réduire. Surtout, il permet de produire du biogaz à partir de biomasse ce qui rend le dispositif plus flexible que la simple chaudière de combustion biomasse. « Hormis le site de CHO Power dans les Landes, la pyrogazéification n'est pas du tout développée en France. Pourtant, elle pourrait offrir des débouchés pour le bois B alors que nous avons un cimetière technologique, déplore Alexandre Deydier. A ce jour, 25 projets croupissent dans un coin de laboratoire car il n'y a pas de cadre juridique adapté ». Le frein, c'est l'ICPE car on ne sait pas où dans quelle case ranger ce procédé puisqu'il dépend de la typologie déchets en entrée et du volet énergie en sortie avec la production de biogaz. « Je suis convaincu que cela va arriver en France à terme sous la forme de petites unités à l'échelle d'une région. Mais pour pérenniser ce genre de projet, il faut fédérer industriels, territoires et collectivités. Car seul, on ne peut pas y répondre de manière satisfaisante » assure Alexandre Deydier.

Face à des gisements de bois B en hausse, des débouchés qui se rétrécissent, un manque de projets industriels, et un prix du gaz naturel très bas qui rend les projets biomasse non compétitifs, la filière bois B manque cruellement de visibilité. A toutes les étapes de la chaîne, on tire la sonnette d'alarme. Certains prônent de nouvelles réglementations, tandis que d'autres souhaiteraient plus de pragmatisme. En attendant, le bois B français n'a pas fini d'alimenter les chaudières d'Europe du Nord.

Crédit : Eco-mobilier, Veolia, CM, Arec.

A savoir :

Eco-mobilier lancera un nouvel appel à projet en 2020 sur le thème de la R&D autour du recyclage des produits bois complexes.



la profession

20



Haro sur la **bouteille en plastique**

La loi sur l'économie circulaire a remis la bouteille en plastique sur le devant de la table. Et parmi tous les sujets abordés, la consigne a particulièrement cristallisé les tensions.

MARIE FRUMHOLTZ

Hexagone occupe la 5^e place des pays les plus consommateurs de bouteilles en plastique au monde. Les Français sont de grands amateurs d'eau minérale et de source. Néanmoins, à peine plus de la moitié des bouteilles en plastique utilisées sont recyclées (58%). Suite à l'adoption d'objectifs européens, notamment la collecte pour recyclage de 90 % des bouteilles en plastique d'ici à 2029, plusieurs solutions ont été étudiées. Le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire a, entre autres, retenu l'instauration d'une consigne. L'acheteur serait amené à payer de 0,10 à 0,15 € plus cher sa bouteille afin d'être incité à la ramener, une fois vide, dans un collecteur pour récupérer son argent. Selon les soutiens de cette solution, monétiser la récupération d'emballages encouragerait forte-

ment leur collecte pour recyclage. Des pays comme le Danemark, la Suède ou l'Allemagne, où la consigne est instaurée de longue date et dont le taux de retour avoisine les 90 %, sont souvent cités en exemple.

C'est le cas dans l'étude menée par l'éco-organisme Citéo et le Collectif Boissons qui regroupe, à l'initiative de Boissons Rafraîchissantes de France (BRF), tous les syndicats des acteurs du marché, ainsi que les distributeurs. Pour eux, la consigne est le seul dispositif qui permettrait d'atteindre les objectifs européens de collecte, mais également d'incorporation de plastique recyclé. Car, en 2029, chaque bouteille en plastique devra contenir au moins 30 % de PET réutilisé. Or, « *plus nous incorporerons de plastique recyclé, plus nous allons avoir besoin de matière de qualité, et aujourd'hui, celle issue du tri n'est pas satis-*



faisante. Pour une incorporation massive, nous devons actuellement nous fournir dans d'autres pays européens », souligne Agathe Cury, directrice générale de BRF. En cause, selon elle : l'extension des consignes de tri qui amène désormais à mélanger dans le bac jaune les bouteilles en plastique avec d'autres emballages souillés, rendant le recyclage plus difficile à effectuer.

BATAILLE DE CHIFFRES

Mais ce que remettent le plus en cause les auteurs de l'étude, ce sont les performances du système de tri actuel, jugées insuffisantes. « Si nous restons sur le dispositif de bac jaune, en fonction des actions menées pour améliorer le dispositif, tout oriente à dire que le taux de collecte sera au mieux de 80 % d'ici à 2029. Il y a une sorte de plafond de verre, parce que le geste de tri actuel repose sur le bon vouloir du consommateur », estime Julien Dubourg, responsable grands comptes chez Citéo.

Des allégations rejetées en bloc par Julien Baritaux, chargé des relations publiques pour Amorce, une asso-



ciation regroupant des collectivités et des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. « Les résultats annoncés sont baissés artificiellement pour nous décrédibiliser. En réalité, notre taux de collecte pour recyclage de bouteilles en plastique au niveau national se situe déjà entre 70 et 75 %. Nous pourrions même atteindre les 90 % en excluant du calcul les plus grandes villes françaises, où le tri sélectif est très mal fait », affirme-t-il. Néanmoins, les opposants à l'instauration d'une consigne pour recyclage dénoncent avant tout la possible création d'un système de collecte concurrent à celui assuré par le service public. « Les industriels de la boisson vont faire exactement la même chose qu'actuellement, puisque les bouteilles seront envoyées dans les mêmes usines de régénération de plastique. Qui plus est, la consigne met en danger le geste de tri que nous essayons

LES PETITS RESTAURATEURS IMPLIQUÉS

Dans le plan de Citéo et du Collectif Boissons, les restaurateurs pourraient s'engager dans le processus de consigne de bouteilles en plastique. « Pour que le système soit efficace, il faut un maillage territorial important. Si la consigne est appliquée, les lieux de déconsignation ne doivent pas être que les supermarchés, note Agathe Cury, directrice générale de BRF. Nous croyons au rôle des petits commerces en centre-ville ou en zone rurale. » Il ne s'agirait pas d'installer partout des bornes de déconsignation, mais d'instaurer une consigne manuelle. « Pour le restaurateur, soit le sac sera récupéré par l'organisme de gestion qui coordonnerait la consigne, soit des équipements de déconsignation seraient installés dans les cash and carry », ajoute Julien Dubourg (Citéo). Côté restauration rapide, « le sujet qui portera d'abord sur la GMS et les fournisseurs, affirme Cerise Ducos, au SNARR. À eux de se mettre en conformité, puis de venir vers nous pour que nous testions leurs solutions. »



DES IDÉES DE RECYCLAGE INNOVANTES

Quelques start-up misent sur la manne que représente la transformation des bouteilles en plastique, qui sont pour elles d'une vraie ressource. Green Big a conçu un collecteur qui les transforme en confettis de plastique. Ce qui lui permet de revendre la matière aux fabricants. 1 500 à 2 000 machines devraient être installées partout en France d'ici à 2021. Carbios, elle, a mis au point une méthode de recyclage chimique à base d'enzymes pour traiter des flux de déchets importants et difficile à traiter. Pepsico, Nestlé Waters et Suntory Beverage & Food Europe se sont associés à la start-up pour soutenir son développement à l'échelle industrielle. D'autres tentent de trouver des alternatives au plastique. Lyspackaging commence à distribuer des bouteilles 100 % végétales, biosourcées et biodégradables à base de canne à sucre ou de noyaux d'olives. Coca-Cola a dévoilé un prototype fabriqué à partir de déchets marins. Une matière qui devrait être introduite dans les bouteilles en plastique de la marque d'ici à 2020.



© GREEN BIG

d'incliner aux Français et tout le modèle de recyclage mis en place depuis trente ans », assène Julien Baritaux.

Pour les collectivités et les acteurs du recyclage, l'enjeu est surtout économique. La revente de PET issu du recyclage de bouteilles en plastique est plus lucrative que celle d'autres déchets en plastique. « *La consigne viendra privatiser les seuls plastiques qui rapportent pour ne laisser aux collectivités que ceux qui coûtent!* [...] *Avec la consigne, les vendeurs d'eau et sodas font sécession de ce système collectif. Ils conserveront à leur profit les revenus de la vente des bouteilles, des canettes et des consignes non retournées. Ce faisant, ils amputeront le budget des collectivités de 200 millions d'euros* », fustigent les dirigeants de la Féderec (Fédération des entreprises du recyclage) dans une tribune parue dans le *Journal du Dimanche* le 23 juin. Ce à quoi Agathe Cury rétorque : « *Entre la mise en place de la consigne estimée à 600 000 millions d'euros, l'éco-contribution versée à Citéo et les contributions des fabricants, pour nous, les coûts sont multipliés par trois.* »

par le contribuable indirectement. » Les opposants à la consigne ont eu gain de cause lors du premier passage du projet de loi au Sénat le 27 septembre. La chambre haute a rejeté la mesure, au prétexte qu'elle n'aurait pas de réel impact positif sur l'environnement. Il lui est reproché d'encourager la consommation de plastique. « *La consigne pour recyclage conférerait un label "éco-friendly" à la bouteille en plastique, alors que nous pensons qu'il faudrait réduire sa consommation* », estime Damien Barbosa, chargé de mission pour l'association de consommateurs UFC-Que Choisir.

LA RESTAURATION RAPIDE DANS LE VISEUR

Le Sénat préconise donc d'autres alternatives, tels l'écoconception d'emballages et le réemploi. Il pointe le manque de solution pour la collecte hors foyer, notamment en restauration rapide, où les déchets sont rarement triés. Rien d'étonnant pour Cerise Ducos, responsable des affaires réglementaires au SNARR (Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide) : « *Ce n'est pas nouveau pour nous d'être pointés du doigt sur le recyclage, la valorisation et le tri des déchets.* » Mais la syndicaliste l'assure, des efforts sont faits : « *Nous mutualisons nos forces à l'échelle nationale pour respecter les obligations réglementaires du décret "5 flux". Cependant, faire un tri de façade n'est pas envisageable, cela prend un peu de temps de mettre en place des solutions pérennes en prenant en compte toutes les évolutions législatives et réglementaires.* » Quoi qu'il en soit, il reviendra à l'Assemblée nationale de trancher le débat ces prochaines semaines. •



© THINKSTOCKPHOTO/STOCKADOBECOM



Business

DÉCHETS

Recyclage : 2018 a été une année charnière pour la plupart des filières

2018 a été une année charnière, estiment les professionnels du recyclage. Après un bon début d'année, le secteur a souffert. L'année 2019 devrait confirmer ce retournement de tendance. / PAR PHILIPPE COLLET

► Recyclage : le premier secteur à la peine est celui des papiers et des cartons

© GABRIELLE - STOCKADOBIE.COM



Globalement, 2018 reste une bonne année pour le recyclage, a annoncé, mercredi 30 octobre, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). Les quelque 2000 établissements des 1000 entreprises du secteur ont collecté 107 millions de tonnes (Mt), en hausse de 2 % sur un an, pour un chiffre d'affaires (CA) de 9,04 milliards d'euros (Md€), en baisse de 0,8 %. La plupart des secteurs, à l'exception notable des papiers-cartons, réalisent une année correcte, aussi bien en termes de tonnages que de CA.

Mais après une bonne année 2017, la conjoncture « s'assombrit », explique Jean-Philippe Carpentier. Le président de Federec explique que, depuis la fin du troisième trimestre de 2018, la situation s'est dégradée. La persistance des problèmes liés à la fermeture des frontières en Asie, l'absence de débouchés pour certaines matières, la baisse des cours pour d'autres, ou encore les problèmes d'exutoires rencontrés en France, pèsent sur le secteur.

Le secteur des papiers-cartons en difficulté

Premier secteur à la peine : les papiers et cartons. En 2018, la collecte a reculé de 4,6 % pour s'établir à 6,96 Mt. Surtout, le CA a chuté de 26 % à 729 millions d'euros (M€). La « baisse chronique » de la collecte de papiers se poursuit (2,25 Mt, soit -5,6 %) et se conjugue à une baisse inédite de la collecte des cartons (4,71 Mt, soit -4,1 %), explique Pascal Gennevière. « Il est assez difficile d'expliquer » cette nouvelle tendance, commente le président de la branche. L'année 2019 s'annonce aussi difficile : le marché chinois est totalement fermé, les usines du sud-est asiatique sont saturées et l'Europe ne dispose pas de suffisamment de papeteries pour absorber la collecte. Aujourd'hui, 1 Mt ne trouve pas preneur en France et ce chiffre atteint 8 Mt à l'échelle européenne (sur une collecte de 56 Mt), alertent les professionnels. En conséquence, les prix ont été divisés par deux et, nouveauté, certains lots de bonne qualité se vendent difficilement. À ce stade, le secteur cherche des

« solutions exceptionnelles » pour passer la crise, en attendant le démarrage de nouvelles unités en Europe. Le secteur des plastiques vit lui aussi une période compliquée. La collecte reste stable (904 000 tonnes, soit +0,4 %), mais le CA recule (188 M€, soit -4,5 %). Ces chiffres masquent des tendances très différentes selon les résines. Bien sûr, le polyéthylène téréphthalate (PET) clair, utilisé pour les bouteilles d'eau, bénéficie toujours d'une forte demande. Les professionnels bénéficient notamment de l'appel d'air lié à la nouvelle directive sur les plastiques à usage unique (directive SUP) qui impose l'incorporation de 25 % de PET recyclé en 2025 dans les bouteilles vendues en Europe. À l'inverse, peu d'unités recyclent les films en polyéthylène (PE), ce qui entraîne une chute des prix. Les flux à l'exportation sont aussi profondément modifiés : les ventes hors Union européenne ont chuté de 82 % en 2018 (elles représentent 3 % de la collecte, contre 18 % en 2017), au profit des ventes en Europe (+59 %).



“



Pascal GENNEVIÈVE
PRÉSIDENT DE LA BRANCHE PAPIERS-CARTONS

Le secteur des papiers-cartons cherche des « **solutions exceptionnelles** » pour passer la crise.”

Le recul des mises en chantier pèse

Les déchets du bâtiment connaissent eux aussi une période charnière. L'année 2018 est un bon cru, avec une hausse de 2 % de la collecte (à 41,6 Mt) et de 3 % du CA (à 1,83 milliard d'euros). Le secteur a profité du dynamisme de la construction neuve et de la rénovation. Mais la conjoncture change et les professionnels sont inquiets. « On est dans le dur », déplore Erwan Le Meur, qui préside la branche, expliquant que le nombre des permis de construire attribués de juillet 2018 à juillet 2019 a chuté de 6,3 %. Les autres branches de Federec connaissent aussi des situations variables. La collecte des textiles continue de progresser (+7 %), mais le tri stagne (+1,7 %). L'interruption des investissements des opérateurs de la filière pèse et la remise en cause du soutien apporté par l'éco-organisme est source d'incertitude. La collecte des métaux non ferreux a souffert (1,9 Mt, soit -3,3 %), tout comme le CA de la branche (2,84 Md€, soit -5,2 %).

Pour autant, l'année reste bonne puisque 2017, qui sert de base de comparaison, était une année excellente. Les métaux ferreux réalisent aussi une bonne année avec une hausse de 0,5 % de la collecte (12,9 Mt) et 8 % du CA (2,23 Md€). Mais les professionnels annoncent de moins bons chiffres pour 2019. Enfin, la collecte de palettes et des déchets de bois a progressé de 6,5 % (6,83 Mt) pour un CA en hausse de 10 % (186 M€). L'année est surtout marquée par la poursuite de la forte hausse de la collecte des déchets d'ameublement (300 000 tonnes supplémentaires en 2018) et la progression de la valorisation matière (de 2,2 à 3 Mt). Mais, comme pour de nombreuses branches, 2019 sera moins bonne : la demande en panneaux de bois recule, entraînée par le repli de la construction. ①

À lire aussi :

Interview de l'Euric, « Il faut un véritable marché intérieur du recyclage en Europe »
www.aenv.fr/34299

The background of the image is a close-up, abstract view of crumpled, reflective metallic foil. The surface is covered in sharp, angular folds and wrinkles, with bright highlights and deep shadows that create a sense of depth and texture. The color is a shiny silver or chrome.

03

BTP



La Capeb et l'Unicem s'associent pour la gestion des déchets de chantier Vie des sociétés | 16.12.19

Partager sur :



La Capeb et l'Unicem ont signé un partenariat pour permettre aux artisans du bâtiment de déposer leurs déchets de chantier dans les 1 500 plateformes de valorisation gérées par les adhérents de l'Unicem. A travers cette convention, les deux syndicats espèrent valoriser les bonnes pratiques de recyclage, favoriser la traçabilité des déchets de chantier, et élargir la typologie de déchets recueillis et valorisés.

La Confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (Capeb) et l'Union national des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) annoncent avoir signé une convention d'une durée de trois ans pour permettre aux artisans du bâtiment de déposer leurs déchets inertes dans les 1 500 plateformes de valorisation gérées par les entreprises adhérentes de l'Unicem.

Ce partenariat s'inscrit dans une ambition d'amélioration de la gestion des déchets du bâtiment et entend répondre au projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Parvenir à 90 % de déchets inertes recyclés



Alors que 33,5 millions de tonnes de déchets inertes sont produits chaque année et qu'une grande partie est déjà valorisée, la Capeb et l'Unicem espèrent faire encore augmenter le pourcentage de déchets recyclés.

« Notre profession vise l'excellence, avec l'objectif de porter le taux de recyclage des déchets inertes du BTP de 80 % aujourd'hui à 90 % à moyen terme », précise Nicolas Vuiller, président de l'Unicem.

Les deux partenaires entendent également favoriser la traçabilité des déchets de chantier, notamment grâce à un bordereau de dépôts détaillant la nature et le volume des déchets.

Cette initiative vient en complément de la charte de la Capeb « Artisan Engagé Déchets », qui vise à améliorer les bonnes pratiques de recyclage des déchets de chantier.

Elargir la typologie de déchets recueillis et valorisés

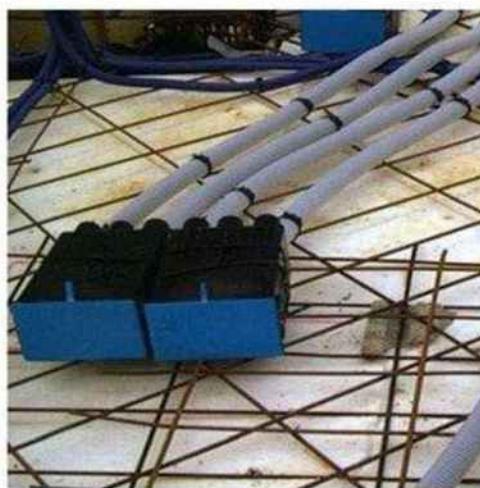
L'autre objectif de la Capeb et de l'Unicem est d'élargir le type de déchets accueillis dans les plateformes de valorisation. A travers ce partenariat, l'Unicem s'engage notamment à étendre la typologie des déchets reçus sur ses plateformes. A terme, ces plateformes pourraient également accepter des déchets non inertes du bâtiment.

« Ce nouveau partenariat avec l'Unicem prouve une fois encore notre volonté commune de permettre à nos adhérents de bénéficier d'un nombre accru d'installations prêtes à les accueillir pour répondre à leurs obligations de recyclage et de traçabilité des déchets », a réagit Patrick Liébus, président de la Capeb.

C.L.

Photo de une : ©Capeb

Redacteur





filter_list Sur le même sujet



Filière pollueur-payeur : le bâtiment réclame une alternative à la REP

La FFB, la Capeb, l'Unicem, la FNBM, Federec, et d'autres organismes, ont publié ce mardi 3 décembre une tribune demandant au...



SYSCOBAT et l'INSA Rennes, grands gagnants du Business Challenge...

La 3e édition du Business Challenge de Saint-Gobain, organisé cette année en partenariat avec BeMyApp, a désigné ses grands gagnants. Après...

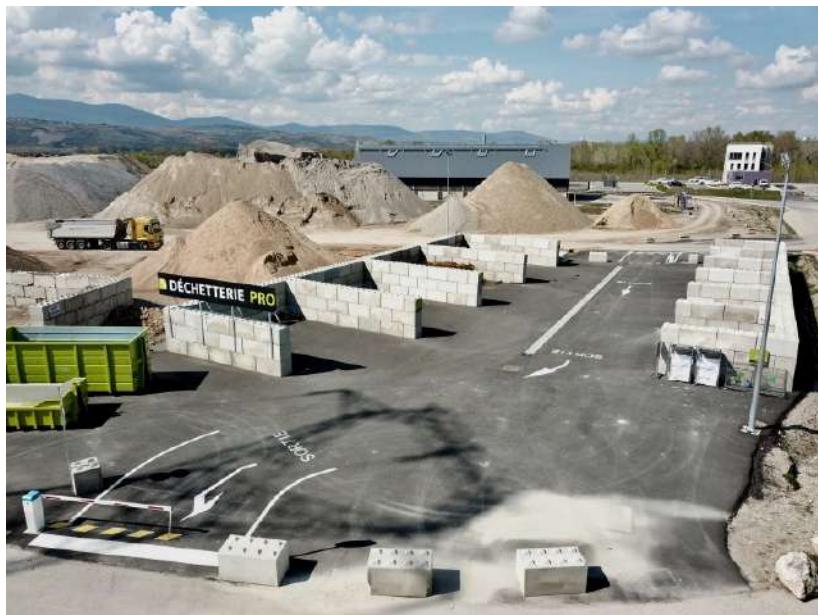
tokster.com
Pays : France
Dynamisme : 9



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Déchets du BTP : nouvelle colère du collectif de filière



Il y a du positif mais surtout du négatif dans la toute dernière annonce du ministère quant à la gestion des déchets du BTP au sein de la loi Anti-gaspillage. Au coeur du mécontentement de la filière, la suppression de la possibilité de créer un schéma alternatif.

Les 14 syndicats professionnels* réunis en collective ont réagi immédiatement par communiqué. Ils y indiquent être favorable à « la décision du gouvernement et de l'Assemblée nationale de repousser la définition du périmètre de la REP Bâtiment à la remise de l'étude de préfiguration confiée à l'Ademe », mais s'opposent avec vigueur à la décision de la ministre de fermer la porte à tout système alternatif pour le secteur du Bâtiment.

Une hausse du prix des matériaux comprise entre 8 et 10 %

La création de cette filière à 14 avait justement pour objectif de travailler en collaboration étroite avec l'Ademe pour construire une autre voie selon un schéma viable économiquement pour l'ensemble des professionnels. La filière a en effet estimé qu'une reprise gratuite appliquée à tous les déchets du BTP « conduirait à une augmentation du prix des matériaux de construction comprise entre 8 et 10 %. Ce qui serait insupportable pour les maîtres d'ouvrage et en totale contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de diminuer les coûts de la construction. ».

Souhaitant unanimement poursuivre les travaux, les 14 demandent donc que soit réintégrée dans le projet de loi, cette possibilité de concevoir un schéma alternatif. M.-L. B.

*Les Fédérations et syndicats engagés : FFB ; Capeb, FNBM, Fnas, FDME, FND, CGI, AIMCC, Unicem, Federec, Union sociale pour l'habitat, Fnade, Snefid



Date : 09 décembre

2019

Page de l'article : p.2-4

Journaliste : Hubert de Yrigoyen



RENCONTRE

« FAIRE TROP GROS TOUT DE SUITE, C'EST ALLER À L'ÉCHEC »

Alors que la Loi Économie Circulaire poursuit son jeu de navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, nous avons interrogé Erwan Le Meur, président de Federec BTP, sur la construction d'une Responsabilité élargie du producteur chargée d'organiser la collecte et le recyclage des déchets du secteur du Bâtiment. Récemment auditionné par la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale, il espère avoir été entendu. Éléments de son plaidoyer.



Erwan Le Meur, président de Federec BTP.

Recyclage Récupération : Pouvez-vous tout d'abord faire le point sur les résultats 2019 de la filière BTP dont vous êtes en charge pour Federec ?

Erwan Le Meur : Finalement, l'année 2019 s'achève sur des tendances plutôt semblables à ce qui s'était passé en 2018 où nous avons atteint un chiffre d'affaires d'1,8 Md€ pour 41,6 millions de tonnes collectées.

On a cru que les chiffres des permis de construire et des mises en chantier allaient fortement baisser en 2019, mais la reprise observée sur le dernier trimestre de cette année nous rassure plutôt quant à la poursuite de la croissance. Il est vrai que, porté par les chantiers qui

accompagnent le déploiement du Grand Paris Express, le secteur de la construction en région parisienne est très dynamique et l'activité dans les grandes métropoles reste, elle aussi, sur un bon niveau.

Dans ce contexte, il faut souligner que les projets législatifs menés actuellement par le Gouvernement n'incitent pas à l'investissement pour augmenter les taux de recyclage. La reprise gratuite des déchets de chantier, la mise en place de la REP Bâtiment... sont autant de projets qui laissent les professionnels dans l'incertitude.

R.R : Justement, le projet de Loi Économie Circulaire vise à améliorer la collecte et le recyclage des déchets de chantier. Quels sont à votre avis les freins à lever pour améliorer le tri et le recyclage dans la filière du bâtiment ?

E.L.M. : C'est en effet le tri et le recyclage des quelque 40 millions de tonnes de déchets du bâtiment qui est en question. On parle ici de déchets de chantiers de déconstruction, de rénovation et de construction neuve.

En ce qui concerne la collecte, tous les acteurs impliqués reconnaissent la nécessité d'un meilleur maillage du territoire par des déchèteries accessibles aux artisans et aux professionnels. Sur les quatre mille cinq cents déchèteries publiques réparties en France, environ deux mille cinq cents accueillent les artisans. Mais le modèle de reprise des déchets des artisans dans les déchèteries publiques est à bout de souffle. Il faut donc pouvoir monter des équipements qui leur soient accessibles. On compte actuellement environ trois cents déchèteries privées ouvertes aux professionnels et il en faudrait cinq fois plus pour offrir un maillage qui répondre aux besoins des artisans.

Pour le traitement de ces déchets, le nombre de centres de tri et de valorisation est largement insuffisant. Aujourd'hui une cinquantaine de chaînes de tri sont opérationnelles sur le territoire, mais il

“LES PROJETS DU GOUVERNEMENT N'INCITENT PAS À L'INVESTISSEMENT.”



en faudrait une centaine pour pouvoir valoriser correctement ces déchets particuliers, avec des techniques et des technologies qui doivent encore s'améliorer.

R.R. : Quels sont les besoins spécifiques des acteurs sur le terrain ?

E.L.M. : Même si les efforts en matière de tri à la source doivent se poursuivre, il faut admettre qu'on ne peut pas tout trier sur un chantier. Toutefois sur les chantiers en zone dense, où les temps donnés aux entreprises pour réaliser les travaux restent extrêmement courts. Cependant nous devons sortir du modèle des grandes bennes où tous les déchets sont mis en mélange. Il faut poursuivre le développement de solutions pour collecter les déchets sur les chantiers, notamment avec des contenants adaptés en termes de capacité et facilement maniables. Par exemple des sacs de faible volume, des big bags de 1 ou 2 m³, des petites bennes de 3 ou 5 m³. Si on va vers la reprise gratuite de certains flux, alors ce type de contenant pourra vraiment devenir intéressant.

R.R. : La gratuité de la récupération des déchets est-elle la meilleure solution pour parvenir à massifier le traitement des déchets du bâtiment ?

E.L.M. : Cette mesure ne doit s'adresser qu'à des flux déterminés de déchets triés. Je la mets en lien avec le « diagnostic déchets » qui devrait être réalisé en amont des tra-

vaux. Un véritable audit qui implique aussi de nouveaux process de collecte et de tri.

Même si elle pourrait être problématique sur les régions frontalières, la gratuité est une solution qu'il ne faut pas rejeter a priori. Si cette mesure peut aider des entreprises à mieux réfléchir au tri des matières sur leur chantier, elle peut être un vecteur d'amélioration, en particulier sur les petits chantiers tant il est vrai qu'il faut vraiment accompagner les artisans sur ce chapitre.

Pour accompagner cette gratuité sur les déchets triés, nous souhaitons l'application d'une TVA réduite pour les déchets non triés et pour les « petits chantiers ». Selon cette idée, un artisan capable de montrer qu'il a envoyé dans des filières dédiées au recyclage ses déchets en mélange pourrait faire bénéficier son client d'une TVA à 5,5 %. On sait mettre en place des fiscalités avantageuses lorsqu'il y a un intérêt environnemental – par exemple pour promouvoir l'amélioration énergétique des bâtiments – alors pourquoi ne pas le faire pour l'amélioration du recyclage des déchets ?

À l'image de la charte « Artisans déchets engagés » signée récemment entre Federec et la Capeb, cette TVA réduite serait accom-

pagnée par une série d'engagements de la part des entreprises.

Enfin, s'il y a gratuité, il faudra pouvoir ouvrir les déchèteries professionnelles aux « pseudo-artisans », voire aux « bricoleurs du dimanche ». Sinon ils continueront à déposer leurs déchets dans des champs ou sur des bretelles d'autoroute. Ce n'est donc pas une question simple car il y a distorsion de concurrence.

R.R. : À votre avis, comment enrayer le phénomène des dépôts sauvages ?

E.L.M. : Tout d'abord je veux vraiment dissocier ce problème de celui de la REP Bâtiment. Ce n'est pas aux entreprises vertueuses de payer pour ce que font des pseudos-artisans et des particuliers peu scrupuleux.

Par ailleurs, un décret paru au JO le 16 novembre dernier fixe les conditions d'application de l'exonération de la TGAP applicable aux déchets en provenance d'un dépôt non autorisé lorsque ces quantités dépassent 100 ou 50 tonnes lorsqu'il y a une REP. L'Etat sait donc définir ce qu'est un dépôt sauvage et le mettre en relation avec la TGAP. Comme cette taxe va connaître une augmentation très forte en 2021 sur la mise en

“LE MODÈLE DE REPRISE DES DÉCHETS DES ARTISANS DANS LES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES EST À BOUT DE SOUFFLE.”



▲ Aujourd'hui une cinquantaine de chaînes de tri de déchets de chantier sont opérationnelles sur le territoire (ici l'installation Paprec de Gennevilliers).



Il faut poursuivre le développement de solutions pour collecter les déchets sur les chantiers (ici la collecte de la laine de verre).

décharge, une idée serait que, pendant six mois, cette augmentation – l'équivalent de 180 M€ – soit orientée vers un fonds destiné à la résorption des dépôts sauvages partout sur le territoire. Cette grande opération de nettoyage, en partenariat avec les collectivités, permettrait d'éliminer les dépôts existants.

Dans un second temps, afin d'éviter de nouvelles infractions, il faut donner les pouvoirs nécessaires aux maires et à l'instauration ou au renforcement d'une « police verte » apte à sanctionner fortement les contrevenants.

R.R : Vous demandez la création d'un observatoire des déchets du BTP. Qu'est-ce que cela changera à la situation ?

ELM : Un observatoire permettrait de rassembler et de compiler des données aujourd'hui éparses afin d'avoir des chiffres actualisés et fiables. Il faut savoir que la dernière étude menée par [Federec](#) et treize autres organisations représentatives de la filière du bâtiment et du déchet se base en grande partie sur les chiffres de la situation en 2014. À partir des données de l'Observatoire, on

pourrait tirer un état des lieux clair de la situation et le lier avec l'obligation d'un « diagnostic déchets » préalable aux opérations de démolition et de rénovation.

R.R : La mise en place de ce diagnostic est l'un des sujets que vous avez abordés devant la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale. Pensez-vous avoir été entendu ?

ELM : Je l'espère ; c'est un sujet pour lequel Federec plaide depuis longtemps et a beaucoup avancé. Nous avons par exemple mis en place un projet de formation « diagnostiqueur de déchets » en vue d'en faire un vrai métier en ce qui concerne les chantiers de démolition et de rénovation. Une profession en lien avec la conception des futurs matériaux de construction, prenant en compte la recyclabilité, l'éco-conception, etc. Ces deux métiers seraient complémentaires pour créer une expertise sur la recyclabilité des matériaux de construction, en lien avec le Centre d'expertise du recyclage dont Federec soutient la mise en place. J'ai aussi insisté sur les conventions territoriales permettant notamment de négocier à

l'échelle locale la fermeture des déchèteries publiques lorsque les syndicats le décident et permettre l'éclosion de déchèteries professionnelles privées capables de recevoir dans les meilleures conditions les déchets de chantier. Cela implique de rassembler les acteurs du territoire : syndicats communautaires, collectivités, entreprises du déchet, distributeurs de matériaux, artisans et entreprises de construction. C'est à l'échelle locale que chaque territoire doit décider du maillage à mettre en place. Cela ne peut et ne doit pas venir de Paris.

R.R : Face au projet du Gouvernement, quel modèle défendez-vous pour mieux organiser la collecte et le recyclage des déchets du bâtiment ?

ELM : Vouloir faire trop gros tout de suite c'est aller à l'échec parce que c'est beaucoup trop compliqué. Au lieu de REP, je préférerais que l'on parle de REF – responsabilité élargie de filière – dans laquelle tous les acteurs concernés seraient impliqués. Et pour être vraiment efficace, il faudrait pouvoir se concentrer sur les déchets du second œuvre et sur les petits chantiers car c'est sur ces domaines que les marges de progrès sont les plus importantes.

**“GRATUITÉ
POUR CERTAINS
DÉCHETS TRIÉS
ET TVA RÉDUITE
POUR LES NON-
TRIÉS.”**

Enfin, s'il doit y avoir quelque chose de type REP Bâtiment mis en place, nous demandons un système de gouvernance innovant et différent du modèle actuel où les metteurs sur le marché sont seuls aux commandes. Nous souhaitons un dispositif qui permette à l'ensemble des acteurs impliqués – distributeurs, constructeurs, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés, recycleurs – de contrôler les règles de fonctionnement du système pour plus d'efficience.

Propos recueillis par Hubert de Yrigoyen



SOMMAIRE



Dans le prochain
numéro :
Spécial méthanisation
&
Guide matériels 2019



5 PROFESSION

- > Quel avenir pour les plastiques «verts»?
- > Valorisation des sédiments : changer d'échelle
- > PRPGD et manque d'exutoires : des retards et leurs conséquences

16 COLLECTIVITÉS

- > Amorce reste en vigilance orange

22 ENTREPRISES

- > Sclavo Environnement : un clan qui va de l'avant

26 INTERNATIONAL

- > Biodéchets : l'Italie en pointe... «ma non troppo»

30 FILIÈRE

- > Le Grand Paris Express en mode recyclage
- > Du tri optique pour les gravats
- > Déchets inertes du BTP, une filière éprouvée

42 PROCESS

- > Le CETI file un bon coton
- > Olbronn, un centre de tri «Kolossal»
- > Plastiques & textiles : un pari osé, voire Audacieux

57 SALON

- > Congrès de l'AMF : les élus souhaitent être entendus

61 RENCONTRE

- > Erwan Le Meur, président de Féderec BTP
- > «Faire trop gros tout de suite, c'est aller à l'échec»

64 NOUVEAUTÉS MATERIEL

- > L'innovation en brèves

Déchets du bâtiment : les professions proposent un amendement pour une alternative à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)



14 organisations professionnelles de la filière construction dont l'AIMCC, la FFB, la CAPEB, FEDEREC, FNADÉ, CGI, FNAS ... proposent une alternative à la REP ((Responsabilité Élargie du Producteur) pour les déchets du bâtiment dans un amendement au projet de loi sur l'économie circulaire adopté par le Sénat relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire , n° 2274 qui sera examiné à partir du 9 décembre prochain à l'Assemblée Nationale.

Que dit cet amendement ?

Il propose de compléter l'alinéa 25 de l'article 8 de ce projet de loi afin « de permettre la mise en place, avant le 1er janvier 2021, d'un système alternatif à la REP dans le cadre d'une convention entre l'état, les représentants du secteur du bâtiment et ceux des collectivités territoriales, répondant ainsi aux enjeux prioritaires définis par le projet de loi. Il stipule également que le choix entre système REP ou système alternatif ne pourra se faire à l'issue de deux études en cours : l'étude économique de préfiguration d'une REP menée par l'Ademe et l'étude juridique du système alternatif portée par les professionnels du secteur. Les conclusions sur l'analyse économique menée par l'Ademe serviront également d'appui à la mise en place éventuelle du système alternatif. En l'absence de données économiques fiables, il convient donc de laisser l'opportunité aux acteurs professionnels de s'organiser légalement sur un mode volontaire. Le présent amendement propose de leur ménager cette latitude sans porter préjudice, en cas de défaillance, au schéma de responsabilité élargie du producteur proposé à l'alinéa précédent ».

Le gouvernement avait fermé la porte à tout système alternatif pour le secteur du Bâtiment



[Visualiser l'article](#)

Si cet amendement n'est pas rejeté le 9 décembre, les acteurs professionnels de la filière pourront ainsi s'organiser légalement sur un mode volontaire pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Rappelons qu'ils ne s'expliquent pas la décision du gouvernement d'avoir fermé la porte à tout système alternatif pour le secteur du Bâtiment au prétexte que la filière n'a pas présenté de schéma précis, alors que les objectifs ne cessent d'évoluer au fil des débats parlementaires et que le projet de REP du gouvernement est écrit sans aucune évaluation de son impact économique. Or, si la reprise gratuite devait concerner tous les déchets du bâtiment, la filière a estimé que cela conduirait à une augmentation du prix des matériaux de construction comprise entre 8 et 10%. Ce qui serait insupportable pour les maîtres d'ouvrage et en totale contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de diminuer les coûts de la construction.

ANNEXE 10 : LA VOTE CONTRE LE SCHÉMA D'ECONOMIE D'ORIGINE

REJOINDRE

PROPOSER

V

ANNEXE 11 – ANNEXE 12

Définition de la REP pour les produits et matériaux de construction

Conception l'annexe 11 est l'annexe 12 est :

Le présent document fixe l'application des dispositions relatives au système alternatif mis en place à l'initiative de l'Etat, des syndicats, des professionnels, politiques, administratifs, territoriaux, et/ou des élus locaux pour l'année 2020, en tenant compte des objectifs nationaux. Cette convention entérine les objectifs qui lui sont assignés, les moyens à déployer pour les atteindre et leur mode de financement. Elle fixe également les modalités de suivi et de révision de la convention, par l'autorité administrative, en cas de non respect des objectifs fixés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent amendement vise à décliner en détail, devant le 24 novembre 2019, un système alternatif de la REP dans le cadre d'une convention entre l'Etat, les représentants des usagers du secteur et les acteurs collectifs territoriaux, répondant aux objectifs nationaux fixés par le précédent article.

Un deuxième système REP au système alternatif ne souhaite pas faire suite à l'aboutissement des deux études en cours. L'objectif de ce système alternatif est de proposer une solution alternative au système REP actuel, qui devrait être proposé dans le cadre de la loi de finances pour les professionnels du secteur. Les syndicats et l'autorité administrative, tenus par l'ADEN, serviront également d'appui à la mise en place nécessaire du système alternatif.

En raison de demandes économiques, telles qu'il résulte donc de déclarer l'opposition aux actuels professionnels de l'organisation régionale, il est nécessaire de proposer une alternative, proposée par leur ministère, pour toute sorte sans perturber, en cas de défaillance, les schémas de responsabilité déjà mis en place pour assurer la validité préalable.

etancheiteinfo.fr
Pays : France
Dynamisme : 1



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Déchets : la filière construction dénonce une décision "aveugle" du gouvernement sur la REP



(c) Pyc

Ils lui reprochent le manque d'évaluation économique du projet basé sur le principe du pollueur-payeux et le fait qu'aucun autre système équivalent ne puisse désormais être proposé.

La secrétaire d'État à la transition écologique Brune Poirson avait déploré il y a quelques jours le manque de solution apportée par les professionnels de la construction sur une alternative à la création d'une filière "Responsabilité élargie au producteur" (REP), fermant ainsi la porte à tout système alternatif pour le secteur du bâtiment. Une décision que 14 organisations professionnelles du secteur* ne s'expliquent pas. Outrées, elles ont envoyé le 3 décembre dernier un communiqué la dénonçant fermement.

Si elles saluent la décision de " repousser la définition du périmètre de la REP Bâtiment à la reprise de l'étude de préfiguration confiée à l'Ademe ", elles rappellent que le gouvernement avait justement " rassuré la filière " sur le fait qu'il avait été convenu qu'" en l'absence d'évaluation de l'impact économique et de réponse aux questions juridiques posées, les professionnels pourraient proposer un schéma dont ils étudieraient la faisabilité en lien avec l'étude de l'Ademe ". Ils ajoutent que les ministères s'étaient même " engagés début septembre à ce que le futur système basé sur le principe pollueur/payeux soit porté par un éco-organisme ou par un système équivalent. "

" Tout ceci vient d'être balayé " s'insurgent les co-signataires du communiqué qui rappellent que désormais le projet de REP est écrit " sans aucune évaluation de son impact économique ". Or, la profession évalue qu'une reprise gratuite de tous les déchets du bâtiment avec en contrepartie un prélèvement sur les ventes de matériaux de construction engendrerait " une augmentation du prix des matériaux de construction entre 8 et 10 %, insupportable pour les maîtres d'ouvrage ".

etancheiteinfo.fr
Pays : France
Dynamisme : 1



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Etant donné les engagements du gouvernement, les organisations professionnelles demandent une réintégration de " *la possibilité de proposer un système équivalent qui serait ensuite approuvé ou non par l'État* " d'autant plus que la filière a déjà entamé les travaux avec l'Ademe et qu'elle souhaite les poursuivre.

*AIMCC, Capeb, CGI, FDME, [Federec](#), FFB, Fnade, Fnas, FNBM, FND, USH, SEDDRe, SNEFiD, Unicem



Filière pollueur-payeur : le bâtiment réclame une alternative à la REP Vie des sociétés | 03.12.19



La FFB, la Capeb, l'Unicem, la FNBm, Federec, et d'autres organismes, ont publié ce mardi 3 décembre une tribune demandant au gouvernement de réintroduire l'idée d'un système alternatif à la responsabilité élargie du producteur (REP) dans le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. La REP risquerait en effet de faire augmenter le coût des matériaux de construction de 8 à 10 % et de provoquer un surcoût de 2 milliards d'euros par an pour la filière du bâtiment.

Alors que le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire examiné à l'Assemblée nationale a entériné le principe d'une REP vendredi 29 novembre, la filière du bâtiment a publié une tribune ce mardi 3 décembre pour réclamer un délai supplémentaire leur permettant de réfléchir, avec l'Ademe, à une alternative à la responsabilité élargie du producteur (REP). Ce système risquerait, selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB), de coûter deux milliards d'euros supplémentaires au secteur du bâtiment.

La FFB ajoute, dans un communiqué publié ce mardi 3 décembre et signé par de nombreuses autres fédérations comme la Capeb, l'Unicem, la FNBm ou Federec, que l'impact économique d'un tel système n'a pas été évalué et qu'il risquerait de faire augmenter le prix des matériaux de construction de 8 à 10 %.

« Ce serait insupportable pour les maîtres d'ouvrage, et en totale contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de diminuer les coûts de la construction », se sont offusqués les signataires.



Ces derniers ont rappelé qu'en l'absence d'évaluation de l'impact économique, il avait été convenu qu'ils pourraient proposer un système alternatif « *dont ils étudieraient la faisabilité en lien avec l'étude de l'Ademe* ».

La filière du bâtiment veut poursuivre ses recherches

Ils annoncent avoir déjà entrepris des travaux et demandent à les poursuivre en lien avec l'étude de l'Ademe, mais regrettent que la possibilité de proposer un système équivalent ait été retirée du projet de loi. « *La filière demande donc sa réintégration* », insistent-ils.

Dans cette tribune, les signataires proposent également de consacrer une enveloppe financière à ce futur système, qui permettrait de renforcer le maillage des points de reprise, de mettre en place un système de traçabilité, de lutter contre les décharges sauvages, et de participer à la reprise gratuite de certains déchets triés.

C.L.

Photo de une : ©Adobe Stock



BULLETIN DU JOUR

Nouvelles diverses en France

- ♦ L'ensemble des acteurs du bâtiment et de la construction ont regretté hier que l'Etat leur impose la création d'une filière pollueur-payeur, alors que le secteur revendiquait sa capacité à s'organiser seul. "Les professionnels (...) ne s'expliquent pas la décision de fermer la porte à tout système alternatif pour le secteur du bâtiment", ont déclaré une quinzaine de fédérations dans un communiqué commun. Les signataires vont de la puissante Fédération française du bâtiment (FFB) aux industriels des matériaux de construction, rassemblés dans l'Unicem, en passant par la confédération de tous les bailleurs HLM, l'Union sociale pour l'habitat (USH) ainsi que des organisations du secteur du recyclage comme Federec.



Les fabricants de matériaux de construction entre deux cycles



Alors qu'un atterrissage brutal des ventes de granulats et de béton prêt à l'emploi est attendu pour cette année, s'annoncent pour 2020 la fin du cycle électoral actuel, un ralentissement post-élections municipales et surtout la montée en puissance des mesures pour l'économie circulaire.



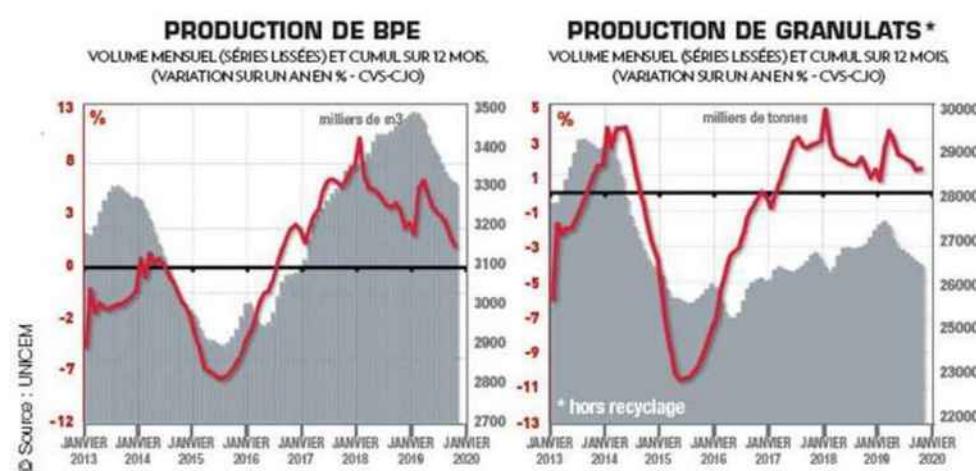
Tomber, se relever, s'arrêter, repartir. C'est le cycle, semble-t-il immuable, de l'activité des matériaux de construction.

Mardi 3 décembre, Nicolas Vuillier, président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, a ainsi confirmé que les résultats attendus pour 2019 annonçaient un atterrissage plus brutal que prévu, avant une stabilisation de l'activité "durant quelques mois" en 2020 puis un nouveau repli.

Tomber

Alors que la bonne orientation des indicateurs, tant du côté du bâtiment (carnets de commandes bien garnis, construction non résidentielle dynamique, marché des logements neufs stabilisé, rebond de la maison individuelle...) que du côté des travaux publics (niveau élevé des marchés conclus, des chantiers en cours et des travaux routiers...), plaident plutôt pour un atterrissage maîtrisé de l'activité des matériaux en fin d'année, les dernières données disponibles pour les granulats et le BPE montrent un freinage plus prononcé cet automne, qui pourrait bien être encore amplifié par les fortes pluviométries du mois de novembre et un climat social incertain et tendu.

La production pour les granulats, y compris recyclés, est estimée à 345 millions de tonnes (+ 1 %) ce qui la situe environ 10 % en dessous du niveau moyen de long terme (30 ans). Quant à celle du béton prêt à l'emploi elle se monterait à 40,1 millions de m³ (+0,5%). Sur les dix premiers mois de l'année, l'évolution de la production de BPE et de granulats est ainsi ramenée à +1,3 % sur un an (cvs-cjo), soit un rythme un peu plus modéré que celui attendu par les professionnels.



[Close Lightbox](#)

Se relever ?

Et 2020 s'annonce semblable : les carnets de commande bien garnis devraient garantir un certain niveau d'activité pendant quelques mois **avant qu'un repli de l'activité ne s'amorce**.



Les livraisons de BPE devraient, au mieux, **se stabiliser autour de 40 millions de m³**, et la demande en granulats prévue autour de + 1 % devrait être alimentée par la fin du cycle électoral et les projets des grands opérateurs publics et privés (Grand Paris, plan autoroutier, etc.) avant le freinage "naturel" de l'investissement des collectivités locales, après l'échéance des élections municipales.

Dans ce contexte, le **vote prochain du projet de loi "économie circulaire"** représente un défi pour le secteur.

A la volonté gouvernementale d'**instaurer une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) appliquée aux déchets du bâtiment et la gratuité de leur reprise**, il oppose son organisation, déjà ancienne qui a permis de dépasser, "dès 2018, le seuil des 70 % de taux de valorisation fixé par l'Union européenne" et demande d'exclure les déchets inertes du bâtiment du projet, compte tenu du haut niveau de performance environnementale de la filière.

Sur le même sujet Reprise des déchets du BTP : la gratuité annoncée pour 2022, un appel à projets lancé pour de nouveaux sites

"On crée un éco-organisme pour financer la création d'une filière de recyclage. **Nous, elle est créée depuis longtemps et elle existe**", a déclaré le président de l'Unicem. "Tout ça n'aura pour action que de générer des coûts financiers et de prélever au passage les contributions au fonctionnement", a-t-il affirmé. "On attend que nos spécificités soient bien prises en compte et qu'on fasse une loi opérationnelle et pas une loi dogmatique", a poursuivi Nicolas Vuillier.

Près de 100 millions de tonnes de matériaux sont recyclés et valorisés par an, et 51 millions de tonnes de granulats sont réemployés directement sur les chantiers, a-t-il rappelé. **Les déchets inertes du bâtiment, en particulier les bétons de démolition, sont ainsi déjà valorisés à plus de 80 %**. La profession s'appuie sur un maillage de 1 500 plateformes réparties sur l'ensemble du territoire".

Des plateformes qui pourraient permettre d'**optimiser la collecte des déchets du second œuvre** (bois, plâtre, verre, isolants...) et participer ainsi à l'effort collectif d'amélioration de la performance du secteur, a par ailleurs souligné Nicolas Vuillier.

Un nouveau cycle, tout à fait vertueux celui-là.

REP : Le gouvernement rejette les solutions alternatives pour le bâtiment

Si l'Assemblée nationale a bien décidé, à la grande satisfaction des 14 acteurs de la filière bâtiment*, de repousser la définition du périmètre de la REP à la remise de l'étude de préfiguration confiée à l'Ademe, il a en revanche "fermé la porte" à tout système alternatif pour le secteur du bâtiment, se sont émus "les 14" dans un communiqué publié le 3 décembre.

"Il avait été convenu, en l'absence d'évaluation de l'impact économique et de réponse aux questions juridiques posées, que les professionnels pourraient proposer un tel schéma dont ils étudieraient la faisabilité en lien avec l'étude Ademe", ont-ils rappelé



dans un communiqué assurant que le gouvernement, "après avoir remercié les acteurs pour les « réponses concrètes et d'envergure » apportées sur ce sujet, avait toujours rassuré la filière sur ce point".

Las, "tout ceci vient d'être balayé, au prétexte que la filière n'a pas présenté de schéma précis, alors que les objectifs ne cessent d'évoluer au fil des débats parlementaires et que le projet de REP du gouvernement est écrit sans aucune évaluation de son impact économique", poursuit le texte, qui rappelle que la reprise gratuite, si elle devait concerner tous les déchets du bâtiment, "conduirait à une augmentation du prix des matériaux de construction comprise entre 8 et 10%", une augmentation "insupportable pour les maîtres d'ouvrage et en totale contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de diminuer les coûts de la construction".

Les acteurs de la filière proposent de consacrer une enveloppe financière à ce système alternatif permettant de soutenir :

- des actions communes comme la mise en place d'un système de traçabilité, le renforcement du maillage en points de reprise, la participation à la lutte contre les décharges sauvages ;
- des actions dédiées à certaines filières de recyclage comme la reprise gratuite de déchets triés.

Et ils demandent bien entendu la réintroduction dans le projet de loi de la possibilité de proposer un système équivalent qui serait ensuite approuvé ou non par l'Etat.

*AIMCC, Capeb, CGI FDME, Federec, FFB, Fnade, Fnas, FNBM, FND, USH, SEDDR, Snefid, Unicem



Transition énergétique : Comment profiter de programmes CEE dans les écoles ?

Développer la transition énergétique dans les écoles répond à un double enjeu : sensibiliser les générations futures aux éco-gestes et réduire la consommation des bâtiments communaux les plus énergivores. Trois programmes CEE permettent aux écoles de prendre le chemin de l'efficacité énergétique. [...]

> Lire la suite

Contenu proposé par



Déchets du bâtiment: le secteur regrette qu'on lui impose une filière pollueur-payeur

L'ensemble des acteurs du bâtiment et de la construction ont regretté mardi que l'Etat leur impose la création d'une filière pollueur-payeur, alors que le secteur revendiquait sa capacité à s'organiser seul.

"Les professionnels (...) ne s'expliquent pas la décision de fermer la porte à tout système alternatif pour le secteur du bâtiment", ont déclaré une quinzaine de fédérations dans un communiqué commun.

Les signataires vont de la puissante Fédération française du bâtiment (FFB) aux industriels des matériaux de construction, rassemblés dans l'Unicem, en passant par la confédération de tous les bailleurs HLM, l'Union sociale pour l'habitat (USH) ainsi que des organisations du secteur du recyclage comme **Federec**.

Ils répondent à une disposition d'un vaste projet de loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, qui doit revenir début décembre devant l'Assemblée nationale après avoir passé l'automne au Sénat.

Filière pollueur-payeur : le bâtiment réclame une alternative à la REP



La FFB, la Capeb, l'Unicem, la FNBm, Federec, et d'autres organismes, ont publié ce mardi 3 décembre une tribune demandant au gouvernement de réintroduire l'idée d'un système alternatif à la responsabilité élargie du producteur (REP) dans le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. La REP risquerait en effet de faire augmenter le coût des matériaux de construction de 8 à 10 % et de provoquer un surcoût de 2 milliards d'euros par an pour la filière du bâtiment.

Alors que le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire examiné à l'Assemblée nationale a entériné le principe d'une REP vendredi 29 novembre, la filière du bâtiment a publié une tribune ce mardi 3 décembre pour réclamer un délai supplémentaire leur permettant de réfléchir, avec l'Ademe, à une alternative à la responsabilité élargie du producteur (REP). Ce système risquerait, selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB), de coûter deux milliards d'euros supplémentaires au secteur du bâtiment.



www.batiweb.com

Pays : France

Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

La FFB ajoute, dans un communiqué publié ce mardi 3 décembre et signé par de nombreuses autres fédérations comme la Capeb, l'Unicem, la FNBM ou Federec, que l'impact économique d'un tel système n'a pas été évalué et qu'il risquerait de faire augmenter le prix des matériaux de construction de 8 à 10 %.

« *Ce serait insupportable pour les maîtres d'ouvrage, et en totale contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de diminuer les coûts de la construction* », se sont offusqués les signataires.

Ces derniers ont rappelé qu'en l'absence d'évaluation de l'impact économique, il avait été convenu qu'ils pourraient proposer un système alternatif « *dont ils étudieraient la faisabilité en lien avec l'étude de l'Ademe* ».

La filière du bâtiment veut poursuivre ses recherches

Ils annoncent avoir déjà entrepris des travaux et demandent à les poursuivre en lien avec l'étude de l'Ademe, mais regrettent que la possibilité de proposer un système équivalent ait été retirée du projet de loi. « *La filière demande donc sa réintégration* », insistent-ils.

Dans cette tribune, les signataires proposent également de consacrer une enveloppe financière à ce futur système, qui permettrait de renforcer le maillage des points de reprise, de mettre en place un système de traçabilité, de lutter contre les décharges sauvages, et de participer à la reprise gratuite de certains déchets triés.

www.lefigaro.fr

Pays : France

Dynamisme : 256



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Déchets du bâtiment: le secteur regrette qu'on lui impose une filière pollueur-payeur

L'ensemble des acteurs du bâtiment et de la construction ont regretté mardi que l'Etat leur impose la création d'une filière pollueur-payeur, alors que le secteur revendiquait sa capacité à s'organiser seul. « *Les professionnels (...) ne s'expliquent pas la décision de fermer la porte à tout système alternatif pour le secteur du bâtiment* », ont déclaré une quinzaine de fédérations dans un communiqué commun.

Les signataires vont de la puissante Fédération française du bâtiment (FFB) aux industriels des matériaux de construction, rassemblés dans l'Unicem, en passant par la confédération de tous les bailleurs HLM, l'Union sociale pour l'habitat (USH) ainsi que des organisations du secteur du recyclage comme Federec. Ils répondent à une disposition d'un vaste projet de loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, qui doit revenir début décembre devant l'Assemblée nationale après avoir passé l'automne au Sénat.

La loi prévoit la mise en place d'une filière de « *responsabilité élargie du producteur* » (REP) pour les déchets du bâtiment, ce qui imposera aux entreprises de prendre en charge financièrement la gestion de tous leurs déchets sur le principe du « *pollueur-payeur* ». Ce projet « *est écrit sans aucune évaluation de son impact économique* » pour la filière, ont estimé les signataires, qui jugent qu'une telle mesure renchériraient de 8% à 10% les prix de la construction.

Le secteur assure être en mesure de s'organiser pour mettre en place son propre système de gestion des déchets, et dénonce le fait que le projet de loi n'ouvre plus la porte à une telle possibilité. « *On attend que nos spécificités soient bien prises en compte et qu'on fasse une loi opérationnelle et pas une loi dogmatique* », avait déclaré plus tôt dans la journée à la presse Nicolas Vuillier, président de l'Unicem, mettant en avant le travail déjà effectué par le secteur. L'organisation revendique un taux de recyclage et de valorisation de 70,5% des déchets inertes du bâtiment, au-dessus de l'objectif européen de 70%. Pour les bétons de démolition, le taux monte à plus de 80%.

Près de 100 millions de tonnes de matériaux sont recyclés et valorisés par an, et 51 millions de tonnes de granulats sont réemployés directement sur les chantiers, a indiqué M. Vuillier. Près de 30% des matériaux utilisés en France pour le bâtiment et les travaux publics sont issus du recyclage, a-t-il ajouté. Une étude de préfiguration de la future REP déchets du bâtiment a été confiée à l'Ademe, l'agence de l'environnement, qui pourrait présenter ses recommandations en 2021.



Date : Decembre 2019
 Page de l'article : p.1,50,51,52
 Journaliste : Hubert de Yrigoyen



Recyclage

Récupération 110 ANS

DÉCHETS DU BTP
 La REP en chantier



PROFESSION

Quel avenir pour les plastiques «verts»?



PROCESS

Ölbronn : le tri «Kolossal»



SALON

Congrès de l'AMF : à l'écoute des élus



RENCONTRE

Erwan Le Meur,
 président Federec BTP





RENCONTRE

« FAIRE TROP GROS TOUT DE SUITE, C'EST ALLER À L'ÉCHEC »

Alors que la Loi Économie Circulaire poursuit son jeu de navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, nous avons interrogé Erwan Le Meur, président de Federec BTP, sur la construction d'une Responsabilité élargie du producteur chargée d'organiser la collecte et le recyclage des déchets du secteur du Bâtiment. Récemment auditionné par la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale, il espère avoir été entendu. Éléments de son plaidoyer.



© Stéphane Canger

▲ Erwan Le Meur, président de Federec BTP.

Recyclage Récupération : Pouvez-vous tout d'abord faire le point sur les résultats 2019 de la filière BTP dont vous êtes en charge pour Federec ?

Erwan Le Meur : Finalement, l'année 2019 s'achève sur des tendances plutôt semblables à ce qui s'était passé en 2018 où nous avons atteint un chiffre d'affaires d'1,8 Md€ pour 41,6 millions de tonnes collectées.

On a cru que les chiffres des permis de construire et des mises en chantier allaient fortement baisser en 2019, mais la reprise observée sur le dernier trimestre de cette année nous rassure plutôt quant à la poursuite de la croissance. Il est vrai que, porté par les chantiers qui

accompagnent le déploiement du Grand Paris Express, le secteur de la construction en région parisienne est très dynamique et l'activité dans les grandes métropoles reste, elle aussi, sur un bon niveau.

Dans ce contexte, il faut souligner que les projets législatifs menés actuellement par le Gouvernement n'incitent pas à l'investissement pour augmenter les taux de recyclage. La reprise gratuite des déchets de chantier, la mise en place de la REP Bâtiment... sont autant de projets qui laissent les professionnels dans l'incertitude.

R.R : Justement, le projet de Loi Économie Circulaire vise à améliorer la collecte et le recyclage des déchets de chantier. Quels sont à votre avis les freins à lever pour améliorer le tri et le recyclage dans la filière du bâtiment ?

E.L.M. : C'est en effet le tri et le recyclage des quelque 40 millions de tonnes de déchets du bâtiment qui est en question. On parle ici de déchets de chantiers de déconstruction, de rénovation et de construction neuve.

En ce qui concerne la collecte, tous les acteurs impliqués reconnaissent la nécessité d'un meilleur maillage du territoire par des déchèteries accessibles aux artisans et aux professionnels. Sur les quatre mille cinq cents déchèteries publiques réparties en France, environ deux mille cinq cents accueillent les artisans. Mais le modèle de reprise des déchets des artisans dans les déchèteries publiques est à bout de souffle. Il faut donc pouvoir monter des équipements qui leur soient accessibles. On compte actuellement environ trois cents déchèteries privées ouvertes aux professionnels et il en faudrait cinq fois plus pour offrir un maillage qui réponde aux besoins des artisans.

“LES PROJETS DU GOUVERNEMENT N'INCITENT PAS À L'INVESTISSEMENT.”

Pour le traitement de ces déchets, le nombre de centres de tri et de valorisation est largement insuffisant. Aujourd'hui une cinquantaine de chaînes de tri sont opérationnelles sur le territoire, mais il



en faudrait une centaine pour pouvoir valoriser correctement ces déchets particuliers, avec des techniques et des technologies qui doivent encore s'améliorer.

R.R. : Quels sont les besoins spécifiques des acteurs sur le terrain ?

E.L.M. : Même si les efforts en matière de tri à la source doivent se poursuivre, il faut admettre qu'on ne peut pas tout trier sur un chantier. Surtout sur les chantiers en zone dense, où les temps donnés aux entreprises pour réaliser les travaux restent extrêmement courts. Cependant nous devons sortir du modèle des grandes bennes où tous les déchets sont mis en mélange. Il faut poursuivre le développement de solutions pour collecter les déchets sur les chantiers, notamment avec des contenants adaptés en termes de capacité et facilement maniables. Par exemple des sacs de faible volume, des big bags de 1 ou 2 m³, des petites bennes de 3 ou 5 m³. Si on va vers la reprise gratuite de certains flux, alors ce type de contenant pourra vraiment devenir intéressant.

R.R. : La gratuité de la récupération des déchets est-elle la meilleure solution pour parvenir à massifier le traitement des déchets du bâtiment ?

E.L.M. : Cette mesure ne doit s'adresser qu'à des flux déterminés de déchets triés. Je la mets en lien avec le « diagnostic déchets » qui devrait être réalisé en amont des tra-

vaux. Un véritable audit qui implique aussi de nouveaux process de collecte et de tri.

Même si elle pourrait être problématique sur les régions frontalières, la gratuité est une solution qu'il ne faut pas rejeter a priori. Si cette mesure peut aider des entreprises à mieux réfléchir au tri des matières sur leur chantier, elle peut être un vecteur d'amélioration, en particulier sur les petits chantiers tant il est vrai qu'il faut vraiment accompagner les artisans sur ce chapitre.

Pour accompagner cette gratuité sur les déchets triés, nous souhaitons l'application d'une TVA réduite pour les déchets non triés et pour les « petits chantiers ». Selon cette idée, un artisan capable de montrer qu'il a envoyé dans des filières dédiées au recyclage ses déchets en mélange pourrait faire bénéficier son client d'une TVA à 5,5 %. On sait mettre en place des fiscalités avantageuses lorsqu'il y a un intérêt environnemental – par exemple pour promouvoir l'amélioration énergétique des bâtiments – alors pourquoi ne pas le faire pour l'amélioration du recyclage des déchets ?

À l'image de la charte « Artisans déchets engagés » signée récemment entre Federec et la Capeb, cette TVA réduite serait accom-

pagnée par une série d'engagements de la part des entreprises.

Enfin, s'il y a gratuité, il faudra pouvoir ouvrir les déchèteries professionnelles aux « pseudo-artisans », voire aux « bricoleurs du dimanche ». Sinon ils continueront à déposer leurs déchets dans des champs ou sur des bretelles d'autoroute. Ce n'est donc pas une question simple car il y a distorsion de concurrence.

R.R. : À votre avis, comment enrayer le phénomène des dépôts sauvages ?

E.L.M. : Tout d'abord je veux vraiment disso-

cier ce problème de celui de la REP Bâtiment. Ce n'est pas aux entreprises vertueuses de payer pour ce que font des pseudos-artisans et des particuliers peu scrupuleux.

Par ailleurs, un décret paru au JO le 16 novembre dernier fixe les conditions d'application de l'exonération de la TGAP applicable aux déchets en provenance d'un dépôt non autorisé lorsque ces quantités dépassent 100 ou 50 tonnes lorsqu'il y a une REP. L'État sait donc définir ce qu'est un dépôt sauvage et le mettre en relation avec la TGAP. Comme cette taxe va connaître une augmentation très forte en 2021 sur la mise en

“LE MODÈLE DE REPRISE DES DÉCHETS DES ARTISANS DANS LES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES EST À BOUT DE SOUFFLE.”



▲ Aujourd'hui une cinquantaine de chaînes de tri de déchets de chantier sont opérationnelles sur le territoire (ici l'installation Paprec de Gennevilliers).



© Isvier

Il faut poursuivre le développement de solutions pour collecter les déchets sur les chantiers (ici la collecte de la laine de verre).

décharge, une idée serait que, pendant six mois, cette augmentation – l'équivalent de 180 M€ – soit orientée vers un fonds destiné à la résorption des dépôts sauvages partout sur le territoire. Cette grande opération de nettoyage, en partenariat avec les collectivités, permettrait d'éliminer les dépôts existants.

Dans un second temps, afin d'éviter de nouvelles infractions, il faut donner les pouvoirs nécessaires aux maires et à l'instauration ou au renforcement d'une « police verte » apte à sanctionner fortement les contrevenants.

R.R : Vous demandez la création d'un observatoire des déchets du BTP. Qu'est-ce que cela changera à la situation ?

E.L.M. : Un observatoire permettrait de rassembler et de compiler des données aujourd'hui éparses afin d'avoir des chiffres actualisés et fiables. Il faut savoir que la dernière étude menée par Federec et treize autres organisations représentatives de la filière du bâtiment et du déchet se base en grande partie sur les chiffres de la situation en 2014. À partir des données de l'Observatoire, on

pourrait tirer un état des lieux clair de la situation et le lier avec l'obligation d'un « diagnostic déchets » préalable aux opérations de démolition et de rénovation.

R.R : La mise en place de ce diagnostic est l'un des sujets que vous avez abordés devant la Commission Développement Durable de l'Assemblée Nationale. Pensez-vous avoir été entendu ?

E.L.M. : Je l'espère ; c'est un sujet pour lequel Federec plaide depuis longtemps et a beaucoup avancé. Nous avons par exemple mis en place un projet de formation « diagnostiqueur de déchets » en vue d'en faire un vrai métier en ce qui concerne les chantiers de démolition et de rénovation. Une profession en lien avec la conception des futurs matériaux de construction, prenant en compte la recyclabilité, l'éco-conception, etc. Ces deux métiers seraient complémentaires pour créer une expertise sur la recyclabilité des matériaux de construction, en lien avec le Centre d'expertise du recyclage dont Federec soutient la mise en place. J'ai aussi insisté sur les conventions territoriales permettant notamment de négocier à

l'échelle locale la fermeture des déchèteries publiques lorsque les syndicats le décident et permettre l'éclosion de déchèteries professionnelles privées capables de recevoir dans les meilleures conditions les déchets de chantier. Cela implique de rassembler les acteurs du territoire : syndicats communaux, collectivités, entreprises du déchet, distributeurs de matériaux, artisans et entreprises de construction. C'est à l'échelle locale que chaque territoire doit décider du maillage à mettre en place. Cela ne peut et ne doit pas venir de Paris.

R.R : Face au projet du Gouvernement, quel modèle défendez-vous pour mieux organiser la collecte et le recyclage des déchets du bâtiment ?

E.L.M. : Vouloir faire trop gros tout de suite c'est aller à l'échec parce que c'est beaucoup trop compliqué. Au lieu de REP, je préférerais que l'on parle de REF – responsabilité élargie de filière – dans laquelle tous les acteurs concernés seraient impliqués. Et pour être vraiment efficace, il faudrait pouvoir se concentrer sur les déchets du second œuvre et sur les petits chantiers car c'est sur ces domaines que les marges de progrès sont les plus importantes.

“GRATUITÉ POUR CERTAINS DÉCHETS TRIÉS ET TVA RÉDUITE POUR LES NON-TRIÉS.”

Enfin, s'il doit y avoir quelque chose de type REP Bâtiment mis en place, nous demandons un système

de gouvernance innovant et différent du modèle actuel où les metteurs sur le marché sont seuls aux commandes. Nous souhaitons un dispositif qui permette à l'ensemble des acteurs impliqués – distributeurs, constructeurs, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés, recycleurs – de contrôler les règles de fonctionnement du système pour plus d'efficience.

Propos recueillis par Hubert de Yrigoyen

**ACTUALITÉS // EN FRANCE**

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS DÉCHETS DU BÂTIMENT : DANS LE VIF DU DÉBLAI...

Rendez-vous de référence pour les acteurs de l'économie circulaire depuis bientôt trente ans, les Assises nationales des déchets qui se sont déroulées les 2 et 3 octobre dernier à Nantes ont rencontré, une fois encore, un beau succès en proposant des pistes d'actions ou d'amélioration pour la prévention et le traitement des déchets.

Le congrès biennal des Assises nationales des déchets qui rassemble 700 à 800 participants (industriels, collectivités, citoyens...) permet d'échanger pour « proposer des pistes d'actions ou d'amélioration pour la prévention et le traitement des déchets ». Cette année, le fil rouge de ces Assises a été délibérément placé sous le signe de l'interpellation avec le titre : « Déchets et ressources : contraindre ou inciter ? ». « C'est le rôle des Assises de porter le débat là où ça compte, là où les acteurs de la filière rencontrent des difficultés, là où les questions économiques rejoignent les enjeux sociétaux et les nouvelles exigences », affirme Thierry Meunier, président de l'association Assises nationales des déchets. « Les Assises souhaitent rester un espace de réflexion et de débat toujours tourné vers l'action. Ce n'est pas une provocation que de questionner l'alternative obligation/incitation : c'est tout simplement le quotidien de tous les acteurs de terrain que de s'y confronter, pour mettre en œuvre concrètement l'économie circulaire que la société appelle de ses vœux ! »

DU RÉGLEMENTAIRE JUSQU'AU TERRAIN

Durant ces deux journées, les participants ont questionné notamment l'actualité réglementaire, la feuille de route Economie circulaire, ses déclinaisons en matière de gestion des déchets au travers des plans régionaux, des évolutions attendues pour les filières REP ou encore des objectifs et prises de position de l'Union européenne (paquet Economie circulaire...). « Partager les constats, analyser le sens des évolutions réglementaires et technologiques, questionner les directions des textes, mais aussi la réalité des comportements... C'est la vocation profonde des Assises des déchets. C'est également faire le lien entre le pourquoi et le comment, jusqu'à des propositions ou des mises en route très opérationnelles », conclut Thierry Meunier.

EN FINIR AVEC LES DÉCHARGES SAUVAGES

Actualités obligent qui défraient la chronique : à Tulle, un entrepreneur a comparu pour « mise en danger de la vie d'autrui » en ayant enfoui des « big bags » de matériaux amiantés ; mort du maire de Signes renversé par une camionnette

d'une entreprise en train de se délester de ses gravats ; décharges sauvages qui pullulent... Le thème des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) s'est plus que jamais invité aux Assises des déchets. En effet, le secteur du bâtiment représente environ 19 % de la production de déchets du BTP, soit 46

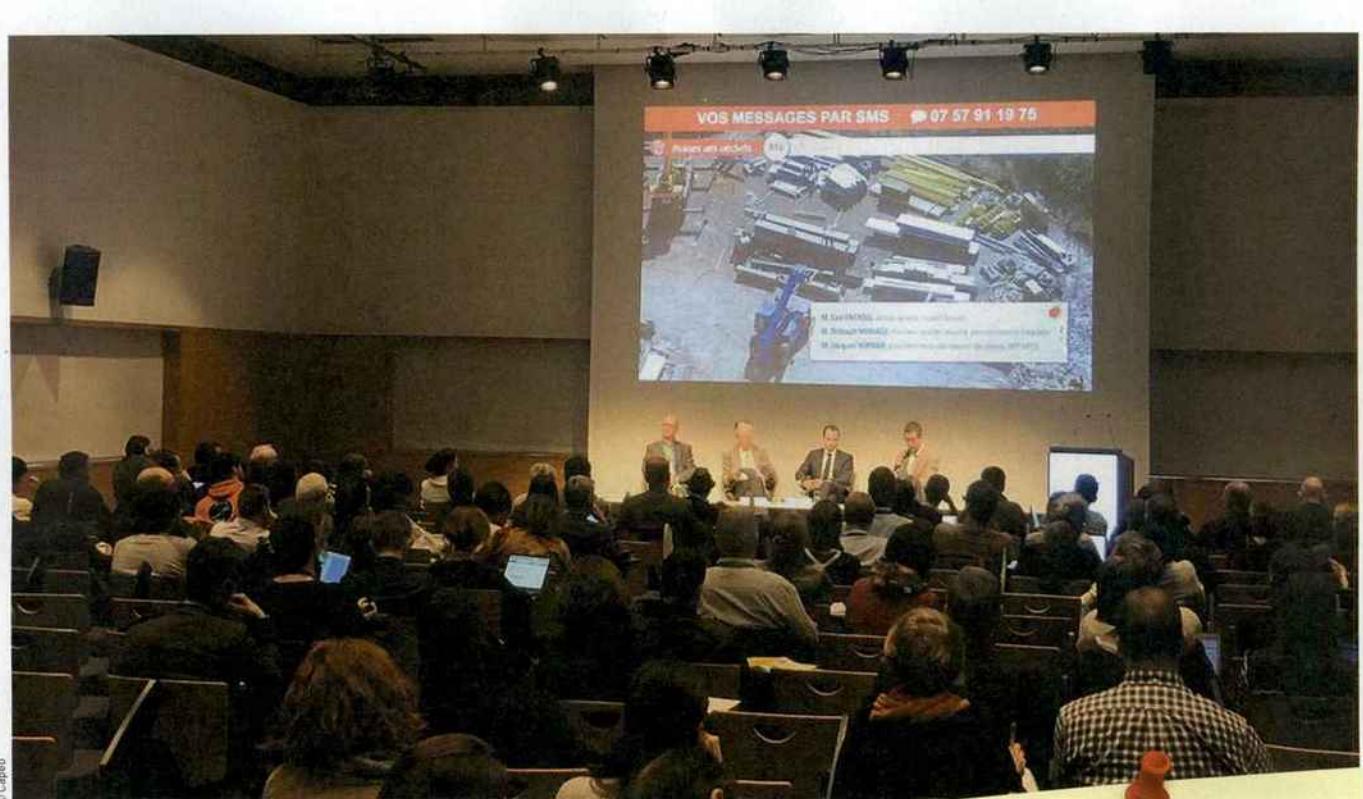


Le congrès biennal des Assises nationales des déchets qui rassemble 700 à 800 participants permet d'échanger pour proposer des pistes d'actions ou d'amélioration pour la prévention et le traitement des déchets.



DÉCHETS DE CHANTIERS : LA CAPEB S'ENGAGE !

La Capeb s'est associée à la Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement (Fnade) et à la filière BTP de la Fédération des entreprises de recyclage, en signant une convention ayant pour objet le développement de la charte "Artisan engagé Déchets". Objectif : améliorer et rendre visibles les bonnes pratiques de gestion des déchets de chantier. En signant cette charte, les artisans s'engagent à limiter la quantité et la nocivité des déchets, sensibiliser ou former leur personnel, déposer les déchets dans les déchèteries professionnelles, les points d'apport volontaire ou dans les installations payantes de service public ; être en mesure de prouver la traçabilité des déchets, informer leurs clients sur leur démarche de bonne gestion des déchets et à bannir toute pratique illicite en matière de déchets. Cette convention prévoit un dispositif de sensibilisation et d'information des artisans du bâtiment et de leurs clients, notamment par le biais d'un site Internet dédié www.artisansengagedechets.capecb.fr.



Le thème des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) s'est plus que jamais invité aux Assises des déchets.

millions de tonnes par an. 49 % proviennent de la démolition, 38 % de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve. Aujourd'hui, le taux global de valorisation des déchets du bâtiment varie, selon les différentes sources, de 48 à 64 % selon l'activité.

DES ENGAGEMENTS...

Lors de débats, il a été rappelé que la directive-cadre révisée relative aux déchets du 19 novembre 2008 qui fait suite au Grenelle de l'Environnement constitue le nouveau texte de référence de la politique de gestion des déchets au sein de l'Union européenne. Elle fixe de nouveaux objectifs de valorisation matière que les Etats membres devront atteindre d'ici 2020. De même, l'article 79 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe à l'Etat et aux collectivités territoriales un objectif de valorisation d'au moins 70 % des matières et déchets produits sur leurs chantiers de construction (réemploi, recyclage ou autre valorisation) à l'horizon 2020.

... ET UNE FEUILLE DE ROUTE

Fruit de cinq mois de travaux ayant associé



La secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire Brune Poirson s'est rendue aux Assises des déchets.

toutes les parties prenantes ainsi que le public via une consultation en ligne, la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) du Gouvernement, présentée en avril 2018, présente un ensemble de mesures cohérentes, équilibrées et structurantes qui permettra à tous les acteurs "d'entrer dans la boucle". Parmi les cinquante mesures que comprend la FREC, trois mesures visent à renforcer le tri, le réemploi et la valorisation des déchets de la construction. De son côté, la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire Brune Poirson qui est venue rendre visite aux Assises le second jour a rappelé que « la reprise des déchets de

Bon à savoir

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs afin de réduire les gaspillages des ressources et promouvoir une économie permettant de limiter les déchets et de les valoriser par le recyclage le cas échéant. Elle vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à produire, consommer, jeter. Cette transition exige des politiques volontaristes ambitieuses réaffirmant la hiérarchie des modes de traitement des déchets par ordre décroissant de priorité : la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation (y compris énergétique), et en dernier recours le stockage.

chantier du bâtiment triés sera gratuite à partir de 2022 ». Et, d'annoncer la création avec les professionnels et le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) d'un observatoire des déchets du bâtiment qui sera opérationnel en 2020 avec la réalisation d'une cartographie des décharges sauvages.

D.Pa

The background of the slide features a complex, abstract pattern of crumpled, reflective metallic foil. The foil is highly textured, with numerous wrinkles, folds, and creases that catch the light, creating a play of highlights and shadows. The color palette is dominated by metallic silver and gold tones, with some darker, shadowed areas and bright, glowing highlights. The overall effect is one of depth and complexity, suggesting a microscopic view of a material's surface or a futuristic, industrial aesthetic.

04

Economie circulaire



Région

Recyclage : difficile adaptation.- En Nouvelle-Aquitaine, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) réunit 110 entreprises et 3.000 salariés. Elle dénonce le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Diane Vidalies, présidente de la Federec, estime que la loi ne va pas assez loin. D'autres problèmes sont pointés du doigt à l'avenir, comme le recyclage des batteries, éoliennes et panneaux photovoltaïques. Les petites entreprises de recyclage doivent s'adapter avec peu de moyens. (SO 19/12 p.9, SO 19/12 p.9, SO 19/12 p.8, SO 19/12 p.8)



Les Hauts-de-France, terrain d'expériences

Les Hauts-de-France, laboratoire grandeur nature pour la transition écologique ? Après la 3e révolution industrielle Rev3 lancée en 2012, la région ne cesse d'innover pour mettre l'économie circulaire à la portée de ses industriels et de ses habitants. Réemploi de matériaux de déconstruction, écologie industrielle, collectivité zéro déchets, recyclage high-tech, les exemples ne manquent pas et font toujours preuve d'audace. Dans cet état d'esprit, une expérimentation inédite de certificats sur l'emploi de matières recyclées est en projet.

Conseillère régionale, déléguée à l'Economie Circulaire depuis le début de l'année 2019, Aurore Colson, pilotera pour la région Hauts-de-France, le futur PRPGD qui sera voté en décembre 2019 : « ce plan déchets prône une gestion ambitieuse pour les biodéchets, les déchets plastiques et du BTP, ancrée dans le local et génératrice d'emplois. Nous produisons 604 kg de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant. Notre objectif est de réduire cette production, à petits pas et en symbiose avec tous les acteurs de la région. Parmi les exemples moteurs, figurent la tarification incitative qui sera en place dans la région en 2021, et le modèle zéro déchet à Roubaix que nous tenterons de dupliquer sur d'autres communes. Pour cela, il ne faut laisser personne sur le bord de la route. Il faut accompagner les territoires et les habitants au même niveau » souligne la conseillère régionale.



Aurore Colson, déléguée à l'économie circulaire des Hauts-de-France



Cette dernière pointe également l'excellence de la filière des métaux stratégiques et des terres rares, soutenue par le Pôle Team2. La valorisation des sédiments, avec en perspective le futur canal Seine Nord, ainsi que le recyclage des textiles sont aussi au cœur des actions régionales. Tous ces secteurs méritent d'être portés par la région, car ils représentent une dynamique liée à une tradition industrielle locale mais aussi parce qu'ils ont fait l'objet d'innovations importantes sur le territoire, ajoute Aurore Colson : « si Rev3 a pu se faire, c'est qu'au départ, il y avait un terrain fertile d'entreprises qui avaient l'envie. Elles savent par ailleurs qu'elles sont soutenues par les politiques régionales. Cette volonté est visible et stimulante dans toutes les strates de la vie locale. Ce n'est pas simple de bouger les choses, surtout quand il s'agit de sujets complexes à financer. Mais nous ne nous arrêtons pas à des critères de choix. Lorsqu'une entreprise vient nous exposer son projet, nous le prenons dans sa globalité ».

Impliquer le tissu industriel

Le programme Rev3 a été porteur et déclencheur pour la région Hauts-de-France. Ses travaux échelonnés jusqu'en 2050 servent aujourd'hui de tremplin à l'économie circulaire et à des filières spécifiques comme le textile, les métaux, la plasturgie. Ces compétences régionales ont conduit la Fédération des entreprises du recyclage, Federec, à travailler sur une expérimentation de certificats d'incorporation avec les Hauts-de-France, région particulièrement demandeuse pour franchir une nouvelle étape dans l'économie circulaire. L'objectif de ces certificats est de prendre en compte dans le prix de la matière recyclée, les externalités positives du recyclage. Cette démarche permet de décorrélérer la demande en matières premières issues du recyclage de la variation des cours des matières premières primaires ou fossiles.



Parc de ferrailles sur le site ArcelorMittal de Dunkerque

Federec a tout d'abord engagé des travaux dans le cadre du Comité Stratégique de Filière « Transformation et Valorisation des déchets » afin d'étudier, secteur d'activité par secteur d'activité (emballages, automobile, électronique, bâtiment), les mécanismes économiques incitatifs à l'incorporation de plastiques recyclés les



plus adéquats. Après avoir défini avec les interlocuteurs du conseil régional, deux axes prioritaires de travail, l'intégration de ferrailles dans les hauts-fourneaux et la réincorporation de PP (polypropylène) recyclé dans l'automobile, les équipes de Federec et de la région Hauts-de-France ont rencontré les acteurs de la Commission européenne (DG Climat) en septembre 2019. Celle-ci s'est montrée très intéressée par le projet, et préconise que l'expérimentation ait lieu dans le cadre d'un projet H2020 et/ou du futur Fonds innovation (2020-2030) qui doit succéder au fonds démonstrateur européen NER300. Le dossier de financement est actuellement en préparation auprès de la Commission européenne avec une date limite de dépôt en février 2020.

Dans la loi ou pas

« Le problème reste entier sur le prix de la matière recyclée versus matière première. Dans ce contexte, l'idée est de travailler sur la manière dont la région peut suppléer ce différentiel à travers la mise en œuvre d'un certificat d'incorporation favorisant l'emploi de matière issue du recyclage. Pour autant, nous allons aussi veiller à ne pas pénaliser les industries qui ne le font pas. Il s'agit de créer une forme de bonification qui permet aux utilisateurs de matières recyclées d'être aussi compétitifs que les autres » explique Aurore Colson.



Hémicycle de l'Assemblée Nationale

Au cours de son examen en première lecture du projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire, le Sénat avait salué l'initiative en ajoutant à l'article 7-II consacré à la responsabilité des producteurs : « un mécanisme de certificats d'incorporation de matière recyclée est mis en place à titre expérimental pour certains produits et matériaux. Les catégories de produits et matériaux concernés ainsi que la durée d'expérimentation sont déterminées par voie réglementaire, après consultation des représentants des secteurs concernés ». Lors de son passage en commission de l'Assemblée nationale, l'une des rapporteuses a déposé un amendement de suppression pour cette mention. Résultat, le principe de certificat a totalement disparu du projet de loi. Aura-t-il une chance de revenir sur la table lors de la séance publique à l'Assemblée nationale ? Il est certain que l'amendement sera redéposé par les députés, assure la fédération des entreprises de recyclage. Mais à ce jour, personne ne peut prédire son sort à l'Assemblée. Le cas échéant, il pourrait apparaître de nouveau sur la liste des différents sujets que la Commission mixte paritaire devra trancher. Au-delà des tergiversations législatives franco-françaises, la région des Hauts-de-France continuera de donner une

lecho-circulaire.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

dimension européenne à ses expérimentations, et les certificats d'incorporation de matières recyclées en font désormais partie.

Crédit : région Hauts-de-France

The background of the slide features an abstract design composed of numerous overlapping translucent, wavy, and crumpled shapes in shades of green and blue. These shapes create a sense of depth and texture, resembling liquid or plastic material.

05

Élections / Nominations



DÉCIDEURS

■ **MICHEL BOYON**, conseiller d'État honoraire, est nommé président de la commission de gestion de la caisse de retraite des personnels de la Comédie-Française.

■ **MARTINE CARLU-BENASICH**, devient DG d'Intériaile Ile-de-de-France, en lieu et place de **FABRICE GRIÈRE**. Elle évoluait depuis 2007 au sein d'Inter Mutuelles Assistance. Elle y a dirigé la fonction commerciale et marketing, le développement, l'activité parcours de vie. Elle était dernièrement directrice du pôle santé.

■ **CHARLOTTE DUTHOO** est nommée senior client partner de Korn Ferry. Elle était, chez Publicis, directrice de la transformation. Elle y a également été en charge du développement des talents.

■ **MARC ESTROURNET**, administrateur civil, est le nouveau DRH du personnel de l'enseignement scolaire, à l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

■ **ROSELYNE HUBERT** est nommée présidente de la Fédération nationale des associations régionales des directeurs de centres de formation d'apprentis, (Fnadir). Directrice du pôle alternance et apprentissage du groupe IGS Lyon, elle est par ailleurs pilote de l'association régionale d'Auvergne Rhône-Alpes.

■ **ÉRIC LE BONT** est nommé directeur du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, en remplacement de **PHILIPPE REHARD**. Issu des Urssaf, il a été membre du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

■ **GÉRARD MARDINÉ**, secrétaire général de la CFE-CGC, prend la présidence de l'École nationale supérieure de sécurité sociale. Il est épaulé par **FRANÇOIS TOJAS**, patron de l'Établissement français du sang, dans le rôle de vice-président.

■ **GIANI MICHALON**, avocat en droit du travail, spécialiste de la conformité, de la transformation et de la mobilité internationale, est coopté associé de EY Société d'avocats où il exerce depuis 2007.

■ **SANDRINE PRIEUR**, rejoint Getlink (Eutrotunnel) au poste nouvellement créé de directrice RSE. Elle entre à ce titre au Comex. Elle était précédemment directrice adjointe de l'environnement et du développement durable du groupe ADP.

■ **SYLVIANE TROADEC**, directrice déléguée de Paprec Group, est élue présidente de la commission sociale de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). **LUC DU-COURNAU**, DG délégué de Praxys Centre, prend la tête de la commission emploi.



ESSENTIEL

Federec : Luc Ducournau et Sylviane Troadec prennent du galon

Dans le cadre des dernières Commissions paritaires de la branche du 4 décembre dernier, Pascal Séculia président de la commission sociale (CPPNI) et Bernard Favory, président de la commission emploi formation (CPNEFP), ont confirmé souhaiter transmettre leur mandat respectif.

Le dirigeant de Bourgogne Recyclage impliqué de très longue date dans la vie syndicale, a tout d'abord occupé le poste d'administrateur de Federec Centre et Sud Est, avant d'être élu en 1995, président de Valordec.

En 2000, il prend la présidence du syndicat Federec Centre et Sud Est, accède en 2003 à la Vice-présidence de la Fédération, avant d'en



© Federec

Sylviane Troadec.

devenir le président, le 6 décembre 2006. Nommé président de la Commission sociale Federec en 2016, il mènera un dialogue social de qualité, juste et constructif. Le flambeau est transmis à Sylviane Troadec, titulaire d'une

maîtrise universitaire complétée par un troisième cycle relations humaines, directrice déléguée de Paprec qui assurera désormais la mission de poursuivre ce dialogue de confiance, créateur de normes conventionnelles adaptées aux spécificités et enjeux de la profession.

Côté emploi formation, Luc Ducournau, directeur général délégué de Praxy Centre, prend la suite de Bernard Favory, spécialiste du recyclage du verre et ancien dirigeant de centres Ipaq, qui s'est beaucoup investi au fil de nombreuses années pour faire évoluer les questions relatives à l'emploi et aux compétences.

www.dechetcom.com

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Recyclage : EuRIC tisse sa toile...



La Confédération Européenne des Industries de Recyclage (EuRIC) dont la mission est de représenter les intérêts des industries européennes du recyclage, intègre d'ores et déjà les branches recyclage des métaux ferreux, non ferreux, une direction papier et une autre dédiée aux plastiques. Elle annonce la création d'EuRIC Textiles et l'élection de son nouveau bureau qui a eu lieu le 3 décembre dernier, en présence de la grande majorité des entreprises européennes du recyclage des textiles.

◆ Par l'intermédiaire de ses membres, des associations européennes et nationales de recyclage de plus de 19 pays de l'UE et de l'AELE, la confédération représente des entreprises impliquées dans la collecte, le traitement, le recyclage, le transport et le commerce d'une variété de matières recyclables (métaux, papier, plastiques, verre et au-delà) à travers l'Europe. En desservant ses membres, elle contribue à promouvoir le recyclage, qui est d'abord et avant tout une activité commerciale tirée par un écosystème de milliers de petites et moyennes entreprises et de sociétés plus petites mais tout aussi importantes.

Tous sont à la fois des acteurs locaux et mondiaux qui offrent des emplois non externalisables, produisent localement des matières commercialisées partout où l'industrie du recyclage exprime un besoin.

↳ La structure européenne vient d'ajouter une corde à son arc qui se concrétise par la création d'une branche textiles. Mehdi Zerroug, Président de Federec Textiles depuis 2015, a été élu Vice-Président de la branche européenne. Aux côtés de Martin Wittmann (Allemagne – BVSE), il accompagnera la présidence de Mariska Zandvliet (Hollande - VHT) pour ce premier mandat.

EuRIC Textiles voit le jour dans un contexte où l'impact environnemental de l'industrie textile dans le monde est pointé du doigt. Les politiques publiques s'emparent d'ores et déjà de cette problématique, notamment via l'obligation de collecter séparément les déchets Textiles pour tous les États Membres de l'Union Européenne à l'horizon 2025.

↳ La Commission européenne a annoncé que la circularité des textiles serait l'une des priorités sectorielles de son Plan Économie Circulaire 2.0 prévu pour mars 2020. Les États Membres via le Conseil de l'Union Européenne ont également récemment demandé que des mesures soient prises pour promouvoir systématiquement la circularité tout au long de la chaîne de valeur, y compris du point de vue des consommateurs, dans des secteurs clés tels que le textile.

EuRIC Textiles se concentrera dès 2020 à la promotion, la représentation et la protection des intérêts collectifs des industries européennes de la réutilisation et du recyclage des textiles. De plus, la branche souhaite



www.dechetcom.com

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

travailler en étroite collaboration avec les industriels de la mise en marché de produits textiles neufs, avec qui des intérêts mutuels sont partagés.

www.dechetcom.com

Pays : France

Dynamisme : 2



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Federec : élections de Luc Ducournau et Sylviane Troadec



Le 4 décembre dernier, la directrice déléguée de Paprec Group, a été élue présidente de la commission sociale de la Fédération des entreprises du recyclage, Federec. Côté emploi formation, Luc Ducournau, directeur général délégué de Praxy Centre, prend la suite de Bernard Favory, spécialiste du recyclage du verre et ancien dirigeant de centres Ipaq, qui s'est beaucoup investi au fil de nombreuses années pour faire évoluer les questions relatives à l'emploi et aux compétences.

Dans le cadre des dernières Commissions Paritaires de la Branche du 4 décembre dernier, Pascal Séculia Président de la commission sociale (CPPNI) et Bernard Favory, Président de la commission emploi formation (CPNEFP) ont confirmé souhaiter transmettre leur mandat respectif.

Le dirigeant de Bourgogne Recyclage impliqué de très longue date dans la vie syndicale, a tout d'abord occupé le poste d'administrateur de Federec Centre et Sud Est, avant d'être élu en 1995, Président de Valordec. En 2000, il prend la présidence du syndicat Federec Centre et Sud Est, accède en 2003 à la Vice-présidence de la Fédération, avant d'en devenir le Président, le 6 décembre 2006. Nommé Président de la Commission Sociale Federec en 2016, il mènera un dialogue social de qualité, juste et constructif.

Le flambeau est transmis à Sylviane Troadec, qui assurera désormais la mission de poursuivre ce dialogue de confiance, créateur de normes conventionnelles adaptées aux spécificités et enjeux de la Profession. Titulaire d'une maîtrise universitaire complétée par un troisième cycle Relations Humaines, elle a intégré l'entreprise en 2001 et assure actuellement le poste de directrice déléguée chez Paprec

Côté emploi formation, Luc Ducournau, directeur général délégué de Praxy Centre, prend la suite de Bernard Favory, spécialiste du recyclage du verre et ancien dirigeant de centres Ipaq, qui s'est beaucoup investi au fil de nombreuses années pour faire évoluer les questions relatives à l'emploi et aux compétences.

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Sylviane Troadec est élue présidente de la commission sociale de Federec



Le 4 décembre dernier, Sylviane Troadec, directrice déléguée de Paprec Group, a été élue présidente de la commission sociale de la Fédération des entreprises du recyclage, Federec.

Sylviane Troadec succède à Pascal Secula à la tête de la commission sociale de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). « C'est à la directrice déléguée de Paprec Group que revient désormais la mission de poursuivre le dialogue de confiance [établi par Pascal Secula], créateur de normes conventionnelles adaptées aux spécificités et enjeux de la profession », explique Federec dans un communiqué. Sylviane Troadec a rejoint Paprec Group en 2001 pour créer les fonctions RH, Qualité, Environnement et Sécurité.

Par ailleurs, Luc Ducournau, directeur général délégué Praxy Centre, succède à Bernard Favory à la tête de la commission emploi formation.

DR / Paprec Group



06

Papiers-cartons



ESSENTIEL

Papiers-cartons Au bord de l'asphyxie

La morosité plombe le secteur des papiers-cartons. Qu'il s'agisse d'emballages ou de papiers graphiques, elle se fait notamment sentir dans les centres de tri, acculés par la hausse des stocks, et le risque de dépasser les volumes autorisés.

Procédures de secours d'écoulement des papiers en vue

La crise se fait ressentir de manière aiguë pour les papiers graphiques dont la production a baissé de façon notable en France et sur l'ensemble du marché européen. Au point que des collectivités envisagent de saisir Citeo, afin d'enclencher la procédure de secours d'écoulement, prévue par l'agrément de la REP en cas de défaut de la part de l'opérateur. Ce serait une première pour la filière. Dans ce cas, « nous vérifions si la collectivité est éligible, indique Sophie Génier, directrice recyclage de l'éco-organisme. Il y a des conditions à respecter, comme le respect des standards de matériaux; la collectivité doit nous montrer qu'elle a effectué des démarches pour tenter de trouver un repreneur et qu'elle n'a pas reçu d'offre. » Alors, en vue de rechercher des débouchés, la société agréée réunit les associations de collectivités (Association des maires de France, Amorce, Cercle national du recyclage), celles des opérateurs (Fnade, Federec, Snelid), et les consommateurs de papiers-cartons recyclés (Copacel). Si la procédure, inédite, doit encore se rôder, la collectivité se voit ensuite, a priori, remettre un volant d'offres et fait son choix parmi elles. « L'idée est de faciliter l'accès à d'éventuelles solutions de reprise », précise Sophie Génier. Novembre 2019 a été un mois de grande dépression pour le marché européen des papiers graphiques, en raison d'une baisse particulièrement marquée de la consommation de papier-journal. L'Espagne a perdu un tiers de ses capacités. En Allemagne, plusieurs usines ont connu des arrêts. Le site UPM Chapelle-Darblay qui fonctionne au ralenti, a dénoncé plusieurs contrats, et menace de fermer s'il ne trouve pas de repreneur début 2020. La filière se prépare à cette éventualité qui ferait fondre de 350 000 tonnes par an les débouchés hexagonaux. Les capacités de consommation européennes marquent le pas, les prix chutent, tandis que le gisement français avoisine 1,4 million de tonnes, flux ménagers et industriels compris.

Faciliter
les solutions
de reprise



Des exigences de qualité accrues face à l'engorgement

Une solution ? Trier mieux. « *Toutes les qualités ne sont pas conformes et celles qui réussiront à se vendre seront celles qui seront strictement conformes aux standards, ce qui est susceptible d'augmenter les refus* », note Pascal Gennéviève, président de Federec papiers-cartons. Pour les autres, une voie envisagée réside en des dérogations à la hiérarchie européenne des modes de traitement. On sera sans doute contraint d'envoyer des matières potentiellement recyclables en compostage, en incinération, voire en décharge.

La mauvaise passe que traversent les papiers graphiques pourrait toutefois s'apparenter à un goulot d'étranglement conjoncturel qui pourrait se réguler dans les 6 ou 9 mois. À terme, la chute des ventes de papier journal devrait, en toute logique, conduire à une moindre présence du matériau dans les bacs de tri. « *La filière va finir par s'équilibrer, la question est de savoir combien de temps cela prendra* », analyse le représentant de Federec.

Atonie structurelle pour les cartons

Les cartons sont à l'atonie depuis plusieurs mois. « *Nous avons réussi à ne pas augmenter les stocks durant le mois de novembre* », observe Pascal Gennéviève. Il relativise : « *Nous avons appris à vivre sans la Chine et tourné notre excédent vers d'autres pays d'Asie*. » Sous l'effet du marché mondial, ce secteur dépendant de l'export continue à pâtrir

de la fermeture des frontières chinoises et d'un ralentissement d'activité en Asie du Sud-Est, où un engorgement menace les ports de la sous-région. Or, la période des fêtes de fin d'année est, en général, synonyme d'un regain de consommation, et donc d'une affluence de cartons emballant les produits, dont une part non négligeable vient de Chine, dans les circuits de recyclage, alors que l'excédent accumulé dans l'Hexagone ne sera pas pour autant résorbé.

L'Asie représente toutefois une faible part des exportations françaises de papiers cartons recyclés. Mais, les consommateurs espagnols ou allemands sont touchés, eux aussi, par la congestion du marché. L'impact sur les cours se fait sentir. « *En 18 mois, les prix ont été divisés par trois* », observe la responsable de Citeo. Revipac a déjà revu ses contrats pour supprimer, à partir de 2020, les prix planchers et s'arrimer au marché, tout en s'engageant à proposer un prix positif ou nul pour les collectivités. Les cartons ménagers s'échangent autour de 30 à 40 euros la tonne aujourd'hui, contre des prix planchers pratiqués jusqu'alors à 60 euros la tonne pour la sorte 5.02 (cartonnettes) et à 75 euros pour la sorte 1.05 (cartons ondulés). Toutefois, de nouvelles capacités sont attendues en Turquie, en Italie ou dans l'est de l'Europe mais elles peinent à se mettre en route en raison de la conjoncture déprimée sur le marché des PPO.

« *Notre rêve, c'est qu'un investisseur reprenne l'installation UPM Chapelle-Darblay pour*

la transformer en usine de cartons, anticipé Pascal Gennéviève. C'est ce qu'a fait Blue Paper à Strasbourg, en passant de la production de papier journal à celle de papier pour carton ondulé. »

Mesures exceptionnelles pour les soutiens

Pour le court terme, Citeo prévoit une mesure exceptionnelle concernant les emballages en papier-carton et les papiers graphiques : « *Afin de faire baisser la pression, les produits collectés et triés en 2019 et évacués durant le premier trimestre 2020 sont éligibles aux soutiens de 2019* », énonce Sophie Génier.

Des tonnages risquent-ils de se trouver sans recyclage ? Sophie Génier l'assure : « *Nous ferons le maximum pour que cela n'arrive pas, nous recommandons que le tri respecte les qualités, que les opérateurs organisent des stockages temporaires afin de continuer à évacuer les centres de tri, puis d'orienter les gisements vers les exutoires, au fur et à mesure.* » Des flux industriels se cèdent déjà à un coût négatif. « *Arrêter des centres de tri serait un très mauvais signal pour la population. Des solutions seront à aménager au niveau local, au cas par cas* », renchérit Pascal Gennéviève.

Les stocks actuels sont estimés à quelque 40 000 ou 50 000 tonnes de papiers graphiques dans les centres de tri de collectes sélectives et à des volumes équivalents pour les emballages en papier-carton. L'Europe présente un excédent de quelque 8 millions de tonnes sur 56 millions de tonnes de papiers-cartons collectés par an, au global.



Papiers-cartons : la filière sous tension

Les tonnes triées ont dû mal à trouver preneurs et les prix sont en baisse importante. Pour les papiers, le marché pourrait repartir d'ici quelques mois, selon certaines sources. Pour les cartons, c'est plus incertain.

D'aucuns parlent de risques de fermeture de centres de tri.

Revipac, la filière de reprise des déchets d'emballages ménagers (DEM) en papier-carton, a activé il y a quelques jours la clause de sauvegarde qui la lie à l'éco-organisme Citeo (voir [le courrier de Revipac](#)). Conséquence pratique : à compter de janvier prochain, Revipac reprendra les emballages en papiers-cartons au prix du marché, avec un prix plancher ramené à 0 €/tonne alors que ses prix planchers sont actuellement de 60 €/tonne pour la sorte 5.02 (les « cartonnettes ») et de 75 €/tonne pour la sorte 1.05 (les cartons bruns collectés notamment en déchetteries). Ces dernières semaines, les prix de marché tournaien autour de 25 € pour le 5.02 et de 50 € pour le 1.05. Revipac avait réussi à maintenir ses prix plancher non nuls jusqu'à présent, mais certains de ses adhérents ont demandé que cela cesse pour éviter de

perdre trop d'argent. Depuis janvier 2018, le maintien des prix planchers à leur niveau actuel a généré pour les repreneurs un surcoût qui devrait atteindre d'ici la fin de l'année 7 M€ (1 M€ en 2018 et 6 M€ en 2019) pour 171 kt reprises en 2018 et 196 kt en 2019, soit un surcoût moyen de 20 €/tonne pendant 2 ans.

Restrictions

La cause de cette situation tient aux restrictions d'importation de papiers-cartons décidées par la Chine il y a plusieurs mois. La France exportait peu de papiers-cartons, notamment ménagers, mais ceux des autres pays européens (Royaume-Uni, Allemagne...) ne trouvant plus preneurs en Asie, ils restent maintenant sur le marché européen, qu'ils saturent. Résultat : les tonnages ont du mal s'écouler et les prix baissent. Ainsi, la sorte 1.02 se vend aujourd'hui

autour de 30 €/tonne, alors qu'elle partait autour de 75-80 € en janvier 2018. Pour la sorte 5.02, les prix sont passés d'environ 80 €/tonne en janvier 2018 à environ 25-30 €/tonne aujourd'hui. Les matériaux les moins bien triés sont les plus affectés.

Revipac n'est pas le seul repreneur touché. Du côté de la reprise dite « fédérations », assurée par les adhérents de la Fnade et de **Federec**, certaines collectivités ont vu leur contrat de reprise résilié. Federec, seule fédération touchée par ce phénomène jusqu'à présent à notre connaissance, a pu leur présenter d'autres repreneurs, mais avec des conditions économiques de reprise moins avantageuses.

Reprise garantie

Pour 2020 et au-delà, Revipac continuera à assurer la reprise des DEM avec un prix minimal



de 0 €/tonne pour toutes les collectivités qui le souhaitent, même si les prix du marché devenaient négatifs et même pour les collectivités qui avaient auparavant un autre repreneur et qui voudraient choisir Revipac — c'est le principe de la garantie de reprise. En cas de prix de marché négatif, c'est Citeo qui payera la différence pour que la reprise soit au minimum à 0 € pour les collectivités, départ centres de tri.

Précisons toutefois que cette garantie de reprise ne s'applique qu'aux déchets d'emballages ménagers. Les flux triés qui mélangeraient des déchets d'emballages ménagers et d'autres papiers-cartons n'en bénéficient pas.

Sur-stockages

Les difficultés d'écoulement entraînent des sur-stockages sur les centres de tri et donc des remontrances des DREAL, avec parfois des menaces de mises en demeure. Certains centres de tri ont dû trouver des espaces de stockage temporaires, ne serait-ce que pour se mettre en règle, ce qui a un coût qui peut atteindre 30 €/tonne (transport, stockage). La crainte majeure des acteurs est de devoir fermer temporairement des centres de tri faute de pouvoir écouler la matière triée — ce qui serait un comble à l'heure où on ne parle que d'économie circulaire et de développement du recyclage. Pour l'instant, de telles fermetures n'ont pas eu lieu.

Les spécialistes ne voient pas de perspective d'amélioration sur le marché des cartons avant le milieu de l'année 2020, voire avant début 2021, qu'il s'agisse des possibilités d'écoulement ou des prix, les deux étant évidemment liés.

Du côté des papiers graphiques (journaux, revues et magazines,



La baisse de la consommation de papier journal aboutit à des fermetures d'usines et donc à des baisses de capacités de recyclage. Ici, l'usine Norske Skog, à Golbey, qui devrait bientôt être la seule à produire du papier journal en France.

alias JRM ou 1.11, et « gros de magasin » alias 1.02), la situation n'est pas meilleure mais les causes sont différentes. Elles tiennent essentiellement à la baisse de la consommation de papier journal, qui entraîne des réductions de capacités de production et de recyclage, d'où, là encore, des difficultés d'écoulement et des baisses de prix. Le 1.11 est ainsi passé d'environ 90 €/tonne en janvier 2019 à 40 €/tonne ces derniers jours et la baisse se poursuit, selon les observateurs.

Procédure de secours

Citeo, pour sa branche « papiers » (ex-Ecofolio), dit être attentif aux difficultés d'écoulement des collectivités et les aider, si besoin, à trouver des solutions en jouant le rôle d'intermédiaire. Et si des collectivités se trouvaient dans l'impossibilité d'écouler leurs papiers, elles pourraient engager la « procédure de secours d'écoulement » prévue dans le cahier des charges d'agrément « papiers » (paragraphe 7.4.1 iii). Toutefois, dans ce cas, aucune garantie de reprise n'est

fournie par Citeo si l'aide qu'il procure s'avérait insuffisante. Si des collectivités écoulent au premier trimestre 2020 des tonnes triées en 2019, Citeo a indiqué que par dérogation, compte tenu des conditions difficiles, il pourrait affecter les soutiens versés à l'exercice 2019.

Compostage

En cas de poursuite des difficultés d'écoulement, certains ont envisagé, à titre de solution intermédiaire, la possibilité de composter ou d'incinérer les sortes les moins nobles. Mais à notre connaissance, ces voies de traitement n'ont pas encore été utilisées pour les papiers. Pour la suite, certains observateurs sont un peu plus optimistes pour les papiers que pour les cartons. Selon eux, la régulation du marché avec un équilibrage entre l'offre (les quantités de papiers triés) et la demande (leur consommation par les papetiers) pourrait intervenir d'ici quelques mois. En attendant, ce sont notamment les finances des collectivités locales qui souffrent. ●

The background of the image is a close-up, abstract view of numerous crumpled, translucent plastic bags. These bags are tightly packed together, creating a complex, layered texture of light and shadow. The plastic material has a distinct yellowish-green tint, characteristic of many plastic products. The lighting is dramatic, highlighting the ridges and valleys of the crumpled surfaces.

07

Plastiques

Le plastique d'origine végétale est-il vraiment écologique ?



ALTERNATIVE - Le plastique est mort, vive le plastique ! Pour assurer la relève du plastique pétrochimique, de plus en plus décrié, le plastique biosourcé, fabriqué le plus souvent à partir de matière végétale, se développe. Mais est-il aussi écologique qu'il en a l'air ? Nous avons posé la question à l'Ademe ainsi qu'à la fédération des acteurs du recyclage.

Jouets, vaisselle, électroménager, meubles... Depuis sa mise au point à la fin du XIXe siècle, le plastique est devenu omniprésent. Nous en produisons aujourd'hui chaque année près de 400.000 tonnes. Un temps considéré comme révolutionnaire pour sa légèreté et son faible coût de production, le plastique est désormais davantage vu comme une source de pollution majeure. En 2016, 4,5 millions de tonnes de déchets plastiques ont été produits, rien qu'en France. Seuls 26% de ceux-ci sont recyclés.

Face à cela, le plastique biosourcé, issu de ressources renouvelables qui peuvent être végétales ou animales, peut représenter une lueur d'espoir. Inventé il y a un siècle, il suscite un regain d'intérêt depuis le début des années 2000. Certaines marques de produits laitiers, d'hygiène ou alimentaires font de son utilisation un argument de vente, avançant ses qualités environnementales. Les sacs d'emballage à usage unique de fruits et légumes mis à disposition par les commerçants, eux, ont tous été remplacés, en France, par des sacs biosourcés et compostables depuis le 1er janvier 2017.

Pour autant, l'utilisation de ce type de plastique, compostable ou non, reste encore marginale, les freins à son utilisation à plus large échelle étant nombreux. Et la dimension écologique de ces produits pose question.

Le plastique biosourcé, un plastique comme un autre ?

Fabriqué à partir d'amidon de maïs, ou encore de féculle de pomme de terre, le plastique biosourcé est souvent perçu comme une matière naturelle et écologique. Une vision qui peut être erronée, avertit Virginie Le Ravalec, ingénierie des produits biosourcés à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), interviewée par LCI. "Un produit biosourcé ne veut pas forcément dire qu'il est inoffensif et sans impact pour l'environnement. Cela signifie simplement que la matière est issue de la biomasse."

Les procédés de fabrication du plastique biosourcés, eux, sont similaires à ceux utilisés pour le plastique pétrochimique. Ils peuvent donc être plus ou moins écologiques. En manipulant les molécules de végétaux, l'Homme est capable de produire exactement les mêmes molécules que celles du plastique pétrochimique. Sur le marché, on retrouve donc différentes résines comme du PET (polyéthylène terephthalate) ou encore du PE (polyéthylène) biosourcé. "S'il est désormais possible de substituer du plastique d'origine pétrochimique par du plastique d'origine végétale, il s'agit toujours de plastique", souligne notre interlocutrice.

Comme le plastique traditionnel, et selon les résines utilisées, celui-ci peut donc tout aussi bien être recyclé pour être intégré dans la fabrication d'un granulé plastique. "Il peut représenter 10 à 30% du produit", nous indique Christophe Viant, président de la branche plastique de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec). Si les résines ne sont pas recyclables, le produit est valorisé énergétiquement par incinération.

Le plastique biosourcé et compostable, un matériau peu apprécié des filières de recyclage

Les plastiques biosourcés et compostables, comme le PLA (Acide polylactique), posent en revanche davantage de problèmes à ce professionnel du recyclage. Prévu pour être assimilé par des micro-organismes, il peut en théorie être traité par des composts industriels. Sauf que, affirme-t-il, les quantités seraient bien trop importantes pour permettre sa bonne dégradation. "Vingt tonnes de plastique biosourcé et compostable préalablement collectées dans les ménages ne peuvent pas se mélanger comme ça avec d'autres déchets végétaux. D'une part, il n'amène rien d'intéressant au compost et d'autre part, les quantités sont beaucoup trop importantes pour qu'il se dégrade rapidement et correctement."

Cependant, l'Ademe a mené il y a peu une étude sur le compostage des sacs biosourcés et compostables en conditions réelles . En respectant la norme, qui indique un ratio d'apport des sacs de maximum 1% en masse, soit 208 sacs en plastiques en un an avec 80 kg de déchets de cuisine et de table et 63 kg de déchets verts broyés, l'agence a mélangé ces produits durant six mois à un compost industriel. Une désintégration complète a été constatée pour l'ensemble des sacs après cinq mois et demi de procédé, tant en surface qu'en profondeur.

Christophe Viant estime néanmoins que ces résultats sont difficilement atteignables dans la pratique. Pour lui, "mieux vaut utiliser du biosourcé non dégradable, qui copie la molécule plastique et qui sera plus recyclable chez nous."

Un risque de déforestation ?

Si les plastiques biosourcés, compostables ou non, ne représentent aujourd'hui qu'une infime partie de la production plastique, ceux-ci devraient poursuivre leur développement dans les années à venir. Deux freins majeurs se dressent cependant encore cependant à l'expansion du plastique biosourcé. "Le plus important, c'est le prix du pétrole, qui est particulièrement bas depuis plusieurs années et qui concurrence le coût de production plus élevé du biosourcé", rapporte Virginie Le Ravalec. Le second, directement lié au premier, est le manque de volume pour chaque résine. "Les flux actuels ne sont pas suffisants pour mettre en place une

www.lci.fr
Pays : France
Dynamisme : 75



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

ligne de recyclage spécifique pour les résines biosourcées innovantes, différentes du PE ou du PET. Pour qu'une ligne spécifique de recyclage soit mise en place un gain économique est nécessaire."

Dans un document datant de 2016 , l'Ademe notait également que le développement du plastique biosourcé pourrait également, à l'avenir, "poser la question de la concurrence avec les usages alimentaires et les autres usages industriels (biocarburants, biocombustibles...) de la biomasse". Mais pour l'ingénierie, cela est encore loin d'être problématique. "L'utilisation des surfaces agricoles pour les produits biosourcés est de moins de 1%, Cela reste actuellement marginal." En comparaison, plus de 70% de ces surfaces sont utilisées pour la production de viande et de lait. La surconsommation de viande a donc un impact bien plus important.

Le réemploi à favoriser avant tout

S'il présente l'avantage d'être fabriqué à partir de matière renouvelable et, dans certains cas, d'être compostable, le plastique biosourcé n'en reste pas moins du plastique. Ainsi, si l'Ademe soutient leur développement à condition qu'ils soient éco-conçus et présente un gain environnemental, elle recommande avant tout de favoriser au maximum le réemploi des objets et des emballages, et notamment des sacs réutilisables, minimisant ainsi leur empreinte environnementale. Pour favoriser cela, elle a d'ailleurs recommandé mi-novembre de rendre payant la mise à disposition des sacs d'emballage fruits et légumes. "Cela amènera l'utilisateur à porter une plus grande attention à l'utilité de prendre un sac et contribuera à favoriser le réemploi de ces sacs. Cette recommandation peut être élargie à l'ensemble des sacs mis à disposition dans tous les lieux de vente", indique-t-elle dans un communiqué .

The background of the image is composed of numerous metallic, reflective shards or pieces of metal scattered across the frame. These shards vary in size and shape, creating a complex, textured pattern. The lighting is dramatic, with highlights reflecting off the sharp edges and surfaces of the metal pieces, giving them a bright, almost crystalline appearance. The overall effect is one of industrial waste, discarded materials, or perhaps a microscopic view of a mineral structure.

08

Métaux



Décembre 2019 : Synthèse des variations des indices métaux ferreux

Synthèse des variations des métaux ferreux

Variations entre Décembre et Novembre 2019

Source : KPMG mandaté par FEDREC

Article	Région Nord-Est, Région Ile de France	Région Centre- Sud-Est, Sud- Méditerranée	Région Bretagne	Région Sud- Ouest, Atlantique, Midi-Pyrénées
Ferailles de ramassage	+21	+19	+15	+14
Ferailles massives industrielles	+21	+20	+14	+13
Tourtures (acier et fonte)	+17	+17	+13	+14
Chutes de fibres neuves (y compris Acieries)	+20	+20	+13	+12
Ferailles à broyer et plancher	+22	+15	+11	+13

Afin d'assurer l'indépendance et la confidentialité des données, Federec a confié à KPMG l'élaboration des indices reflétant les variations mensuelles des prix de vente de métaux ferreux. KPMG est chargé de la collecte des données auprès du panel constitué par ses soins, de la compilation des données et de leur publication. Voici les indices de variation entre novembre et décembre 2019.

The background of the slide features a complex, abstract design composed of numerous overlapping translucent green and blue shapes. These shapes resemble shards of broken glass or crystalline structures, creating a sense of depth and movement. The overall effect is modern and minimalist.

09

Exutoires (ISDND)



Date : 09 décembre

2019

Page de l'article : p.11-14

Journaliste : Sylvia Baron



Page 1/4

PROFESSION

PRPGD ET MANQUE D'EXUTOIRES : DES RETARDS ET LEURS CONSÉQUENCES

Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets, l'une des pierres angulaires de la politique à venir, accuse un retard certain. Cette programmation différée se télescope avec la mise en œuvre effective de la restriction progressive de l'accès aux ISDND, décorrélée des réalités constatées sur les territoires.



© HY

▲ En 2019, 29 % des collectivités rencontrent des difficultés pour l'élimination de leurs déchets ; près de 60 % pour le stockage seul, plus de 40 % pour l'incinération et le stockage.

Le manque d'exutoires pour acheminer les déchets ultimes est source d'inquiétude pour les collectivités locales qui constatent des tonnages en hausse et des déchets non recyclables de plus en plus prégnants dans la masse des déchets, tout en étant confrontées au devoir d'éliminer ce qui doit l'être sans pour autant disposer de solutions sur leurs territoires.

La planification de la gestion des déchets via les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) devait être bouclée cette année ; force est de constater que ce n'est pas le cas. Au 1^{er} octobre 2019, deux plans seulement étaient adoptés. Le plan IDF a été adopté courant novembre. Tous deux sont attaqués, notamment pour manque de visibilité quant aux installations qu'il serait nécessaire de créer, d'adapter et ou de fermer, sans compter que manquent aussi les pistes et actions à mettre en œuvre pour favoriser le passage à la Tarification Incitative.

Difficile équation à trouver

Ces plans régionaux ont pour vocation de décliner sur les territoires les objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets en les adaptant aux spécificités locales. Sur

le papier, tout est clair : la politique devant être mise en œuvre doit avoir pour objet de réduire de 10 % les quantités de DMA produits, de réduire celles des DAE (notamment du secteur du BTP en 2020 par rapport à 2010), de passer à un taux de recyclage de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 pour ce qui touche aux déchets non dangereux non inertes, et de réduire de manière très significative les quantités de DND non inertes admis en installations de stockage (- 30 % en 2020, et - 50 % en 2025 par rapport à 2010).

Dès lors, le processus a été enclenché : on fixe des limites régulièrement revues à la baisse aux capacités d'élimination des déchets non dangereux non inertes, on en prévoit d'autres très importantes, en 2020 puis 2025, puisque des tonnages conséquents sont censés être détournés de l'enfouissement via la prévention, l'optimisation de la collecte et la progression du recyclage. Or, que constate-t-on sur le terrain à ce jour ? Un manque d'homogénéité d'un territoire à l'autre, un déséquilibre important entre les déchets ménagers et les déchets des activités économiques, des soucis de cohérence et par ailleurs, une absence totale d'approche financière globale.

**"L'APPLICATION
DU DÉCRET
CINQ FLUX EST
LOIN D'ÊTRE
SYSTÉMATIQUE."**



Les collectivités ne peuvent que déplorer un exercice obligatoire, mais on ne peut plus compliqué à réussir pour concrétiser une politique d'ensemble. Non seulement le délai de mise en œuvre est impossible à tenir mais, en outre, les données initiales pour travailler et préparer l'avenir sont pour le moins hétérogènes, sans compter qu'il est obligatoire de se conformer aux objectifs contenus dans la loi TECV de 2015.

Et pendant ce temps, on continue à produire des déchets, avec pour conséquence, des difficultés pour éliminer les déchets ultimes. « En 2019, on ne peut que déplorer un manque de capacités de traitement disponibles face au gisement de déchets produits sur le bassin de vie du fait d'autorisations non délivrées, et ce parce que l'on est encore en attente de l'adoption des plans pour déterminer les capacités autorisées », insiste Olivier Castagno, responsable du Pôle Déchets au sein d'Amorce. Mais après ? L'inquiétude est palpable dans les rangs des adhérents de l'Association Amorce. En effet, la révision à la baisse des capacités de stockage suivant une trajectoire stricte qui consiste à atteindre coût que coût des objectifs fixés dans les textes, décorrélée d'un gisement de déchets qui, lui, ne les suit pas, a de quoi surprendre.

Inévitables surcoûts

Dès lors que la répartition des capacités totales d'élimination est déséquilibrée, on peut craindre une recrudescence des dépôts sauvages, mais également que la logique de traitement de proximité, si chère aux collectivités, ne soit battue en brèche. Conséquence : des exportations de déchets hors territoires et d'inévitables surcoûts, alors que les collectivités misent et militent depuis des années en faveur d'une nécessaire maîtrise des coûts (tant ceux-ci se sont envolés).

Ces préoccupations sont d'ailleurs similaires à celles évoquées par les entreprises de recyclage qui elles aussi, ont un impératif besoin d'évacuer les déchets qui résultent de leurs activités, lesquelles consistent pré-



▲ La politique devant être mise en œuvre doit avoir pour objet de réduire de 10 % les quantités de DMA produits.

cisément à prélever de la masse des déchets ce qui est destiné à être recyclé. Elles ont transmis des propositions aux députés avant qu'ils ne débutent l'examen du projet de Lec (dont le texte initial a été enrichi par

le Sénat) ce 25 novembre en Commission Développement Durable. Federec souhaite notamment que soient conservées les dispositions concernant l'enfouissement des déchets, qui prévoient la possibilité



▲ Dès lors que la répartition des capacités totales d'élimination est déséquilibrée, on peut craindre une recrudescence des dépôts sauvages.



pour les Préfets de s'adapter localement aux situations de crise actuelle d'exutoires des déchets ultimes et qui encadrent plus strictement l'acceptation des déchets en enfouissement. « C'est un signal fort qui a été entendu par le Sénat et par le Gouvernement pour privilégier l'accès en enfouissement des déchets triés et issus d'un centre de tri/recyclage performant », soutient la fédération professionnelle.

Amorce mène l'enquête

Si l'association n'a pas manqué d'alerter le MTES, elle a aussi diligenté une enquête en mai/juin 2019 sur le terrain (toutes régions confondues) auprès de ses adhérents, syndicats, communautés de communes d'agglomération et métropoles, afin de cerner avec plus de précision comment se décline la problématique liée à la restriction de l'accèsibilité des déchets dans les ISDND. De l'analyse des données fournies par les collectivités qui ont répondu à l'appel, quatre facteurs sont mis en évidence :

- Les tonnages enfouis hors région passent de 3,9 % (2018) à 4,4 % (2019), avec la crainte que ces tonnages sans exutoire local ne continuent de progresser.
- Une accentuation des complications pour trouver des exutoires : en 2019, 29 % des

collectivités rencontrent des difficultés pour l'élimination de leurs déchets (près de 60 % pour le stockage seul, plus de 40 % pour l'incinération et le stockage) ; à la clé 47 000 tonnes sans exutoire d'ici la fin de l'année. Il faudra compter avec 16 % de collectivités en plus, dès 2020, soit 45 % qui seront dans une situation difficile à cet égard.

- Les prix (hors taxes et TGAP) ont enregistré des hausses très significatives. Dès 2018, on a recensé de très fortes disparités selon les territoires. Ainsi, le coût de l'enfouissement varie de 40 à 105 €/t. « Cette année, 24 % des collectivités enquêtées ont subi une augmentation des coûts de traitement de plus de 6 %, dont 13 % avec une inflation de plus de 20 %, pouvant aller jusqu'à 75 % pour une collectivité. Dès 2020, 61 % des collectivités pensent voir leur coût de stockage augmenter [et 13 % ne savent pas] », expose Océane Rase-Pourchon, chargée de mission technique chez Amorce, soulignant que « ces données sont à mettre en relation avec des marchés publics en cours dont l'augmentation annuelle est donc limitée. Elles ne reflètent donc pas l'augmentation des ISDND en gestion privée », probablement beaucoup plus onéreuse.

À ces éléments s'ajoute le fait que l'on est désormais confronté à des refus de déchets en ISDND, qui étaient auparavant acceptés.

- Les volumes de déchets concernés augmentent : les quantités enfouies en 2018 sont supérieures à celles de 2017 (+ 10 % au global par rapport à 2016). Amorce précisant que « 40 % des déchets stockés sont des refus de tri (dont 80 % issus de DAE),

27 % des OMR, 8 % des encombrants, [que] le taux de saturation des centres de stockage en 2018 était de 91 % (moyenne nationale), [et que] huit régions (dont trois seraient dans le rouge si les possibilités de transferts interrégionaux ne sont pas prises en compte) rencontreront des problèmes d'exutoires à court terme ».

“ACCENTUATION DES COMPLICATIONS POUR TROUVER DES EXUTOIRES.”

La sérenité n'est donc pas de mise

Les collectivités témoignent de la non-application systématique, encore à ce jour, du décret cinq flux pourtant obligatoire, du temps nécessaire pour finaliser l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages programmée depuis plusieurs années pour 2022, et présentent des doutes quant



▲ Les prix ont enregistré des hausses très significatives ; selon les territoires, le coût de l'enfouissement varie de 40 à 105 €/t. Les prix ont enregistré des hausses très significatives ; selon les territoires, le coût de l'enfouissement varie de 40 à 105 €/t.



à la nécessité d'investir des millions d'euros dans les centres de tri pour réaliser ce projet d'envergure nationale. À cela s'ajoutent la nécessaire modernisation du parc des UIOM et le développement à construire, de la filière CSR mais aussi la création à venir de nouvelles REP. Avec ou sans retard au démarrage, comme ce fut le cas pour les bateaux de plaisance ? Avec des loupés, comme ce fut le cas avec EcoDDS ?, s'est inquiété Nicolas Garnier lors du dernier congrès de l'association Amorce, dont il est le délégué général.

Sans oublier la collecte à part des biodéchets dans les tuyaux, certes, mais dont l'obligation ne sera effective qu'en janvier 2024. Autant d'éléments constructeurs d'une nouvelle politique déchets modifiant le modus vivendi qui prévaut, mais nécessitant du temps et des investissements lourds, alors que dès 2020, les restrictions à l'enfouissement couplées à l'augmentation de la TGAP n'auront rien de virtuel... et ce, alors que les Plans régionaux ne sont toujours pas définitivement sur les rails et que nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de l'année prochaine.

2022 : année charnière et point d'étape nécessaire

Au cœur de l'été, Ministère, Régions de France et Amorce, mais également Régions et collectivités, ont échangé quant aux retards pris dans l'application des mesures nationales qui devraient permettre de réduire l'élimination, ceci afin de partager les craintes formulées par les structures en charge du SPGD, mais aussi d'élaborer des propositions communes dont il serait nécessaire de tenir compte dans le cadre de l'élaboration de la future loi économie circulaire et anti-gaspillage.

Les collectivités réunies à Strasbourg dans le cadre du congrès annuel d'Amorce, ont indiqué avoir avancé l'idée que soit accordée « une souplesse aux préfets leur permettant de déroger aux limites de capacités annuelles inscrites dans les plans régionaux dès lors que le principe de proximité serait mis à mal ». Les parties prenantes, sur le front de la gestion des déchets, proposent également que soit réalisée une évaluation en 2022 du niveau d'avancement dans l'atteinte de l'objectif de diminution de stockage, assortie d'un plan d'action national et de financements complémentaires dès lors que notre pays ne serait pas sur la trajectoire. Enfin, les collectivités suggèrent la mise en place de Fonds Régionaux, visant « à financer ces plans et les investissements permettant de rendre réaliste la division par deux du stockage ». Pour l'heure, nul ne sait évidemment avec exactitude comment déboucheront les propositions en question. Seule certitude, les déchets ultimes risquent de se bousculer au portillon, toutes les projections attestant que dans un proche avenir, si rien n'est mis en place pour mettre la réalité au cœur des discussions, les débouchés manqueront. Et ceci ne relève pas de la fiction.



© HY

▲ Des tonnages conséquents sont censés être détournés de l'enfouissement via la prévention, l'optimisation de la collecte et la progression du recyclage.

Sylvia Baron



PROFESSION

PRPGD ET MANQUE D'EXUTOIRES : DES RETARDS ET LEURS CONSÉQUENCES

Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets, l'une des pierres angulaires de la politique à venir, accuse un retard certain. Cette programmation différée se télescope avec la mise en œuvre effective de la restriction progressive de l'accès aux ISDND, décorrélée des réalités constatées sur les territoires.



En 2019, 29 % des collectivités rencontrent des difficultés pour l'élimination de leurs déchets ; près de 60 % pour le stockage seul, plus de 40 % pour l'incinération et le stockage.

Le manque d'exutoires pour acheminer les déchets ultimes est source d'inquiétude pour les collectivités locales qui constatent des tonnages en hausse et des déchets non recyclables de plus en plus prégnants dans la masse des déchets, tout en étant confrontées au devoir d'éliminer ce qui doit l'être sans pour autant disposer de solutions sur leurs territoires.

La planification de la gestion des déchets via les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) devait être bouclée cette année ; force est de constater que ce n'est pas le cas. Au 1^{er} octobre 2019, deux plans seulement étaient adoptés. Le plan IDF a été adopté courant novembre. Tous deux sont attaqués, notamment pour manque de visibilité quant aux installations qu'il serait nécessaire de créer, d'adapter et ou de fermer, sans compter que manquent aussi les pistes et actions à mettre en œuvre pour favoriser le passage à la Tarification Incitative.

Difficile équation à trouver

Ces plans régionaux ont pour vocation de décliner sur les territoires les objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets en les adaptant aux spécificités locales. Sur

le papier, tout est clair : la politique devant être mise en œuvre doit avoir pour objet de réduire de 10 % les quantités de DMA produits, de réduire celles des DAE (notamment du secteur du BTP en 2020 par rapport à 2010), de passer à un taux de recyclage de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 pour ce qui touche aux déchets non dangereux non inertes, et de réduire de manière très significative les quantités de DND non inertes admis en installations de stockage (- 30 % en 2020, et - 50 % en 2025 par rapport à 2010).

"L'APPLICATION DU DÉCRET CINQ FLUX EST LOIN D'ÊTRE SYSTÉMATIQUE."

Dès lors, le processus a été enclenché : on fixe des limites régulièrement revues à la baisse aux capacités d'élimination des déchets non dangereux non inertes, on en prévoit d'autres très importantes, en 2020 puis 2025, puisque des tonnages conséquents sont censés être détournés de l'enfouissement via la prévention, l'optimisation de la collecte et la progression du recyclage. Or, que constate-t-on sur le terrain à ce jour ? Un manque d'homogénéité d'un territoire à l'autre, un déséquilibre important entre les déchets ménagers et les déchets des activités économiques, des soucis de cohérence et par ailleurs, une absence totale d'approche financière globale.



Les collectivités ne peuvent que déplorer un exercice obligatoire, mais on ne peut plus compliqué à réussir pour concrétiser une politique d'ensemble. Non seulement le délai de mise en œuvre est impossible à tenir mais, en outre, les données initiales pour travailler et préparer l'avenir sont pour le moins hétérogènes, sans compter qu'il est obligatoire de se conformer aux objectifs contenus dans la loi TECV de 2015.

Et pendant ce temps, on continue à produire des déchets, avec pour conséquence, des difficultés pour éliminer les déchets ultimes. « En 2019, on ne peut que déplorer un manque de capacités de traitement disponibles face au gisement de déchets produits sur le bassin de vie du fait d'autorisations non délivrées, et ce parce que l'on est encore en attente de l'adoption des plans pour déterminer les capacités autorisées », insiste Olivier Castagno, responsable du Pôle Déchets au sein d'Amorce. Mais après ? L'inquiétude est palpable dans les rangs des adhérents de l'Association Amorce. En effet, la révision à la baisse des capacités de stockage suivant une trajectoire stricte qui consiste à atteindre coûte que coûte des objectifs fixés dans les textes, décorrélée d'un gisement de déchets qui, lui, ne les suit pas, a de quoi surprendre.

Inévitables surcoûts

Dès lors que la répartition des capacités totales d'élimination est déséquilibrée, on peut craindre une recrudescence des dépôts sauvages, mais également que la logique de traitement de proximité, si chère aux collectivités, ne soit battue en brèche. Conséquence : des exportations de déchets hors territoires et d'inévitables surcoûts, alors que les collectivités misent et militent depuis des années en faveur d'une nécessaire maîtrise des coûts (tant ceux-ci se sont envolés).

Ces préoccupations sont d'ailleurs similaires à celles évoquées par les entreprises de recyclage qui elles aussi, ont un impératif besoin d'évacuer les déchets qui résultent de leurs activités, lesquelles consistent pré-



La politique devant être mise en œuvre doit avoir pour objet de réduire de 10 % les quantités de DMA produits.

cisément à prélever de la masse des déchets ce qui est destiné à être recyclé. Elles ont transmis des propositions aux députés avant qu'ils ne débutent l'examen du projet de Lec (dont le texte initial a été enrichi par

le Sénat) ce 25 novembre en Commission Développement Durable. Federec souhaite notamment que soient conservées les dispositions concernant l'enfouissement des déchets, qui prévoient la possibilité



Dès lors que la répartition des capacités totales d'élimination est déséquilibrée, on peut craindre une recrudescence des dépôts sauvages.



pour les Préfets de s'adapter localement aux situations de crise actuelle d'exutoires des déchets ultimes et qui encadrent plus strictement l'acceptation des déchets en enfouissement. « C'est un signal fort qui a été entendu par le Sénat et par le Gouvernement pour privilégier l'accès en enfouissement des déchets triés et issus d'un centre de tri/recyclage performant », soutient la fédération professionnelle.

Amorce mène l'enquête

Si l'association n'a pas manqué d'alerter le MTES, elle a aussi diligenté une enquête en mai/juin 2019 sur le terrain (toutes régions confondues) auprès de ses adhérents, syndicats, communautés de communes d'agglomération et métropoles, afin de cerner avec plus de précision comment se décline la problématique liée à la restriction de l'accèsibilité des déchets dans les ISDND. De l'analyse des données fournies par les collectivités qui ont répondu à l'appel, quatre facteurs sont mis en évidence :

- Les tonnages enfouis hors région passent de 3,9 % (2018) à 4,4 % (2019), avec la crainte que ces tonnages sans exutoire local ne continuent de progresser.
- Une accentuation des complications pour trouver des exutoires : en 2019, 29 % des

collectivités rencontrent des difficultés pour l'élimination de leurs déchets (près de 60 % pour le stockage seul, plus de 40 % pour l'incinération et le stockage) ; à la clé 47 000 tonnes sans exutoire d'ici la fin de l'année. Il faudra compter avec 16 % de collectivités en plus, dès 2020, soit 45 % qui seront dans une situation difficile à cet égard.

- Les prix (hors taxes et TGAP) ont enregistré des hausses très significatives. Dès 2018, on a recensé de très fortes disparités selon les territoires. Ainsi, le coût de l'enfouissement varie de 40 à 105 €/t. « Cette année, 24 % des collectivités enquêtées ont subi une augmentation des coûts de traitement de plus de 6 %, dont 13 % avec une inflation de plus de 20 % ; pouvant aller jusqu'à 75 % pour une collectivité. Dès 2020, 61 % des collectivités pensent voir leur coût de stockage augmenter [et 13 % ne savent pas] », expose Océane Rase-Pourchon, chargée de mission technique chez Amorce, soulignant que « ces données sont à mettre en relation avec des marchés publics en cours dont l'augmentation annuelle est donc limitée. Elles ne reflètent donc pas l'augmentation des ISDND en gestion privée », probablement beaucoup plus onéreuse.

À ces éléments s'ajoute le fait que l'on est désormais confronté à des refus de déchets en ISDND, qui étaient auparavant acceptés.

- Les volumes de déchets concernés augmentent : les quantités enfouies en 2018 sont supérieures à celles de 2017 (+ 10 % au global par rapport à 2016). Amorce précisant que « 40 % des déchets stockés sont des refus de tri (dont 80 % issus de DAE),

27 % des OMR, 8 % des encombrants, [que] le taux de saturation des centres de stockage en 2018 était de 91 % (moyenne nationale). [et que] huit régions (dont trois seraient dans le rouge si les possibilités de transferts interrégionaux ne sont pas prises en compte) rencontreront des problèmes d'exutoires à court terme ».

La sérénité n'est donc pas de mise

Les collectivités témoignent de la non-application systématique, encore à ce jour, du décret cinq flux pourtant obligatoire, du temps nécessaire pour finaliser l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages programmée depuis plusieurs années pour 2022, et présentent des doutes quant



▲ Les prix ont enregistré des hausses très significatives ; selon les territoires, le coût de l'enfouissement varie de 40 à 105 €/t. Les prix ont enregistré des hausses très significatives ; selon les territoires, le coût de l'enfouissement varie de 40 à 105 €/t.



à la nécessité d'investir des millions d'euros dans les centres de tri pour réaliser ce projet d'envergure nationale. À cela s'ajoutent la nécessaire modernisation du parc des UIOM et le développement à construire, de la filière CSR mais aussi la création à venir de nouvelles REP. Avec ou sans retard au démarrage, comme ce fut le cas pour les bateaux de plaisance ? Avec des loupés, comme ce fut le cas avec EcoDDS ?, s'est inquiété Nicolas Garnier lors du dernier congrès de l'association Amorce, dont il est le délégué général.

Sans oublier la collecte à part des biodéchets dans les tuyaux, certes, mais dont l'obligation ne sera effective qu'en janvier 2024. Autant d'éléments constructeurs d'une nouvelle politique déchets modifiant le modus vivendi qui prévaut, mais nécessitant du temps et des investissements lourds, alors que dès 2020, les restrictions à l'enfouissement couplées à l'augmentation de la TGAP n'auront rien de virtuel... et ce, alors que les Plans régionaux ne sont toujours pas définitivement sur les rails et que nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de l'année prochaine.

2022 : année charnière et point d'étape nécessaire

Au cœur de l'été, Ministère, Régions de France et Amorce, mais également Régions et collectivités, ont échangé quant aux retards pris dans l'application des mesures nationales qui devraient permettre de réduire l'élimination, ceci afin de partager les craintes formulées par les structures en charge du SPGD, mais aussi d'élaborer des propositions communes dont il serait nécessaire de tenir compte dans le cadre de l'élaboration de la future loi économie circulaire et anti-gaspillage.

Les collectivités réunies à Strasbourg dans le cadre du congrès annuel d'Amorce, ont indiqué avoir avancé l'idée que soit accordée « une souplesse aux préfets leur permettant de déroger aux limites de capacités annuelles inscrites dans les plans régionaux dès lors que le principe de proximité serait mis à mal ». Les parties prenantes, sur le front de la gestion des déchets, proposent également que soit réalisée une évaluation en 2022 du niveau d'avancement dans l'atteinte de l'objectif de diminution de stockage, assortie d'un plan d'action national et de financements complémentaires dès lors que notre pays ne serait pas sur la trajectoire. Enfin, les collectivités suggèrent la mise en place de Fonds Régionaux, visant « à financer ces plans et les investissements permettant de rendre réaliste la division par deux du stockage ». Pour l'heure, nul ne sait évidemment avec exactitude comment déboucheront les propositions en question. Seule certitude, les déchets ultimes risquent de se bousculer au portillon, toutes les projections attestant que dans un proche avenir, si rien n'est mis en place pour mettre la réalité au cœur des discussions, les débouchés manqueront. Et ceci ne relève pas de la fiction.

Sylvia Baron



© H

▲ Des tonnages conséquents sont censés être détournés de l'enfouissement via la prévention, l'optimisation de la collecte et la progression du recyclage.

The background of the image is a close-up, abstract view of crumpled, reflective metallic foil. The surface is covered in sharp, angular folds and wrinkles, with bright highlights and deep shadows that create a sense of depth and texture. The color palette is dominated by metallic silver and gold tones.

10

CSR



Sud Ouest Eco

Les grands défis de la filière recyclage



Marc Pena est à la tête du groupe du même nom, qui emploie 200 salariés. F.C./N.SQ »



ENVIRONNEMENT Alors que le nombre de déchets à recycler ne cesse d'augmenter, les PME du secteur craignent de ne pas avoir les moyens de faire face aux nouvelles réglementations et aux... majors du milieu

Nicolas César

n.cesar@sudouest.fr

C'est un curieux paradoxe. Plus que jamais, notre société se préoccupe du recyclage des déchets. Et pourtant le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, récemment discuté à l'Assemblée nationale, mécontente la Fédération des entreprises du recyclage (Federec).

« D'un côté, nous devons investir massivement dans notre outil de production (6 % du chiffre d'affaires en moyenne) pour faire face à la croissance des déchets à recycler et aux normes réglementaires. Et de l'autre, il y a des problèmes de débouchés, ce qui accroît la concurrence, fait chuter les prix et entraîne une saturation des centres d'enfouissement », souffle Diane Vidalies, présidente de Federec Nouvelle-Aquitaine, qui réunit 110 entreprises et 3 000 salariés. Un comble, alors que la loi sur la transition énergétique de 2015 a fixé comme objectif de réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025.

Pas assez de débouchés

Un problème de débouchés accru par le fait que, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Chine, première destination mondiale du recyclage, n'accepte plus l'importation de certains déchets plastiques, papiers et textiles. Le marché européen, qui a été déstabilisé par cette décision « soudaine », ne suit pas. Car, pour Diane Vidalies, la loi anti-gaspillage ne va pas assez loin : « Il faudrait inclure de manière réglementaire un taux de matières premières recyclées dans tous les objets. » Localement, dans certains milieux comme le recyclage du bois, la filière est aussi dans le « dur ». « Il y a peu de fabricants de panneaux en bois agglomérés en France, donc les débouchés sont faibles », déplore Ana Durquety, responsable Gironde de Seosse Eco-Transformation, spécialisé dans ce domaine.

« Il faudrait inclure un taux de matières premières recyclées dans tous les objets. » Localement, dans certains milieux comme le recyclage du bois, la filière est aussi dans le « dur ». « Il y a peu de fabricants de panneaux en bois agglomérés en France, donc les débouchés sont faibles », déplore Ana Durquety, responsable Gironde de Seosse Eco-Transformation, spécialisé dans ce domaine.

Des batteries... à problèmes

Et demain, avec la montée en puissance attendue de la production

de panneaux solaires, d'éoliennes et de véhicules électriques, d'autres problèmes vont survenir. « Les assurances refusent de nous couvrir pour le risque incendie lié au stockage de toutes ces batteries. Même ceux qui n'ont jamais eu d'incidents », lâche Diane Vidalies.

Des situations délicates à gérer pour des PME. « Nous devons nous adapter en permanence aux cycles de vie des produits qui sont de plus en plus courts. Sans avoir les mêmes moyens que des géants comme Total et Suez », pointe Marc Péna, dirigeant du groupe girondin Péna, qui emploie 200 salariés.

Pour les professionnels, le salut pourrait venir de l'émergence d'une filière CSR (combustible solide de récupération). Il s'agit d'un combustible se substituant aux

énergies fossiles, préparé à partir de déchets non dangereux, notamment des plastiques et papiers n'ayant pas pu être triés et recyclés. Il peut être utilisé dans les fours des industriels (du ciment...) ou dans les réseaux de chaleur. Actuellement, plus de 30 % des déchets non minéraux et sans danger sont



enfouis chaque année. À travers ces déchets non valorisés, les CSR représentent un potentiel de plus de 70 millions de tonnes par an, ne serait-ce qu'en Europe.

Une filière qui pèse lourd

Un message entendu par les sénateurs français qui ont ajouté, fin septembre, une série de nouvelles dispositions au projet de loi économie circulaire pour autoriser le développement de combustibles solides de récupération à partir aussi d'ordures ménagères. Avec la possibilité, ensuite, d'en utiliser pour produire de l'électricité. Une idée aujourd'hui rejetée par les pouvoirs publics au motif que le ren-

nement énergétique est trop faible. Chacun attend désormais impatiemment de voir ce qu'il restera de cette idée au final dans la future loi.

L'enjeu est majeur pour la filière recyclage. Bien que méconnue du grand public, elle pèse dans l'économie française : 1 000 entreprises, qui emploient 28 000 salariés et réalisent 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en collectant ensemble 107 millions de tonnes de déchets (contre 99 millions en 2016). « C'est un secteur très ancré dans les territoires avec des emplois non délocalisables et 60 % des entreprises sont des PME », souligne la présidente de Federec en Nouvelle-Aquitaine.

Recyclage : les PME de la filière face à de grands défis



Une série de nouvelles dispositions au projet de loi économie circulaire autorise le développement de combustibles solides de récupération à partir d'ordures ménagères.

Fabien Cottreau

Alors que le nombre de déchets à recycler ne cesse d'augmenter, les PME du secteur craignent de ne pas avoir les moyens de faire face aux nouvelles réglementations et aux... majors du milieu

C'est un curieux paradoxe. Plus que jamais, notre société se préoccupe du **recyclage des déchets**. Et pourtant le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, récemment discuté à l'Assemblée nationale, mécontente la **Fédération des entreprises du recyclage** (Federec).

« D'un côté, nous devons **investir massivement** dans notre outil de production (6 % du chiffre d'affaires en moyenne) pour faire face à la croissance des déchets à recycler et aux normes réglementaires. Et de l'autre, il y a des problèmes de débouchés...

Article avec accès abonnés: <https://www.sudouest.fr/2019/12/18/les-grands-defis-de-la-filiere-recyclage-6973180-10142.php>

The background of the image is a close-up, abstract view of crumpled, reflective metallic foil. The surface is covered in sharp, angular folds and wrinkles, with bright highlights and deep shadows that create a sense of depth and texture. The color palette is dominated by metallic silver and gold tones.

11

Divers



CARRIÈRE



Formation



INTERVIEW

En vidéo

Scannez ce code pour voir le reportage ou sur :
[www.eenv.fr/
NW440](http://www.eenv.fr/NW440)



Patrick Folcher (Aktid) : « Le robot a pour véritable vocation de soulager l'Homme »

Alors que le constructeur de centres de tri Aktid vient de livrer le 2^e centre de France équipé d'un robot, nous avons questionné son représentant, Patrick Folcher, sur le rôle de cette machine et son impact estimé sur les métiers en centres de tri.

/ PAR ÉLODIE BUZAUD

Pour Patrick Folcher, technico-commercial chez le constructeur de centres de tri Aktid, le rôle du robot est clair et net : aider l'Homme et, de fait, améliorer les conditions de travail en centres de tri. C'est la raison pour laquelle le constructeur a opté pour l'installation d'un robot à double bras (ZenRobotics) qui vient épauler épauler les 67 salariés du tout nouveau centre de tri de grandes capacités de Chassieu (Lyon), exploité par Paprec.

« Ce robot a vocation à soulager l'Homme sur la partie pondéreuse des déchets industriels, explique Patrick Folcher. Cela évite aux opérateurs des gestes contraires, douloureux, compliqués. »

Il existe une seconde catégorie de robots en centre de tri, ajoute le spécialiste, des robots qui interviennent sur des activités de déchets ménagers, pour éviter aux opérateurs les gestes répétitifs qui génèrent des troubles musculo-squelettiques. » Comme le robot Max AI, qui équipe le centre de tri d'Amiens (Veolia) – seul autre centre de tri équipé d'un robot en France – depuis 2018.

En reléguant les « tâches ingrates » aux robots, « il y a une volonté très claire de transformer le trieur en contrôleur qualité », explique Patrick Folcher. Et de renforcer, par la même occasion, l'attractivité de ce métier en très forte pénurie de main-d'œuvre. **❶**



Journée Technique
National de FEDEREC
septembre 2019.